



NATIONS UNIES  
BENIN



# BILAN COMMUN PAYS

## COMMON COUNTRY ANALYSIS



VERSION ACTUALISÉE,  
MAI 2022



**NATIONS UNIES**  
**BENIN**



**Publié par :**

Système des Nations Unies au Bénin

**Design and Printing :**

NAREVA Ltd, [nareva@narevas.com](mailto:nareva@narevas.com)

**Crédits Photos:**

**Photo Couverture : © Elsie Assogba/PNUD Bénin**

P 08, 12, 25, 26, 32, 50, 51, 54, 55, 72 : © Reine DAVID-GNAHOUI / UNICEF Bénin

P 35, 36, 53, 56, 88, 96 : © Makeba TCHIBOZO / PAM Bénin

P 44, 71 : © Ayaovi AKOMATRI / OMS Bénin

P 35, 65, 66, 82, 86, 98 : © Elsie ASSOGBA / PNUD Bénin

P 49, 59 : © Droit Réservé / OUSIDA Bénin

P 78, 80 : © Nadine AZINFAN / UNFPA Bénin

P 92, 95 : © Droit Réservé / Présidence de la République du Bénin



NATIONS UNIES  
BENIN



# BILAN COMMUN PAYS 2022

## Avis de non responsabilité

Les appellations employées sur cette carte n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le terme « pays » employé dans ce contenu s'entend également des territoires ou zones.

VERSIONN ACTUALISÉE **MAI 2022**

# SOMMAIRE

---

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>                                                          | <b>5</b>  |
| <b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b>                                                                 | <b>9</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b>                                                                    | <b>12</b> |
| <b>CHAPITRE I : CONTEXTE ET SITUATION DU PAYS</b>                                      | <b>14</b> |
| I.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE                                                             | <b>14</b> |
| I.2 SITUATION DÉMOGRAPHIQUE                                                            | <b>15</b> |
| I.3 SITUATION POLITIQUE                                                                | <b>16</b> |
| I.4 SITUATION DES DROITS DE L'HOMME                                                    | <b>17</b> |
| I.5 SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE                                                    | <b>19</b> |
| <b>CHAPITRE II VISION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030</b> | <b>27</b> |
| II- 1 VISION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET INSTRUMENTS DE PLANIFICATION AU BÉNIN       | <b>27</b> |
| II-2- SYNTHÈSE DES PROGRÈS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD                                | <b>28</b> |
| II-3 SYNTHÈSE DES CAUSES ET DÉFIS LIÉS A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN             | <b>29</b> |
| II-4 ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN                | <b>30</b> |
| <b>CHAPITRE III. DÉFIS DE DEVELOPPEMENT TRANSFRONTALIERS</b>                           | <b>33</b> |
| <b>CHAPITRE IV. : PRINCIPE : «NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ » AU BÉNIN</b>               | <b>37</b> |
| IV.1 LES ENFANTS PLACÉS (VIDOMEGONS), ET LES ENFANTS ACCUSÉS DE SORCIERS               | <b>38</b> |
| IV.2 LES JEUNES DIPLOMÉS SANS EMPLOIS                                                  | <b>40</b> |
| IV.3 LES PERSONNES HANDICAPÉES                                                         | <b>41</b> |
| IV.4 MESURES PRISES POUR LES PERSONNES LAISSÉES DE CÔTÉ                                | <b>43</b> |
| <b>CHAPITRE V. CAPACITE DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT</b>                            | <b>45</b> |
| <b>CONCLUSION</b>                                                                      | <b>51</b> |
| <b>ANNEXES</b>                                                                         | <b>55</b> |
| ANNEXE I : ÉTATS DES LIEUX SUR LES ODD                                                 | <b>55</b> |
| ANNEXE I-1 PEUPLE                                                                      | <b>57</b> |
| ANNEXE I 2 PROSPÉRITÉ                                                                  | <b>63</b> |
| ANNEXE I-3 PLANÈTE                                                                     | <b>67</b> |
| ANNEXE I-4 PAIX                                                                        | <b>73</b> |
| ANNEXE I 5 PARTENARIAT                                                                 | <b>79</b> |

# SIGLES & ABRÉVIATIONS

---

|                |                                                                                                                                                |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ANJE</b>    | = Alimentation du Nourrisson et Jeune Enfant                                                                                                   |
| <b>ARCH</b>    | = Assurance pour le Renforcement du Capital Humain                                                                                             |
| <b>ARV</b>     | = Anti Retro Viraux                                                                                                                            |
| <b>BCEAO</b>   | = Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest                                                                                            |
| <b>BCP</b>     | = Bilan Commun Pays                                                                                                                            |
| <b>BEPC</b>    | = Brevet d'Étude du Premier Cycle                                                                                                              |
| <b>CC</b>      | = Changements Climatiques                                                                                                                      |
| <b>CDE</b>     | = Convention International des Droits de l'Enfant                                                                                              |
| <b>CDN</b>     | = Contributions Déterminées au Niveau National                                                                                                 |
| <b>CEDEAO</b>  | = Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest                                                                                      |
| <b>CeFAL</b>   | = Centre de Formation en Administration Locale                                                                                                 |
| <b>CEP</b>     | = Certificat d'Étude Primaire                                                                                                                  |
| <b>CI</b>      | = Cours d'Initiation                                                                                                                           |
| <b>CIPD</b>    | = Conférence Internationale sur la Population et le Développement                                                                              |
| <b>CMEICB</b>  | = Commission de Modélisation Économique des Impacts du Climat et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'État |
| <b>CNCC</b>    | = Comité National sur les Changements Climatiques                                                                                              |
| <b>CNSS</b>    | = Caisse Nationale de Sécurité Sociale                                                                                                         |
| <b>CNSR</b>    | = Centre National de Sécurité Routière                                                                                                         |
| <b>CPDN</b>    | = Contributions Prévues Déterminées au Niveau National                                                                                         |
| <b>DEPONAT</b> | = Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire                                                                               |
| <b>DGID,</b>   | = Direction Générale des Impôts et Domaines                                                                                                    |
| <b>DGTCP</b>   | = Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique                                                                                  |
| <b>DHIS</b>    | = District Health Information System                                                                                                           |
| <b>DPP</b>     | = Direction de la Programmation et de la Prospective                                                                                           |
| <b>EDS</b>     | = Enquête Démographique de Santé                                                                                                               |
| <b>EMICOV</b>  | = Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages                                                                             |
| <b>ESDG</b>    | = Enquête de Surveillance de Deuxième Génération                                                                                               |

|                |                                                                                          |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FADeC</b>   | = Fonds d'Appui au Développement des Communes-                                           |
| <b>FAO</b>     | = Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture                           |
| <b>FEC</b>     | = Facilité Élargie de Crédit                                                             |
| <b>FCFA</b>    | = Franc de la Communauté Financière en Afrique                                           |
| <b>FMI</b>     | = Fonds Monétaire International                                                          |
| <b>FNEC</b>    | = Fonds National pour l'Environnement et le Climat                                       |
| <b>FNRB</b>    | = Fonds National de Retraite du Bénin                                                    |
| <b>GES</b>     | = Gaz à effet de Serre                                                                   |
| <b>ICF</b>     | = Indice de la Condition de la Femme                                                     |
| <b>IGAA</b>    | = Inspection Générale des Affaires Administratives                                       |
| <b>IGF</b>     | = Inspection Générale des Finances                                                       |
| <b>INSAE</b>   | = Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique                         |
| <b>MCPD</b>    | = Modes de Consommation de Production Durables                                           |
| <b>MICS</b>    | = Multiple Indicator Cluster Surveys                                                     |
| <b>MILD</b>    | = Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée                                  |
| <b>MIS</b>     | = Malaria Indicator Survey                                                               |
| <b>MW</b>      | = Méga Watt                                                                              |
| <b>OCBN</b>    | = Organisation Commune Bénin Niger                                                       |
| <b>ODD</b>     | = Objectifs de Développement Durable                                                     |
| <b>OMD</b>     | = Objectifs du Millénaire pour le Développement                                          |
| <b>OMS</b>     | = Organisation Mondiale pour la Santé                                                    |
| <b>PAE</b>     | = Plan d'Action Environnemental                                                          |
| <b>PAEFE</b>   | = Programme d'Appui à l'Éducation et la Formation des Enfants Exclus du Système Éducatif |
| <b>PAG</b>     | = Programme d'Actions du Gouvernement                                                    |
| <b>PAM</b>     | = Programme Alimentaire Mondial                                                          |
| <b>PAN-LCD</b> | = Plan National de Lutte contre la Désertification                                       |
| <b>PASEC</b>   | = Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN                              |
| <b>PCA</b>     | = Programme de Cours accéléré                                                            |
| <b>PCC</b>     | = Plans de Contingence des Communes                                                      |
| <b>PCN</b>     | = Plan de Contingence National                                                           |
| <b>PDDI</b>    | = Programmes Départementaux de Développement Interministériel                            |
| <b>PHPS</b>    | = Politique Holistique de la Protection Sociale                                          |
| <b>PIB</b>     | = Produit Intérieur Brut                                                                 |
| <b>PICAO</b>   | = Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest                                 |
| <b>PND</b>     | = Plan National de Développement                                                         |
| <b>PNPE</b>    | = Politique Nationale de Protection de l'Enfant                                          |

|                 |   |                                                                         |
|-----------------|---|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>PNUD</b>     | = | Programme des Nations Unies pour le Développement                       |
| <b>PONADEC</b>  | = | Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration           |
| <b>PPP</b>      | = | Partenariat Public Privé                                                |
| <b>PRMN</b>     | = | Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises        |
| <b>PSI/GDT</b>  | = | Plan stratégique d'investissement sur la gestion durable des terres     |
| <b>PTF</b>      | = | Partenaires Techniques et Financiers                                    |
| <b>RNIE</b>     | = | Routes Nationales Inter-Etat                                            |
| <b>RGPH4</b>    | = | Recensement Général de la Population et de l'Habitat, quatrième édition |
| <b>SARA</b>     | = | Services Availability and Readiness Assessment                          |
| <b>SBEE</b>     | = | Société Béninoise d'Energie Electrique                                  |
| <b>SCRIP</b>    | = | Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté                |
| <b>SDE</b>      | = | Services Déconcentrés de l'État                                         |
| <b>SIEF</b>     | = | Système d'Information Écologique et Forestier                           |
| <b>SIEP</b>     | = | Système d'Information pour l'Évaluation Permanente                      |
| <b>SIGE</b>     | = | Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation                    |
| <b>SITEX</b>    | = | Société Industrielle des Textiles                                       |
| <b>SMTP</b>     | = | Société du Matériel des Travaux Publics                                 |
| <b>SNU</b>      | = | Système des Nations Unies                                               |
| <b>SONEB</b>    | = | Société Nationale des Eaux du Bénin                                     |
| <b>SONU</b>     | = | Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence                              |
| <b>SPANB</b>    | = | Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité             |
| <b>SRP</b>      | = | Stratégie de Réduction de la Pauvreté                                   |
| <b>SSC</b>      | = | Schéma de Services Collectifs                                           |
| <b>STAD</b>     | = | Schéma Territorial d'Aménagement et de Développement                    |
| <b>TEC</b>      | = | Tarif Extérieur Commun                                                  |
| <b>TIC</b>      | = | Technologie de l'Information et de la Communication                     |
| <b>TPI</b>      | = | Tribunaux de Première Instance                                          |
| <b>TVA</b>      | = | Taxe sur Valeur Ajoutée                                                 |
| <b>UEMOA</b>    | = | Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine                           |
| <b>UNCT</b>     | = | United Nation Country Team (Équipe Pays des Nations Unies)              |
| <b>UNDG</b>     | = | United Nation Développement Group                                       |
| <b>UNDAF</b>    | = | United Nation Développement Assistance Framework                        |
| <b>US</b>       | = | United States                                                           |
| <b>VHF</b>      | = | Very High Fréquence                                                     |
| <b>VIH SIDA</b> | = | Virus d'Immuno-déficience Humain/Syndrome d'Immuno_Déficience Acquis    |
| <b>ZEE</b>      | = | Zone Économique Exclusive                                               |



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Conformément aux nouvelles orientations sur la planification et la formulation du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable, l'Équipe Pays des Nations Unies du Bénin s'est engagée dans le processus d'actualisation du Bilan Commun de Pays (BCP) qui constitue désormais une étape importante du processus de formulation du Cadre de Coopération entre le Gouvernement et les Nations Unies. Le Bilan Commun Pays (BCP) permet de ressortir et d'actualiser les principaux défis de développement pour une mise en œuvre réussie des Objectifs de Développement Durable. Le présent BCP actualisé au Bénin au titre de l'année 2022, est bâti à partir des analyses et documents de politique existants au niveau des agences des Nations Unies, des partenaires au développement, des acteurs de la société civile, du Gouvernement et du secteur privé. Il prend également en compte les aspirations et opinions des populations à la base notamment les jeunes, les femmes, recueillis à travers les diverses consultations organisées par l'Équipe Pays.

Le BCP actualisé pour l'année 2022 aborde :

- i. la situation politique et l'état des droits de l'homme dans le pays ;
- ii. la situation économique et la transition vers une transformation structurelle de l'économie ;
- iii. les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Bénin, ainsi que les causes et les facteurs limitants ces progrès ;
- iv. l'identification des personnes laissées de côté ;
- v. les défis de développement transfrontaliers et
- vi. la capacité pour le financement du

développement et des ODD du pays.

**Le Bénin demeure un pays relativement stable avec la culture d'une alternance démocratique et pacifique au pouvoir.** Des réformes politiques et institutionnelles instaurées par le Gouvernement, notamment depuis 2018, alimentent des tensions politiques. De même, à l'instar de certains pays du Sahel et le Golfe de Guinée, le Bénin est confronté à la menace de l'extrémisme violent et du terrorisme, notamment dans sa partie septentrionale.

**La situation économique reste marquée par la reprise de la croissance économique au Bénin après la régression de 2020 en lien avec les répercussions de la crise de la COVID-19.** En effet, l'économie béninoise a été résiliente face à la COVID-19, grâce à la solidité de ses fondamentaux. Le Bénin a enregistré l'un des taux de croissance économique les plus élevés parmi les pays en développement avec un taux de croissance de 3,8 % en 2020, et une estimation de près de 7,2% pour l'année 2021.

**La structure de l'économie béninoise est restée identique sans changement majeur sur deux décennies, (2001 à 2021), avec une prédominance de l'agriculture et des services dans la création de la richesse nationale.** Le Gouvernement s'est engagé pour une transformation structurelle de l'économie à travers le nouveau Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026). En somme, cette transformation structurelle de l'économie au Bénin devra passer par un processus durable de transfert de la main d'œuvre des activités à faible productivité vers des activités plus dynamiques et à forte productivité.

**En ce qui concerne, la mise en œuvre des**

**Objectifs de Développement Durable, l'évaluation des progrès montre un résultat mitigé au niveau de certains ODD.** Selon le Rapport sur le développement durable 2022<sup>1</sup> publié par Sustainable Development Solutions Network (SDSN), le Bénin affiche un rang de 153 sur 163 pays évalués. Selon le rapport, l'indice de progrès des ODD (SDG score index) est estimé à 51,2 suggérant que le Bénin a déjà réalisé 51,2% des ODD. Si des défis majeurs restent encore à relever pour l'atteinte effective de tous les ODD, les ODD 8 (travail décent et croissance économique) ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 12 (consommation et production responsable) affichent une évolution favorable vers l'atteinte des cibles attendues pour 2030.

Au total, la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 et des ODD au Bénin suppose que le pays continue de jouir d'une situation politico-sécuritaire et sociale apaisée, que les effets de la crise Russo-Ukrainienne soient anticipés et les mesures adaptatives soient prises et que les différentes réformes structurelles et sectorielles engagées par le Gouvernement soient poursuivies avec fermeté.

**En ce qui concerne « les personnes laissées de côté »,** les différentes analyses, consultations et les principales enquêtes auprès des ménages ont permis de relever les personnes laissées de côté ou susceptibles d'être laissées de côté suivant les différentes dimensions du développement. Ces personnes sont principalement :

- i. les jeunes diplômés sans emplois ;
- ii. les personnes handicapées ;
- iii. les personnes pauvres vivant dans les zones frontalières ;
- iv. les personnes vivant avec le VIH/SIDA,
- v. les personnes transgenres,

- vi. les toxicomanes ;
- vii. les enfants placés (vidomegons) et les enfants dits « sorciers », les albinos ;
- viii. les personnes privées de liberté et
- ix. les personnes âgées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la promesse « de ne laisser personne de côté », le Gouvernement a engagé plusieurs actions en faveur des personnes vulnérables et celles laissées de côté notamment à travers la mise en œuvre du projet ARCH « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain ».

Les actions en faveur des personnes laissées de côté doivent être renforcées avec un accent sur :

- i. la prise de mesures particulières aux niveaux national et local pour ces groupes de personnes ayant des besoins spécifiques ;
- ii. leur autonomisation et le renforcement de leur résilience avec un accent particulier sur la préparation et la réponse aux chocs.

**S'agissant de la capacité de financement des ODD au Bénin, il convient de noter que l'atteinte effective des ODD suppose une mobilisation de ressources importantes qui sont au-delà de la capacité actuelle du Budget National.** Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé dans un ensemble de réformes qui devrait se traduire par :

- ≈ une hausse plus rapide des recettes budgétaires qui devrait passer de 17,7% en 2018 à 22,5% du PIB en 2030 ;
- ≈ un renforcement du volume de flux de la coopération au développement grâce à une augmentation de l'Aide Publique au Développement (APD) et de la coopération sud-sud, et une utilisation accrue des fonds mondiaux,
- ≈ une utilisation accrue (mais prudente) de la

1. <https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment-report/2021/2021-sustainable-development-report.pdf>, publié par Sustainable Development Solutions Network (SDSN), CAMBRIDGE UNIVERSITY, Bertelsmann Stiftung

dette publique,

- ≈ une focalisation des flux de la diaspora vers des investissements publics ou privés,
- ≈ La mise en place d'un programme d'émission obligataire destinée au financement des ODD.
- ≈ une mobilisation des Partenariats Public-Privé (PPP) pour des projets d'infrastructures rentables, ayant un impact important sur les ODD.

**Par ailleurs, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et de la promesse de « ne laisser personne de côté » reste confrontée à des défis transfrontaliers qui nécessitent une prise en charge au niveau national et régional.**

Ces défis portent essentiellement sur :

- ≈ **La situation sécuritaire dans les pays voisins du Bénin** où sévissent des groupes extrémistes violents et la criminalité transnationale organisée constitue une menace permanente sur la sécurité au Bénin et particulièrement dans les zones frontalières.
- ≈ **Les conflits communautaires liés notamment à l'accès aux ressources naturelles** : La transhumance interne et transfrontalière contribue au développement de l'économie nationale et régionale mais, en l'absence d'un mécanisme concerté de suivi, elle constitue une source d'insécurité liée aux conflits entre agriculteurs et éleveurs.
- ≈ **La traite des enfants**, nonobstant les actions vigoureuses menées par le Gouvernement et l'ensemble de ces partenaires ces dernières années, le phénomène demeure une préoccupation majeure.
- ≈ **La mise en œuvre de Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF)**, constitue un défi majeur pour le Bénin. Elle devra être accompagnée d'une stratégie prenant en compte les spécificités du pays.

En somme, aux regards des causes profondes et facteurs limitants l'accélération des progrès vers les ODD, les actions urgentes à mener pour assurer le développement durable au Bénin passent par :

- ≈ l'accélération des actions visant la transformation structurelle de l'économie, l'amélioration globale de la compétitivité des facteurs de production et la diversification des sources de financement du développement ;
- ≈ la dynamisation de la résilience des populations par le renforcement des capacités d'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- ≈ la promotion et la mise à niveau du capital humain au service du développement durable inclusif, basé sur le respect des principes d'égalité et de dignité des personnes ;
- ≈ Le renforcement de la qualité de la gouvernance à tous les niveaux et la promotion de la cohésion sociale.

# INTRODUCTION



L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 31 mai 2018, la résolution A/RES/72/279 relative à la réforme du Système de Développement des Nations Unies (SDNU). L'objectif principal de cette réforme est d'améliorer la coordination au sein du SDNU sur le terrain, et d'apporter un appui collectif à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. C'est dans ce sens que le Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) a été reformaté et devient désormais le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) permettant de fournir des solutions plus intégrées pour renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour

le Développement Durable devient désormais le document de référence pour les activités de développement des Nations Unies au niveau des pays et constitue l'instrument privilégié des différentes agences des Nations Unies pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Cette nouvelle génération du Cadre de Coopération des Nations Unies devra être basée sur une analyse indépendante commune du pays qui s'articule autour des principaux engagements normatifs internationaux du pays, des causes structurelles de l'inégalité et de la discrimination au moyen d'une analyse sexospécifique. Cette analyse dénommée Bilan Commun Pays (BCP) est désormais considéré

comme un produit phare pour l'Équipe pays des Nations Unies, avec des changements majeurs dans son contenu et dans son positionnement dans l'action des Nations Unies dans les pays. Ainsi, le Bilan Commun Pays sera un rapport analytique sur la situation dans le pays et mis à jour régulièrement. Il établit également un référentiel de données et d'analyses nationales qui peut servir de ressource pour le Système des Nations Unies aussi bien pour les activités programmatiques que pour la production de divers rapports analytiques.

A cet égard, le BCP identifie les risques multidimensionnels qui pourraient avoir un impact sur la trajectoire de développement du pays, couvrant tout un éventail de questions de développement, de consolidation de la paix et de droits humains. Il examine le paysage financier du pays et identifie les meilleures opportunités de réorienter toutes les sources de financement vers les ODD.

C'est dans ce contexte de changement majeur dans le processus de planification des activités de développement des Nations Unies que l'Équipe pays des Nations Unies du Bénin s'est engagée dans l'actualisation du BCP qui permettra également de mettre en exergue les nouveaux défis à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Le BCP actualisé a été un exercice indépendant et interne au Système des Nations Unies (SNU). Il a été cependant élaboré suivant une approche inclusive prenant en compte les analyses et documents de politique existants au niveau des agences des Nations Unies, du Gouvernement, des partenaires au développement, des acteurs de la société civile, et du secteur privé. Il prend également en compte les opinions des populations à la base et vulnérables. L'Équipe Pays a ainsi consulté les groupes cibles tels que les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les personnes transgenres etc.,

à travers divers ateliers permettant de recueillir leurs aspirations et leurs opinions sur les défis de développement du pays. Ces concertations se sont également déroulées à travers plusieurs plateformes de recevabilité (Numéro vert 132, U-Report) mises en place par l'Équipe Pays. Le BCP a bénéficié des apports et commentaires des Institutions Financières Internationales.

Le présent document de Bilan Commun Pays (BCP) actualisé, s'articule autour des principaux points ci-après :

- ≈ le contexte et la situation socio-économique, politique ainsi que l'état des droits de l'homme dans le pays;
- ≈ les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Bénin et l'impact de la COVID-19 ;
- ≈ l'identification des personnes « laissées de côté »
- ≈ les défis et développement transfrontaliers ;
- ≈ l'état des lieux des capacités pour le financement du développement et des ODD et
- ≈ l'analyse des risques et leurs mesures de mitigation.

# CHAPITRE I : CONTEXTE ET SITUATION DU PAYS

## I.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La République du Bénin, un pays de l'Afrique de l'Ouest au Sud du Sahara est située dans la zone intertropicale, entre 6° 10' et 12° 25' de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 114 763 km<sup>2</sup> dont 7.000.050 ha de superficie cultivable représentant environ 60% du territoire national<sup>2</sup>. Il est limité au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, à l'Ouest par la République du Togo et au Sud par l'Océan Atlantique. Le pays présente une façade maritime de 125 km sur l'océan Atlantique. Le Bénin présente un relief peu accidenté et régulièrement étagé du Sud au Nord, avec une altitude variant de 10 à 800 mètres.

Le pays est caractérisé par un système climatique dominé par l'alternance de la mousson, vent d'Ouest venant de l'Océan (saison des pluies) et de l'harmattan, vent sec venant de Sahara (saison sèche) et d'une pluviométrie avec des disparités régionales. Environ 65% du territoire sont couverts par une végétation arborée qui s'amenuise d'année en année, malgré la richesse hydrologique du pays. Cette situation géographique a pour corollaire de favoriser des pathologies tropicales variées avec une prédominance des affections endémo-épidémiques que sont les diarrhées, les gastro-

entérites, les infections respiratoires et le paludisme.

**Les deux dernières décennies restent particulièrement marquées par une accentuation de la variabilité climatique caractérisée notamment par une récurrence des phénomènes météorologiques extrêmes<sup>2</sup>** (inondations notamment), la perturbation des régimes pluviométriques saisonniers et une réduction de plus en plus remarquable du nombre d'événements pluvieux. A propos de la température de l'air, les écarts à la normale (1981-2010) des moyennes annuelles accusent des valeurs oscillant entre -0,7 et +1,3 °C. La prise de conscience des enjeux liés à la problématique des changements climatiques a favorisé l'élaboration et l'adoption de plusieurs politiques, stratégies et programmes de riposte par le Bénin. Ainsi, une loi portant réglementation des changements climatiques en République du Bénin a été votée et promulguée le 06 août 2018.

2. Contribution Déterminée au niveau National actualisée du Bénin au titre de l'accord de paris , octobre 2021, page 10

## I.2 SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

**La situation démographique du Bénin est caractérisée par un accroissement significatif de la population depuis 1910 à nos jours.** De 878.000 habitants en 1910, la population du Bénin est passée à 3.000.000 en 1979, pour atteindre 10.008.749 en 2013. Le taux d'accroissement de la population est ainsi passé de 1,8% entre 1910 et 1950, à 2,8% entre 1979 et 1992, à 3,2% entre 1992 et 2002 et à 3,5% entre 2002 et 2013. Le Bénin accuse, à l'instar des autres pays de la sous-région ouest africaine, un retard considérable dans sa transition démographique avec une croissance rapide de la population (2,8%) résultant d'une mortalité en baisse et d'une fécondité toujours élevée.

**Le Bénin présente une fécondité qui se situe à des niveaux toujours très élevés** (ISF: 5,7 enfants par femme). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) a connu une baisse dans le temps passant de 7,1 enfants par femme en 1982 à 4,8 en 2013 et à 5,7 enfants par femme en 2017.

**Ce niveau de fécondité est caractérisé par la précocité.** Au Bénin, la fécondité débute très précocement, le pourcentage de femmes de 20-24 ans qui ont eu au moins une naissance vivante avant l'âge de 18 ans est de 19,4%. Les femmes entrent en première union en moyenne à 18,6 ans, le taux de prévalence contraceptive reste faible (12,5%). Cette forte fécondité induit également d'importants besoins non satisfaits en planification familiale (33%).

**La structure par âge de la population indique une population extrêmement jeune.** Deux (2) Béninois sur trois (3) ont moins de 25 ans. La population très inégalement répartie avec de forte densité au sud (70% de la population pour ¼ de superficie et 30% de la population sur les ¾ de superficie dans le nord). La population urbaine est passée de 36% en 1992 à 38,9% en 2002 et est de 44,6% en 2013. Aujourd'hui, près de la moitié des Béninois (44,6%) habite la ville.

**D'intenses mouvements migratoires sont également observés entre les régions du Bénin.** L'immigration est en amélioration constante. En effet, en 1992 les immigrés des cinq dernières années précédant le recensement représentaient 1,1% de la population totale contre 2,3 % en 2002, ce qui témoigne d'un attrait accru de la destination Bénin pour les béninois de retour et les étrangers. La population étrangère représente aujourd'hui 1,9% de la population totale selon le RGPH4.

Par ailleurs, l'analyse du dividende démographique basée sur la méthodologie NTA (sous-tendue par la notion du cycle économique caractérisée par la consommation, le revenu moyen et les transferts) révèle que :

- i. la fenêtre d'opportunité pour le premier dividende démographique pour le Bénin serait ouverte depuis 1993 ;
- ii. en moyenne un Béninois reste dépendant jusqu'à l'âge de 27 ans, et un ratio de soutien de 1 producteur effectif pour 2 consommateurs effectifs est enregistré.

## I.3 SITUATION POLITIQUE

**Le Bénin demeure un pays relativement stable de l'Afrique de l'Ouest avec la culture d'une alternance démocratique et pacifique du pouvoir.** Depuis que le pays a adopté le système multipartite en 1990, plusieurs cycles électoraux se sont déroulés et ont abouti à des transferts démocratiques et pacifiques du pouvoir. Cependant, les élections législatives de 2019 et la dernière élection présidentielle du 11 avril 2021, étaient marquées par des tensions et violences localisées. Le nouveau Gouvernement issu de l'élection présidentielle d'avril 2021 a promis un nouveau mandat « plus social » focalisé sur l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

**Les réformes politiques et institutionnelles engagées par le Gouvernement depuis 2016 ont alimenté des tensions politiques dans le pays.** Ces réformes, ont abouti à la participation exclusive des deux partis politiques proches de la mouvance présidentielle aux élections législatives d'avril 2019 et à la non-validation des candidatures d'une partie de l'opposition à l'élection présidentielle du 11 avril 2021. Des tensions politiques associées à ces réformes ont été suivies, pour la première fois depuis l'avènement du multipartisme dans le pays, de violences sporadiques et localisées, causant des morts et des blessés.

**Les élections législatives prévues pour le 8 janvier 2023 pourraient offrir plus de pluralisme politique au sein de la prochaine législature.** Seuls deux partis politiques de la mouvance présidentielle, sont représentés dans la huitième législature actuelle. Ces deux formations politiques étaient les seules jugées conformes à la nouvelle charte des partis politiques en 2019. Le Bénin compte actuellement 16 partis politiques agréés. Une participation effective de ces partis aux prochaines élections législatives pourrait accroître le pluralisme dans la prochaine Assemblée Nationale. Par ailleurs, sur la base des réformes constitutionnelles

de novembre 2019, la prochaine législature comptera en son sein pour la première fois au moins 24 femmes députées, ce qui constituera une avancée majeure dans la représentation des femmes dans cette instance de décision.

**Le Bénin est confronté à la menace sécuritaire liée à la radicalisation, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée.** Après plusieurs alertes sur la menace de l'extension géographique des activités des groupes armés extrémistes du Sahel vers les pays côtiers, le nord du Bénin a enregistré plus d'une douzaine d'attaques entre le 30 novembre 2021 et fin juin 2022. Ces incidents, en majorité encore non-revendiqués, ont causé des morts et des blessés, notamment dans les rangs des forces de défense, de sécurité et des gardes forestiers engagés dans la protection des deux parcs nationaux frontaliers au Burkina Faso et le Niger. Dans ce contexte, le Gouvernement s'est engagé à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité et à redynamiser ses engagements régionaux afin de mutualiser les efforts de prévention et de riposte contre les groupes armés extrémistes. Cette menace de l'extrémisme violent pourrait représenter un nouveau défi dans la réalisation du Programme d'Actions du Gouvernement (2021-2026) et des ODD.

## I.4 SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

**Le cadre institutionnel relatif aux droits de l'homme a été renforcé au Bénin par la mise en place effective en avril 2019 de la Commission Béninoise des droits de l'homme (CBDH)**, en application des dispositions de la loi n°2012-36 du 15 février 2013. Le 18 mars 2020, la CBDH a été accréditée « Statut A » par le Comité d'accréditation du réseau international des institutions nationales de Droits de l'Homme, seulement deux ans après sa mise en place.

**Le Gouvernement du Bénin continue de mettre en œuvre des recommandations issues du troisième rapport national sur l'Examen Périodique Universel (EPU).** Le Gouvernement du Bénin a reçu au cours des dernières années, un total de sept cent (700) recommandations émanant des différents mécanismes de Droits de l'Homme afin d'améliorer la situation de jouissance de tous les Droits garantis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme dans le pays. En application de ces recommandations, le Bénin a renforcé ces dernières années, son cadre législatif et juridique aux droits de l'Homme par l'adoption et l'entrée en vigueur de certaines lois mais aussi par la ratification de plusieurs instruments juridiques internationaux. Il s'agit notamment de :

- i. l'adoption de la loi n° 2018-16 du 28 décembre 2018 portant code pénal en République du Bénin qui définit la torture;
- ii. la commutation de la peine de mort des quatorze (14) derniers condamnés à mort en peine de réclusion criminelle à perpétuité par Décret n°2018-043 du 15 février 2018 ;
- iii. la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- iv. la ratification du protocole facultatif à la

Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications ; et

- v. la ratification de toutes les Conventions fondamentales de l'OIT en matière de liberté d'association et de négociation collective, de non-discrimination et d'égalité dans l'emploi et de la profession, de travail des enfants et de travail forcé.

**Le Bénin présentera son quatrième rapport national sur l'Examen Périodique Universel (EPU) prévu en janvier - février 2023 à Genève.**

Cette 42<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur l'EPU sera une opportunité d'évaluer les avancées et les défis dans la mise en œuvre des 198 recommandations issues du troisième rapport national. Sur les 198 recommandations, le Gouvernement du Bénin avait accepté 191 et a pris note de sept. Dans son rapport sur les Droits de l'Homme au Bénin 2020-2021, la CBDH a noté des avancées notables ont été enregistrées dans la mise en œuvre des recommandations, cependant « des efforts importants restent à accomplir dans maints domaines liés à certaines recommandations ».

**Le Bénin est partie à la majorité des instruments internationaux et régionaux de Droits de l'Homme<sup>3</sup>.**

Cependant, le Bénin n'est pas partie à certaines procédures de protection de certains mécanismes que des individus pourraient saisir, s'ils estimaient que leurs droits étaient violés. Dans la même logique, le Bénin s'était retiré, en avril 2020, du Protocole additionnel de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des peuples. Ainsi une voie de recours additionnel pour défendre les droits fondamentaux fut enlevée aux citoyens béninois suite à ce retrait. Le Bénin est encouragé, dans le cadre des recommandations de l'EPU ou des organes de

3. (Voir en Annexe II).

traités, à considérer la ratification des différents traités et protocoles additionnels/facultatifs auxquels il n'est pas encore partie<sup>4</sup>.

**Le Bénin est appelé à relire les dispositions de certaines lois.** La Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH), Amnesty International et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels ont encouragé le Bénin à relire certaines des récentes lois qui, selon eux, rendent difficile l'exercice des droits de l'Homme et les libertés publiques. Au nombre de ces lois, il y a celles portant sur :

- i. le code du numérique du 20 avril 2018 ;
- ii. le code pénal du 28 décembre 2018 ;
- iii. la charte des partis politiques du 17 décembre 2018 et
- iv. le code électoral du 15 novembre 2019.

**Nonobstant les avancées enregistrées, la situation des droits de l'homme reste encore à améliorer au Bénin.** En effet, de nombreuses organisations de droits de l'homme, dont la CBDH, continuent de dénoncer des violations des droits dans toutes leurs catégories. Dans son rapport sur les droits de l'homme au Bénin 2020-2021 de décembre 2021, la CBDH conclut que la situation des droits de l'Homme « est très préoccupante au regard du nombre des cas de violations et atteintes aux droits de l'homme enregistrés et documentés ». Elle note par exemple qu'un « nombre impressionnant de personnes sont en détention en raison des événements liés au processus électoral de 2021 ». Ces « détenus spéciaux », constitués en majorité de jeunes, sont poursuivis pour des « actes de terrorisme, d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État et de blanchiment d'argent », ajoute le rapport de la CBDH. Tout

en déplorant et condamnant les violences électorales devenues récurrentes depuis 2019, la CBDH a invité tous les « acteurs politiques et tous protagonistes à trouver des solutions idoines à cette situation qui constitue une grave menace pour la paix sociale dans le pays ». Par ailleurs, la CBDH a noté des « cas d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires qui ont été observés durant la période 2020-2021 ». Dans un contexte marqué, selon certains opposants politiques et membres de la société civile, par un rétrécissement de l'espace politique et une instrumentalisation de l'appareil judiciaire, Amnesty International a entre autres rapporté des arrestations et détentions d'opposants et de voix critiques au Gouvernement sur la base de « motifs imprécis ». Des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté d'expression, du droit d'accès à l'information, aussi bien que la violation de droits économiques, sociaux et culturels, et d'autres droits catégoriels ont été également rapportées.

4. Voir A/HRC/37/10 (EPU 2018), E/C.12/BEN/CO/3 (CESCR 2020), CAT/C/BEN/CO/3 (CAT 2019), CRC/C/OPAC/BEN/CO/1 (CRC-OP-AC 2018), CEDAW/C/BEN/CO/4 (CEDAW 2013)

## I.5 SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

**Le Bénin a accédé en 2020 à la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) avec PIB/habitant de 1250 USD<sup>5</sup>.** L'activité économique reste dominée par l'agriculture et les industries de transformation des produits issus de l'agriculture, secteurs largement centrés sur les deux produits d'exportation que sont le coton et l'anacarde. Par ailleurs, à l'instar des autres pays de la région, le secteur des services, notamment le commerce enregistrent une position dominante, aussi bien en termes de contribution au PIB qu'en terme d'emploi. La production du coton a augmenté sensiblement depuis 2016, le Bénin occupant désormais la première place de pays producteur de coton en Afrique depuis cette période.

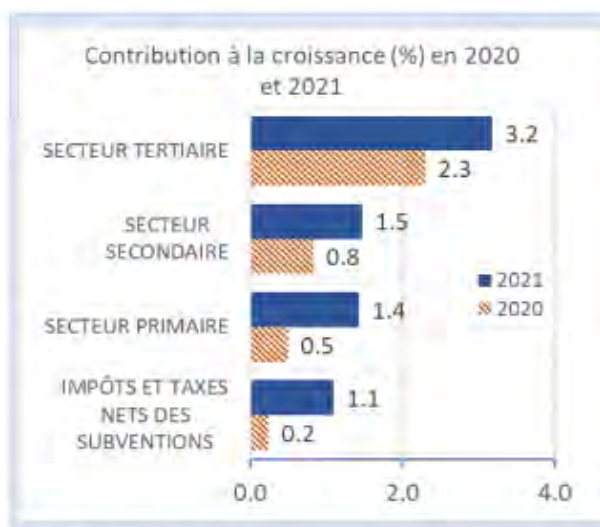
**L'économie béninoise a affiché une résilience face aux chocs de la crise de la COVID-19 et de la fermeture des frontières avec le Nigeria.** En effet, selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD), le taux de croissance du PIB réel est estimé à 7,2% en 2021 contre 3,8% et 6,9% en 2020 et 2019 respectivement. Cette relance de l'économie

béninoise s'est traduite dans tous les secteurs d'activité par une augmentation de leur contribution à la croissance du PIB réel. Entre 2020 et 2021, les contributions à la croissance du PIB réel des secteurs primaire, secondaire et tertiaire passent respectivement de 0,5% à 1,4% ; de 0,8% à 1,5% et de 2,3% à 3,2%. Comme en 2020, la croissance de l'activité économique au Bénin est tirée par le secteur tertiaire.

Les actions ayant favorisé cette reprise de l'économie béninoise en 2021 sont entre autres : (i) l'assistance financière du Gouvernement aux entreprises ; (ii) les grands travaux réalisés dans le secteur de la construction à savoir le Projet PIPELINES, la Cité ministérielle, la zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ), la Cité administrative d'Abomey-Calavi.

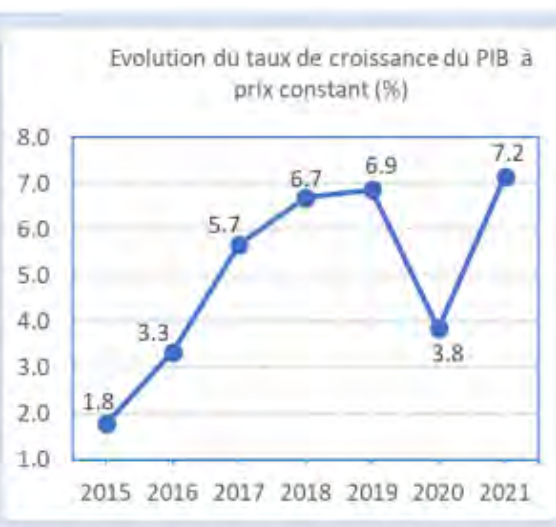
**La dynamique actuelle de reprise économique pourrait être ralentie par les effets de la crise Russie-Ukraine.** Les simulations faites par la Direction Générale de l'Economie du Ministère de l'Economie et des Finances montrent que l'économie béninoise pourrait perdre entre 0,4 et 1,2 point de croissance.

GRAPHIQUE 1 A : CONTRIUTION À LA CROISSANCE (%) EN 2020 ET 2021



Source : INStAD, 2022

GRAPHIQUE 1 B : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB À PRIX CONSTANT (%)

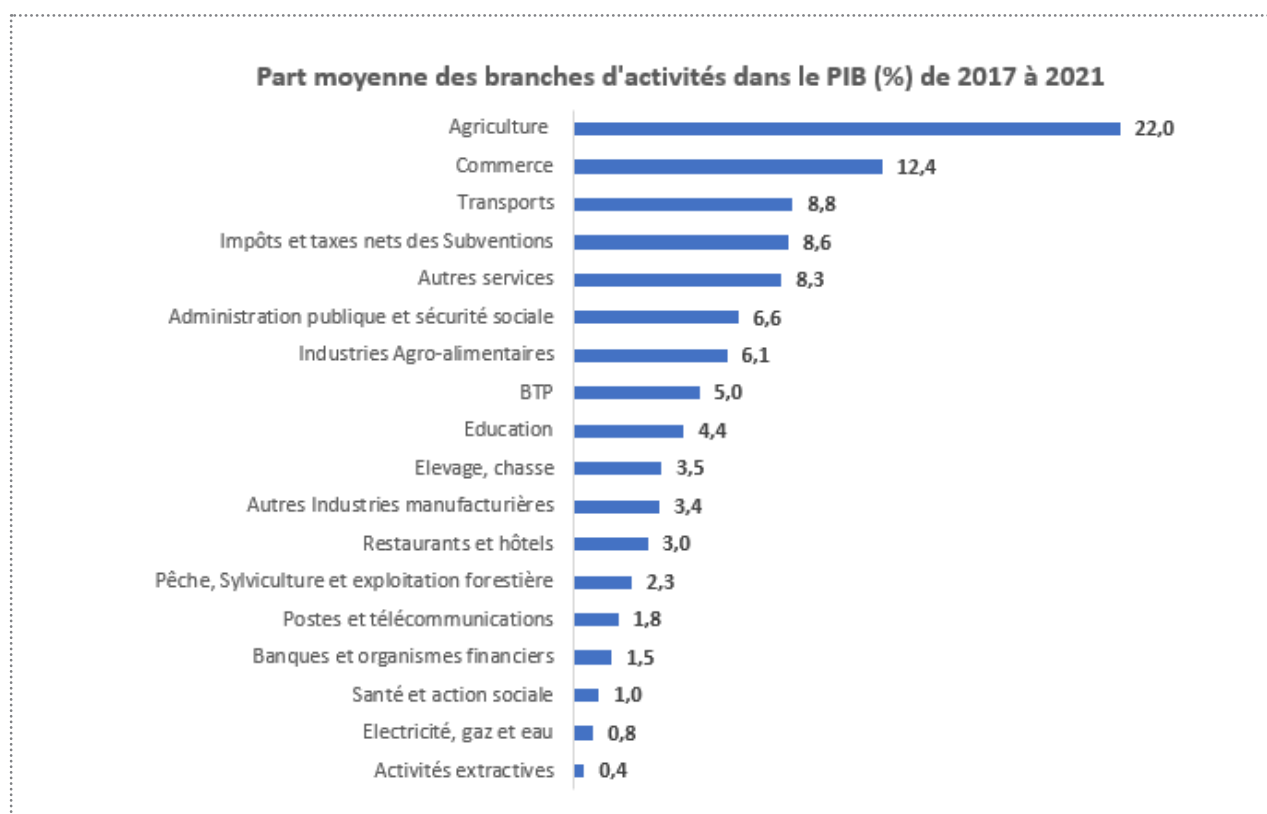


5. <https://blogs.worldbank.org/fr/pendata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-2020-2021>

Sur les cinq (05) dernières années (2017 à 2021), le secteur primaire a représenté en moyenne 27,8% du PIB ; le secteur secondaire, quant à lui, a occupé 15,8% du PIB et le secteur tertiaire a fourni 47,8% du PIB sur la même période. L'agriculture (22% du PIB) ; le commerce (12,4% du PIB) et les transports et télécommunications (10,6% du PIB) ont été les principaux moteurs de la formation du PIB sur les 5 dernières années au Bénin. Sur la même période, les parts de l'industrie agro-alimentaires et des BTP sont respectivement ressorties à 6,1% du PIB et 5,0% du PIB.

Le secteur tertiaire domine donc l'économie béninoise. Ce secteur est dominé par l'activité de commerce (13 % du PIB) et en particulier l'activité de réexportation vers le Nigeria. Ce dernier est le premier partenaire commercial du Bénin et selon la BCEAO, il reçoit 51 % des exportations béninoises. En effet, les tarifs douaniers moins élevés du Bénin, favorisent le commerce de réexportation entre le Bénin et le Nigeria, notamment par voie informelle. L'économie béninoise reste donc très sensible aux évolutions de l'économie nigériane.

GRAPHIQUE 2 : PART MOYENNE DES BRANCHES D'ACTIVITÉS DANS LE PIB (%) DE 2017 À 2021



Source : INStaD, 2022

Du côté de la demande, selon l'INStAD, les dépenses de consommation finale ont représenté en moyenne 79,9% du PIB sur la période 2017-2021. La part des dépenses de consommation finale dans le PIB se rétrécit progressivement (elle est passée de 83,0% en 2017 à 77,4% en 2021) au profit des investissements qui ont atteint un montant record de plus de 2800 milliards FCFA en 2021, soit près de 30% du PIB (contre 24% en 2017).

**Au total, la structure de l'économie béninoise est restée quasiment inchangée sur deux décennies (2001 à 2021), avec une prédominance de l'agriculture et des services dans la création de la richesse nationale.** Pour assurer une transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement s'est engagé à travers le nouveau Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026) à :

- i. intensifier la construction des infrastructures modernes de transport et de logistique ;
- ii. réaliser l'autonomie énergétique ;
- iii. accroître les investissements dans les infrastructures et services numériques ;
- iv. consolider les performances du secteur agricole ;
- v. promouvoir le patrimoine culturel national, l'art et l'artisanat
- vi. faire du Bénin, une destination touristique majeure du continent et du monde ;
- vii. stimuler l'industrialisation ;
- viii. promouvoir la création d'emplois durables pour les jeunes et les femmes.

**Dans le rapport de la Banque Mondiale « Mémoire économique du Bénin : accélérer la croissance et créer de meilleurs emplois » publié en Mars 2022**, trois pistes ont été identifiées pour assurer la transformation structurelle de l'économie béninoise. Il s'agit de :

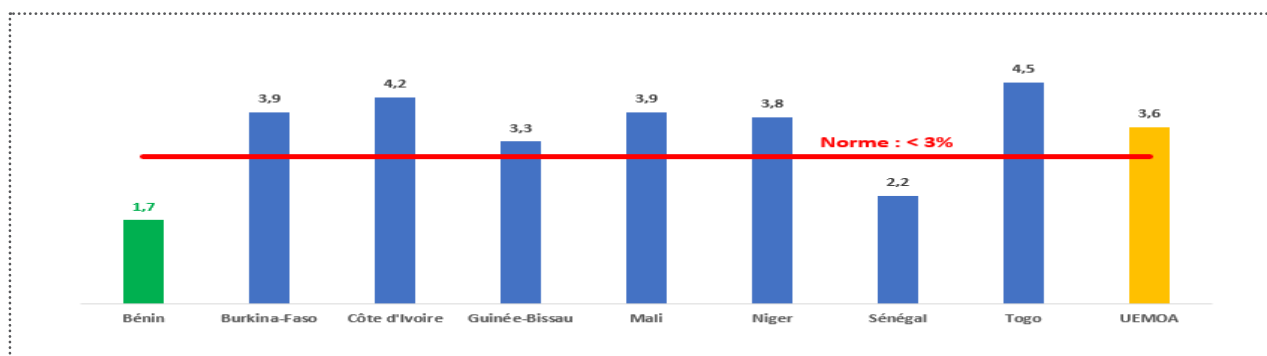
- i. la valorisation du capital humain et de la qualité du marché du travail pour augmenter la productivité ;

- ii. l'amélioration des infrastructures et des services de transports ;
- iii. la diversification des exportations ainsi que le renforcement des échanges régionaux.

En somme, la transformation structurelle de l'économie du Bénin passerait par, l'investissement dans de nouveaux moteurs de croissance susceptibles d'augmenter la productivité du travail et de créer des emplois de qualité pour sa main-d'œuvre, en particulier pour les jeunes et les femmes.

**L'inflation est restée maîtrisée au cours de l'année 2021, en dépit des pressions inflationnistes liées à la crise de la pandémie de COVID 19.** En effet l'inflation au Bénin s'est établie à 1,7% en 2021 (après 3,0% en 2020) et est donc restée dans la limite communautaire de l'UEMOA. Grâce aux subventions du Gouvernement et le contrôle de la sortie frauduleuse des produits hors de son territoire, le Bénin a affiché le taux d'inflation le plus bas de l'UEMOA en 2021. Tous les autres pays de l'union ont enregistré des taux d'inflation dépassant les 2% en 2021 et la moyenne communautaire s'est élevée à 3,6% en 2021.

### GRAPHIQUE 3 : TAUX D'INFLATION (%) DANS L'UEMOA EN 2021

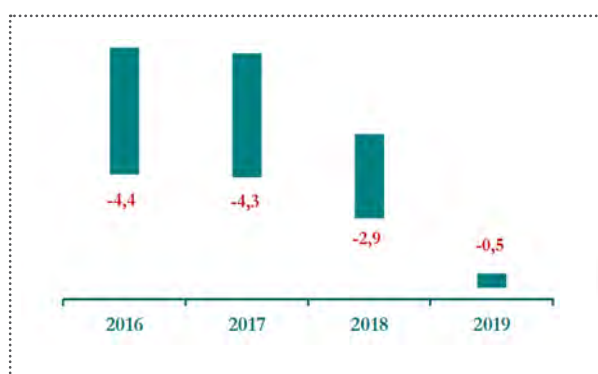


Source : Instituts Nationaux de Statistique et Commission de l'UEMOA, 2021

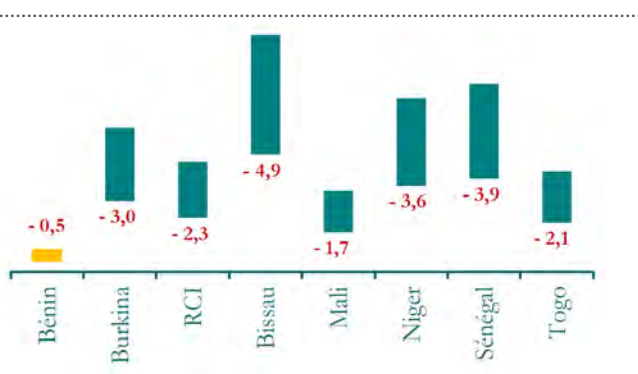
**Le déficit budgétaire s'est dégradé entre 2019 et 2021 en lien avec les efforts du Gouvernement en réponse à la Covid-19, notamment à travers les soutiens aux entreprises et ménages afin de contenir efficacement les effets négatifs de la**

**pandémie.** Selon les estimations de la Direction Générale de l'Économie (DGE), il devrait s'établir à 5,7% du PIB en 2021 après 0,5% en 2019 et 4,7% en 2020.

GRAPHIQUE 4 A : TRAJECTOIRE DU SOLDE BUDGÉTAIRE GLOBAL DONS COMPRIS (EN % DU PIB) SUR LA PÉRIODE 2016-2019 ET ORDONNANCEMENT, DONS COMPRIS



GRAPHIQUE 4 B : ÉVOLUTION COMPARÉE DES SOLDES BUDGÉTAIRES BASE



Source : INSTaD, FMI, PER Avril 2020

**L'encours de la dette publique s'est inscrit en hausse mais reste viable.** L'encours de la dette rapporté au PIB, à fin décembre 2021, s'établirait à 48,84% (contre 46,1% et 41,2% respectivement en 2020 et 2019). La hausse du taux d'endettement à fin 2021 s'expliquerait par le dynamisme du pays sur le marché financier international en lien avec la nécessité de poursuivre la relance de l'économie en vue de surmonter les effets induits par la double crise sanitaire et économique de la COVID-19.

**Au total, le risque de surendettement du Bénin est modéré selon la dernière analyse de viabilité de la dette effectuée en décembre 2020 par le FMI et la Banque Mondiale.** Le niveau d'endettement du pays reste inférieur aux critères de convergence de l'UEMOA (70% du PIB). Le Bénin est noté B+ avec la perspective stable par l'agence Standard & Poor's confirmant la résilience des fondamentaux du pays. En mars 2021, l'agence de notation, Moody a également rehaussé la note du Bénin, de « B2 avec perspective positive » à «

B1 avec perspective. Cette note est justifiée par l'amélioration de la structure de la dette, ainsi qu'une excellente gestion des finances publiques.

**La situation monétaire a été caractérisée sur la période 2016-2021 par une expansion de la masse monétaire (M2)** qui s'était affichée à 3203,7 milliards FCFA en 2021 contre 2089,8 milliards FCFA en 2016, soit une hausse globale de 53,3% (voir Tableau 4.2). Sa contrepartie serait couverte en grande partie par la hausse des actifs extérieurs nets (+92,2%) et des créances intérieures (+27,7%) portée par l'augmentation des créances sur l'économie (+36,1%).

Le taux d'intérêt moyen des crédits aux particuliers a été revu à la baisse de 13 points passant de 8,61% en 2016 à 7,50% en 2021. Cependant, le Taux moyen de rémunération des dépôts des particuliers a été révisé à la hausse d'environ 3 points, passant de 5,21% en 2016 à 5,36%. Ainsi, sur la période 2016-2021, le système bancaire au Bénin a été marquée par une amélioration de l'offre des services de dépôt des particuliers pour protéger et encourager l'épargne domestique et la bancarisation.

TABLEAU 1 : EVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT DES CRÉDITS ET DE RÉMUNÉRATION DES DÉPÔTS DES PARTICULIERS

|                                                            |      |      |      |      |      |      |
|------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Taux d'intérêt moyen des crédits aux particuliers (1)      | 8.61 | 8.95 | 8.28 | 8.32 | 8.25 | 7.50 |
| Taux moyen de rémunération des dépôts des particuliers (2) | 5.21 | 5.26 | 5.52 | 5.46 | 5.16 | 5.36 |
| Différentiel (1)-(2)                                       | 3.40 | 3.69 | 2.77 | 2.86 | 3.09 | 2.14 |

Source : INStaD-Données BCEAO, mars 2022

**Au niveau social, le Bénin a continuellement enregistré, au cours des trente dernières années, une augmentation de son Indice de Développement Humain (IDH)** qui est passé de 0,364 en 1990 à 0,545 en 2019 ; soit une augmentation globale sur la période de 0,181 point. Cette augmentation résulte des progrès réalisés par le pays sur les trois dimensions : santé, éducation et niveau de vie. En effet, entre 1990 et 2019, le Bénin a connu des gains successifs sur l'espérance de vie à la naissance de ses citoyens, au rythme d'une moyenne de 0,3 an par an, avec une période de stagnation entre 1996 et 2000.

**L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) mesuré à travers les dimensions de la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique, s'est établi à 0.612 , indiquant que les écarts entre les femmes et les hommes restent encore élevés au Bénin.** Le Gouvernement a engagé plusieurs réformes pour renforcer l'égalité des

sexes et réduire les écarts entre les femmes et les hommes. Au cours de l'année 2021, le cadre législatif a été renforcé dans les domaines du genre, de la santé sexuelle et reproductive avec le vote et la promulgation de trois lois majeures notamment :

- i. la Loi N° 2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises en raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin ;
- ii. la Loi 2021-12 du 20 décembre 2021 relative à la santé sexuelle et reproductive ;
- iii. la Loi 2021-13 du 20 décembre relative au code des personnes et de la famille.

CASH-CARE  
UNICEF

POUR UN  
AVENIR  
MEILLEUR,  
ADOPTONS  
UNE MASCULINITE  
RESPONSABLE  
ET TOI?

POUR SAUVER  
L'ENFANT  
138



PARTENARIAT  
ONG SIAN' SON ~ UNICEF  
TOUS ENSEMBLE  
DISONS NON  
AUX VIOLENCES FAITES  
AUX ENFANTS



# CHAPITRE II : VISION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

## II- 1 VISION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET INSTRUMENTS DE PLANIFICATION AU BÉNIN

Le Gouvernement du Bénin dispose d'une chaîne de planification structurée autour de trois instruments majeurs : i) la vision prospective à long terme, ii) la stratégie de développement à moyen terme qu'est le Plan National de Développement (PND) ainsi que iii) les instruments opérationnels tels que le Programme d'Actions du Gouvernement et le Programme de Croissance pour le Développement Durable.

La vision prospective de développement du Bénin a été adoptée au début de l'année 2000 suivant une approche largement participative prenant en compte les aspirations des populations à la base. Elle est dénommée « Bénin Alafia 2025 » et stipule que : « Le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

Le Gouvernement s'est engagé actuellement dans le processus de la formulation d'une vision post 2025 et la mise place d'une loi-cadre sur la planification du développement du pays.

Se fondant sur les avantages comparatifs du Bénin en lien avec les aspirations inscrites dans la vision Bénin 2025 Alafia, le Gouvernement a adopté en 2016 un Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2018-2025. Le PND est bien aligné sur les engagements internationaux pris par le Bénin notamment l'Agenda de développement 2030, l'Agenda 2063 mais aussi les engagements en termes de droits de l'homme. L'objectif du PND est : « **d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10 % en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures** ».

Au niveau opérationnel, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre des Programmes d'Actions du Gouvernement (PAG), ainsi que le Programme de Croissance de Développement Durable (PC2D) qui vise à opérationnaliser la vision prospective de développement et les objectifs du PND (2018-2025). Aussi les stratégies sectorielles et thématiques ont-elles été élaborées en lien avec le PND et les ODD.

## II-2- SYNTHÈSE DES PROGRÈS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Selon le Rapport sur le développement durable 2022 publié par Sustainable Development Solutions Network (SDSN), le Bénin affiche un rang de 153 sur 163 pays évalués avec un « SDG score index » estimé à 51,2. Ce score indique que le Bénin a déjà réalisé près de 51,2% des ODD.

- ≈ Trois (3) ODD affichent une évolution favorable vers l'atteinte des cibles attendues pour 2030. Il s'agit de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et de l'ODD 13 (changement climatique) et l'ODD 12 (consommation et production durables)
- ≈ Trois (3) ODD affichent une amélioration modérée vers l'atteinte des cibles. Il s'agit des ODD 9 (Industrie, Innovation Infrastructure) et ODD 14 (vie aquatique) et l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces)
- ≈ Dix (10) ODD montrent une tendance

stagnante. Ces ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 2 (faim zéro), ODD 3 (Santé et bien-être), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 15 (Vie terrestre), ODD 17 (partenariat);

- ≈ Un (1) ODD notamment l'ODD 4 (éducation de qualité) indique une tendance négative.

Un état des lieux sur chaque ODD, ainsi que les mesures phares engagées par le Gouvernement pour accélérer les progrès au cours de la dernière décennie d'actions sont présentés en Annexe I du document.

GRAPHIQUE 5 : ÉTAT DES LIEUX SUR LES ODD



Source : Sustainable Development Solutions Network (SDSN) 2022

## II-3 SYNTHÈSE DES CAUSES ET DÉFIS LIÉS A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BÉNIN

Les différentes analyses relevées dans les Rapports Nationaux Volontaires (VNR) sur les ODD au Bénin, montrent que les principales causes liées à la lenteur des progrès vers l'atteinte des ODD peuvent se résumer en :

- i. la non-inclusivité et la non-durabilité de la croissance économique ;
- ii. l'accroissement des inégalités sociales ;
- iii. la faiblesse de la résilience des populations et des systèmes ;
- iv. la vulnérabilité de la démocratie des institutions et de la cohésion sociale.

**La croissance économique peu inclusive et peu durable au Bénin est liée à la lenteur dans la mise en œuvre des réformes engagées pour la transformation structurelle de l'économie** qui devra mettre l'accent sur :

- i. la mutation et la transformation structurelle de l'économie informelle ;
- ii. la diversification des sources de la croissance et l'accès aux services financiers ;
- iii. le développement des infrastructures résilientes, en soutien aux secteurs productifs,
- iv. la consolidation du cadre macroéconomique et sa résilience aux différents chocs et
- v. la promotion de l'innovation, du transfert et de l'appropriation des technologies.

**L'accroissement des inégalités sociales est lié entre autres à la faiblesse de la productivité, à la forte croissance démographique et à la lenteur de la mise en œuvre des réformes** visant le renforcement de la gouvernance des secteurs sociaux.

**La vulnérabilité des populations et des systèmes face aux chocs est liée au manque**

**d'infrastructures résilientes et adaptées aux effets des Changements Climatiques et à la gestion des catastrophes naturels (inondations).** Le Bénin devra renforcer les actions d'atténuation, mais surtout d'adaptation aux effets des changements climatiques afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Il s'agit ainsi de préserver la qualité de l'air, la biodiversité et la gestion des ressources naturelles.

**La vulnérabilité de la démocratie au Bénin est liée à la faiblesse des institutions,** à une administration publique peu performante, une justice peu efficace et peu transparente. Pour consolider la démocratie et l'Etat de droit, le Bénin devra renforcer ses institutions de contre-pouvoir, mais aussi soutenir les organisations de la société civile. Les réformes engagées pour la modernisation et la digitalisation de l'administration devront être également renforcées.

**Les causes de la fragilité de la cohésion sociale, de la radicalisation, de l'extrémisme violent sont essentiellement à la pauvreté** et le chômage des jeunes et le sentiment de délaissement dans certaines zones frontalières.

**Par ailleurs, la disponibilité des données statistiques fines et désagrégées constitue un défi majeur pour le suivi des ODD au Bénin.** Le Gouvernement devra poursuivre les actions en cours pour la modernisation de l'appareil statistique en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNSD). Une attention particulière devra être accordée aux statistiques de l'environnement en lien avec les recommandations issues des différents Rapports Nationaux Volontaires (VNR).

**L'analyse des parties prenantes a permis d'identifier le rôle de chaque acteur dans l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD.** Les principales mesures que doivent prendre les débiteurs d'obligations (Gouvernement, décideurs, PTF) pour combler les déficits existants au niveau des détenteurs de droits portent sur la mise en œuvre des politiques publiques visant :

- i. l'inclusivité et la -durabilité de la croissance économique ;

- ii. la réduction des inégalités sociales ;
- iii. le renforcement de la résilience des populations et des systèmes ;
- iv. le renforcement de l'Etat de droit de la cohésion sociale, et
- v. la redevabilité vis-à-vis des détenteurs de droits.

## II-4 ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN

La réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD au Bénin suppose que le pays continue de jouir de la situation politique, sécuritaire et sociale apaisée qui l'a caractérisé jusqu'à présent, que la réponse socioéconomique face à la COVID-19 soit efficace, que les mesures anticipatives soit prises pour contrer les effets de la crise Ukraine- Russie et que les différentes réformes institutionnelles, structurelles et sectorielles engagées par le Gouvernement soient poursuivies avec fermeté. L'analyse des risques liés à la mise en œuvre des ODD révèlent l'existence de potentiels risques liés à la mise en œuvre des ODD au Bénin notamment dans les domaines politiques, sécuritaires, économiques et environnementaux.

**Sur le plan politique, des différences entre la mouvance au pouvoir et certains acteurs de l'opposition et de la société civile sur la mise en œuvre des réformes politiques engagées par le Gouvernement font peser quelques incertitudes sur les perspectives d'évolution de la situation socio-politique dans le pays.** Par ailleurs, la menace persistante de conflits communautaires, de la radicalisation, extrémisme violent et terrorisme, notamment dans les zones frontalières, constitue un

risque majeur pour la réalisation des ODD au Bénin. Le Gouvernement a, à cet effet, élaboré une stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent définissant les actions prioritaires pour lutter contre les conflits et prévenir l'extrémisme violent.

**Différents chocs exogènes pourraient contrarier le rythme de croissance économique et ralentir la marche vers l'atteinte des ODD.** Ces chocs sont liés notamment :

- i. aux impacts socioéconomiques de la crise Russie-Ukraine ;
- ii. la non-maitrise de la pandémie de COVID-19 et ses impacts socioéconomiques ;
- iii. la fluctuation des cours du coton, principal produit d'exportation du pays et
- iv. l'impact négatif que la menace sécuritaire au nord notamment sur les revenus liés au tourisme.

En somme, tous chocs qui impactent négativement la situation des ressources budgétaires du pays et donc sa capacité à satisfaire les impératifs socio-économiques constituent des risques pouvant affecter les progrès vers l'atteinte des ODD.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf) s'avère une opportunité pour intégrer et créer des gains dynamiques pour les économies africaines, elle pourrait également constituer des menaces certaines pour l'économie béninoise si les mesures et réformes engagées pour diversifier les exportations, accélérer leur croissance et attirer les investissements directs étrangers ne se poursuivent pas.

**La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD constitue également un défi majeur.** C'est pourquoi, le Gouvernement s'est résolument engagé dans la mise en place d'un Cadre National Intégré de Financement du Développement et la mise en place des instruments pour le financement innovant en lien avec sa stratégie d'endettement et sa stratégie de financement de développement.

Sur le plan environnemental, la survenance des catastrophes naturels notamment les inondations, les sécheresses, la décarbonisation des écosystèmes terrestres et aquatiques et autres catastrophes pourraient affecter la marche du Bénin pour la réalisation des ODD. L'indice des gestions des risques INFORM place le Bénin à 5.1 sur 10 des risques d'inondations, ce qui est un risque non négligeable. Selon la protection civile du Bénin, 7000 personnes au cours du mois septembre-octobre 2020 ont été déplacées à cause des inondations et fortes pluies. A cet égard, le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie Nationale de Réduction des Risques et des Catastrophes et des plans de contingence pour assurer une gestion des risques en lien avec le plan d'action de Sendai.



# CHAPITRE III: DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIERS

La marche du Bénin vers l'atteinte de ODD pourrait être contrariée par des défis transfrontaliers qui nécessitent une réponse régionale. Ces défis portent essentiellement sur :

- i. les questions sécuritaires dans les pays voisins ;
- ii. le trafic illicite transfrontalier ;
- iii. la transhumance transfrontalière ;
- iv. le trafic de migrants, en particulier le trafic des enfants.

**La situation sécuritaire dans les pays voisins du Bénin où sévissent des groupes extrémistes violents et la menace d'extension géographique de leurs activités vers les pays côtiers constitue une menace permanente sur la sécurité au Bénin et particulièrement dans ses zones frontalières.** En effet, le Bénin partage des frontières communes avec le Nigéria, le Niger et le Burkina-Faso aux caractéristiques socioculturelles et économiques très proches de part et d'autre de chacune des frontières. Ces localités de l'espace frontalier éloignées géographiquement des centres de décision avec une accessibilité souvent très limitée, sont restées longtemps et demeurent des espaces éprouvés par de dures réalités socio-économiques où le sentiment d'abandon est fortement ancré dans la conscience collective. Ces zones sont caractérisées par des fragilités préoccupantes :

- i. la faiblesse de la présence de l'État,
- ii. la porosité des frontières,

- iii. l'insécurité grandissante,
- iv. la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent ;
- v. la recrudescence des conflits communautaires,
- vi. la faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité.

Par ailleurs, les capacités très limitées des services de base et de résilience sociale, dans les zones frontalières pourraient accroître les besoins humanitaires en cas d'afflux de réfugiés ou de déplacements internes de populations.

La prise en compte des défis de développement et de sécurité dans les zones frontalières constitue une des préoccupations majeures du Gouvernement. Dans ce sens, le Gouvernement a mis en place l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) par le décret n°2012-503 du 10 décembre 2012.

**Les réseaux de trafic illicites et criminels transfrontaliers demeurent une menace à la paix et à la sécurité.** Au-delà des groupes armés extrémistes, des réseaux locaux et transnationaux de contrebande, de trafic illicite et de crime organisé, y compris les trafiquants de drogue et d'armes et la criminalité transfrontalière en mer, continuent de poser une menace à la paix et à la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. En effet, beaucoup d'analystes ont établi des connexions entre les groupes armés extrémistes et les réseaux

de trafic illicites et criminels transfrontaliers. Avec l'expansion des activités des mouvements extrémistes et/criminels au-delà du Sahel, la sécurité et la stabilité du Bénin et d'autres pays côtiers peuvent être menacées par ces groupes qui semblent considérer les pays côtiers comme zones de transit pour leur approvisionnement, financement et leur logistique.

**La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest contribue au développement de l'économie régionale mais, sans mécanisme de suivi adéquat, constitue une source d'instabilité du fait des fréquents conflits, parfois violents, entre agriculteurs et éleveurs.** Pour faire face à cette situation, le Gouvernement béninois a pris plusieurs initiatives pour renforcer son cadre réglementaire et institutionnel. Le Gouvernement a également décidé d'interdire la transhumance transfrontalière et établi en juin 2021 un Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Éleveurs. Dans le même élan, le gouvernement, en collaboration avec la Banque Ouest Africaine de Développement a lancé en décembre 2021 un "Projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin" de 35 milliards de FCFA (approximativement 54 millions USD) pour cinq ans. Pour apaiser et rendre durable la transhumance transfrontalière, il est important d'adopter une approche régionale et d'assurer une conformité des cadres juridiques nationaux aux dispositions communautaires.

**S'agissant du trafic des enfants, nonobstant les actions vigoureuses menées par le Gouvernement et l'ensemble de ces partenaires, le phénomène demeure une préoccupation majeure.** En effet, Le Bénin est classé parmi les pays d'Afrique de l'Ouest où la traite des enfants serait la plus développée. Au niveau national, le phénomène serait alimenté par les flux migratoires qui drainent vers les centres urbains

une population d'adolescentes et d'enfants du monde rural à la recherche de travail et de meilleures conditions de vie. Une partie de ces enfants poursuivent leur recherche vers le Nigéria, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, l'Europe ou le Liban et les pays du Golfe. Ces enfants sont recrutés par des réseaux organisés pour le travail domestique, la prostitution, le travail dans les mines et dans l'agriculture. Le Bénin est, également, un pays de destination pour des enfants qui viennent du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Mali, du Nigeria, du Burkina Faso et de la Guinée. Ces enfants sont exploités pour des travaux domestiques, des activités sexuelles commerciales, les travaux agricoles ou dans les carrières de pierre et le commerce sur les marchés. Parfois ils sont acheminés vers le Nigeria, le Gabon et le Congo.

**Par ailleurs, la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) et la mise en place de la monnaie unique de la CEDEAO constituent des défis transfrontaliers majeurs.** Le Bénin de par sa position géographique, constitue un hub commercial et une plateforme régionale de services logistiques qui devraient bénéficier des opportunités d'intégration qu'offre la ZLECAF. Cependant le Bénin au regard de sa positionnement et les liens existants entre son économie et celle du Nigeria, devra développer une stratégie de mise en œuvre de la ZLECAF prenant en compte les spécificités du pays. Le pays a signé son adhésion à la création de la ZLECAF en juillet 2019 et s'est engagé dans l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de l'accord. Le Bénin fait cependant, partir des rares pays qui n'ont pas encore ratifié l'accord.





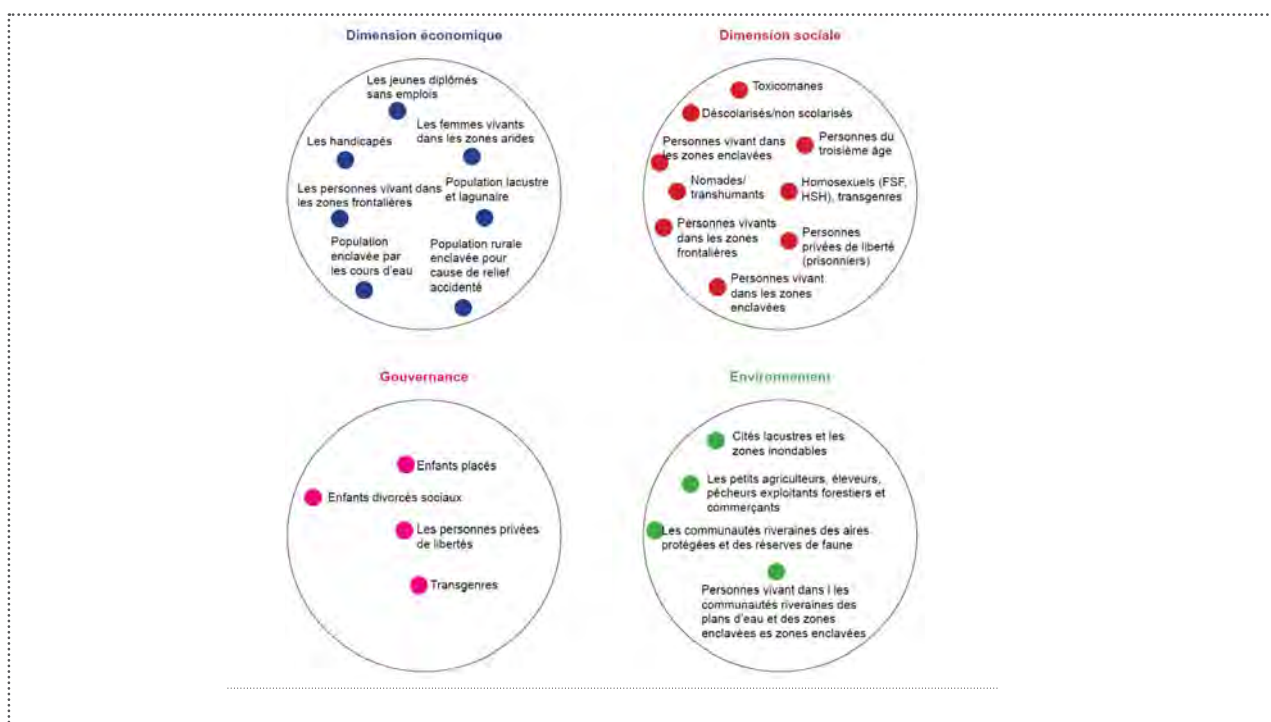
# CHAPITRE IV: PRINCIPE : «NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ » AU BÉNIN

La promesse centrale de l'Agenda de Développement 2030 est de « ne laisser personne de côté ». Pour réaliser cet engagement, et concrétiser les objectifs et cibles des ODD au profit de toutes les composantes de la société, une identification plus fine des personnes les plus défavorisées est nécessaire. L'identification des personnes laissées de côté au Bénin, menée à partir des différentes analyses, enquêtes auprès des ménages et concertations auprès des différentes parties prenantes au processus de développement y compris les populations à la base a permis de dresser une cartographie de ces personnes suivant les piliers de l'Agenda

2030 (Graphique n° 6) Ces personnes sont principalement :

- i. les jeunes diplômés sans emplois ;
- ii. les personnes handicapées ;
- iii. les personnes pauvres vivant dans les zones frontalières ;
- iv. les personnes vivant avec le VIH/SIDA,
- v. les personnes transgenres,
- vi. les toxicomanes ;
- vii. les enfants placés ( vidomegons) et les enfants dit « sorciers », les albinos ,
- viii. les personnes privées de liberté ;
- ix. les personnes âgées ; et
- x. les femmes du milieu rural.

GRAPHIQUE 6 : CARTOGRAPHIE DES PERSONNES LAISSÉES DE CÔTÉ



Par ailleurs, dans les zones frontalières, les pratiques culturelles et traditionnelles accentuent le risque de non-enregistrement des naissances chez les populations de ces

zones. Une telle situation pourrait constituer un risque d'apatridie dans le pays et générer des personnes laissées de côté.

## IV.1 LES ENFANTS PLACÉS (VIDOMEGONS), ET LES ENFANTS ACCUSÉS DE SORCIERS

La commission d'experts sur l'application des conventions et recommandations (CEACR) a noté que le Bénin comptait un nombre important d'enfants « vidomégons », c'est-à-dire, des enfants placées auprès d'un tiers par leurs parents ou par une personne intermédiaire dans le but de leur faire acquérir une éducation ou de les faire travailler et qui sont, pour la plupart, des enfants non scolarisés et issus des zones rurales. Elle a observé que ce phénomène, qui avait longtemps été considéré comme une marque de solidarité traditionnelle entre parents et membres d'une famille, continue de faire l'objet d'abus dans certains cas. C'est ainsi que certains enfants impliqués dans ce système sont victimes de maltraitance, voire même de violences physiques et psychologiques (Observation (CEACR) adoptée en 2018, publiée 2019).

Dans ses observations finales de 2016, le Comité des droits de l'enfant a relevé avec préoccupation que l'exploitation sexuelle touche les enfants placés à l'extérieur de leur famille, notamment les vidomégons, que cette pratique s'apparente au travail forcé. Elle a relevé en plus l'absence d'informations sur les mesures prises pour sanctionner les personnes qui exploitent des enfants (CRC/C/BEN/CO/3.5, paragr. 38 et 62).

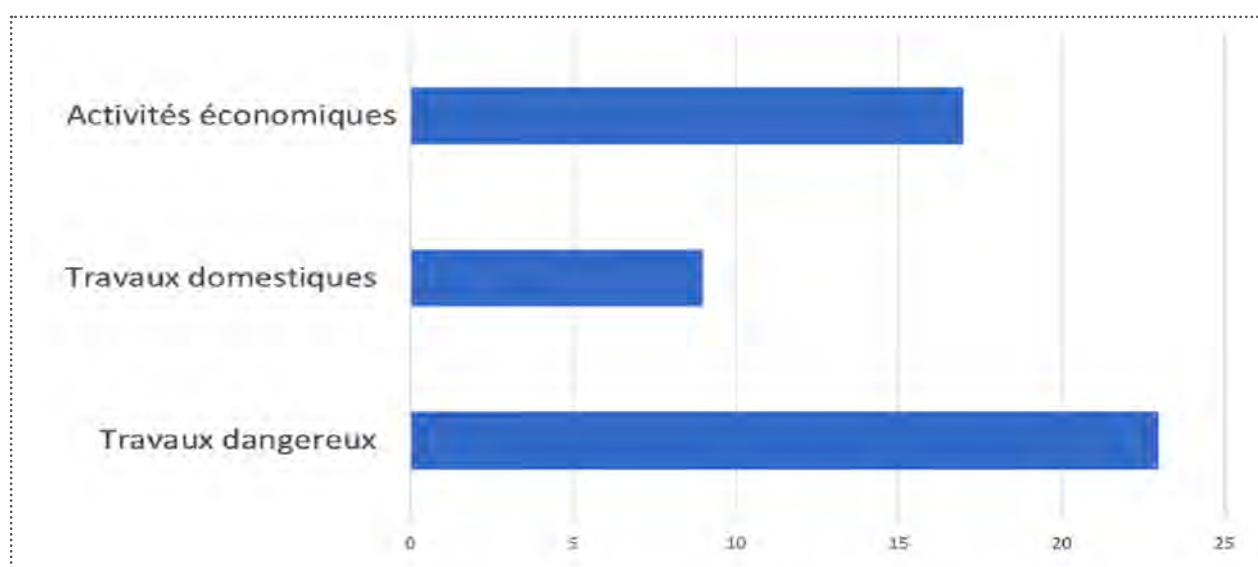
**Au Bénin, un tiers des enfants de 5 à 17 ans (33 %) ont été impliqués dans le travail des enfants en 2018**, c'est-à-dire qu'ils ont participé à des activités économiques ou à des travaux domestiques à la limite ou au-dessus du nombre d'heures fixé pour leur groupe d'âges ou les conditions dans lesquelles ils ont travaillé sont considérées comme étant dangereuses pour leur santé ou leur sécurité. Près de deux enfants de 5 à 17 ans sur dix (17 %) ont été impliqués dans des activités économiques pour un nombre total d'heure à la limite ou au-dessus du seuil spécifique pour l'âge et 9 % d'entre eux ont été impliqués dans des tâches domestiques pour un nombre total d'heures à la limite ou au-dessus du seuil spécifique. Pour plus de deux enfants de 5 à 17 ans sur dix (23 %) le travail a été effectué dans des conditions dangereuses.

**La participation des enfants au travail est plus élevée en milieu rural (40 %) qu'en milieu urbain (23 %).** Les enfants des départements de l'Alibori (55 %) sont plus impliqués dans le travail des enfants que ceux du Littoral (11 %) ou de l'Ouémé (12 %). La participation des enfants dans le travail varie en fonction de la fréquentation scolaire : 44 % des enfants qui ne vont pas à l'école travaillent contre 30 % de ceux qui fréquentent l'école.

Par ailleurs, le Comité des droits de l'enfant a exprimé son inquiétude face au nombre croissant d'enfants qui travaillent dans le secteur informel notamment minier malgré l'interdiction légale du travail des enfants de moins de 14 ans (CRC/C/BEN/CO/3.5, paragr. 62). La Commission d'experts sur l'application

des Conventions et Recommandations (CEACR) de l'OIT a relevé la faiblesse des mesures prises pour protéger les enfants des travaux dangereux dans le secteur des mines et carrières (Observation (CEACR) adoptée 2018, publiée 2019).

**GRAPHIQUE 7 : POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT ÉTÉ IMPLIQUÉS, AU COURS DE LA SEMAINE AVANT L'INTERVIEW, DANS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES OU DES TRAVAUX DOMESTIQUES À LA LIMITE OU AU-DESSUS DU NOMBRE D'HEURES FIXÉ**



Source : INStaD, EDSB 2017-2018

**S'agissant des Enfants dits « sorciers » ou enfants accusés de sorcellerie, ils sont essentiellement des enfants qui naissent avec une différence comme des dents ou une malformation morphologique.** On y classe aussi les enfants sortant lors de l'accouchement les pieds, le bras ou le visage en premier. Cette catégorie peut inclure aussi les enfants qui naissent prématurés, ceux dont la naissance est suivie du décès de la mère, ceux qui naissent le dernier mercredi du mois, ceux qui ont leurs

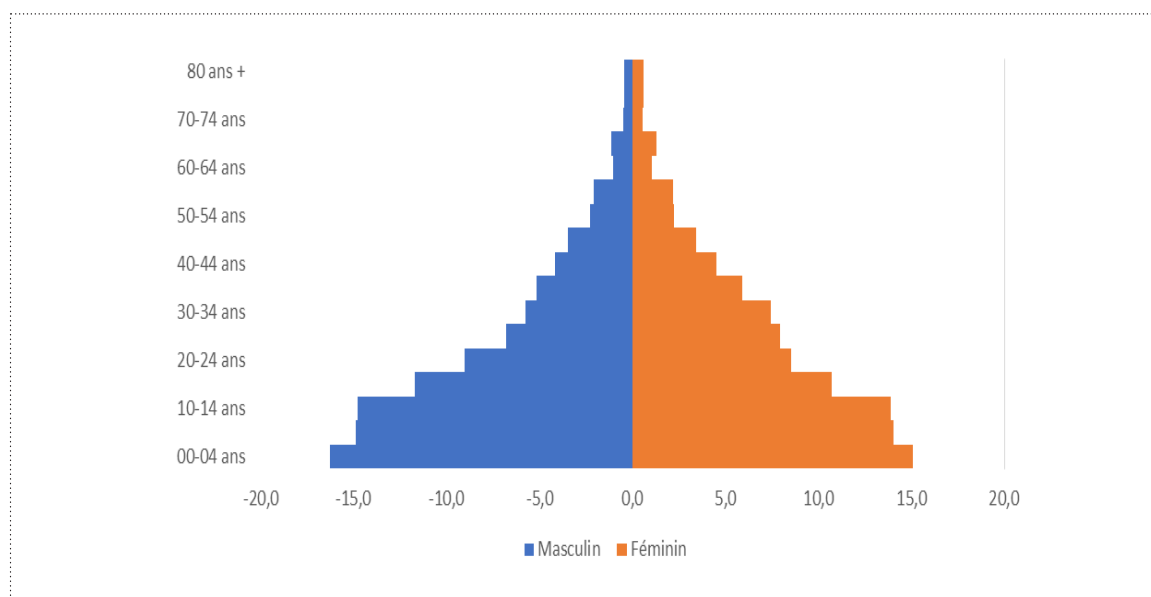
premières dents à huit (08) mois ou ont les premières dents qui apparaissent à la mâchoire supérieure. Ils comprennent également les enfants albinos, les enfants vivant avec un handicap psychologique (autisme, trisomie, hyperactivité, bégaiement...), une maladie (épilepsie) ainsi que les enfants surdoués et dans une moindre mesure les jumeaux. Certains de ces enfants sont traditionnellement affublés du titre de « sorciers » et rejetés par leur famille.

## IV.2 LES JEUNES DIPLÔMÉS SANS EMPLOIS

**La Pyramide de la population totale résidente au Bénin fait apparaître une forte prédominance des jeunes.** La structure de la population par âge met en relief la jeunesse de la population béninoise. Un peu moins de la moitié de la

population (46,4%) a moins de 15 ans et moins d'une personne sur dix (0,8%) est âgée de 80 ans ou plus (ERI.ESI 2018)

GRAPHIQUE 8 : PYRAMIDE DE LA POPULATION TOTALE RÉSIDENTE AU BÉNIN



Source : INStad

Environ 24,2 % de jeunes de 15 à 35 ans sont sous-utilisés sur le marché du travail. Les jeunes sans diplôme sont trois fois plus nombreux à être sans emploi que ceux ayant un diplôme. Les principaux secteurs employant

les jeunes sont : le numérique et l'informatique pour les jeunes diplômés et le commerce ou l'hôtellerie-restauration pour les peu diplômés.

## IV.3 LES PERSONNES HANDICAPÉES

Sur les 10 008 749 habitants estimés par le RGPH4 de 2013, 0,92% sont des personnes handicapées soit 92 495 personnes. Ces dernières sont majoritairement porteuses d'un seul handicap (90,33%).

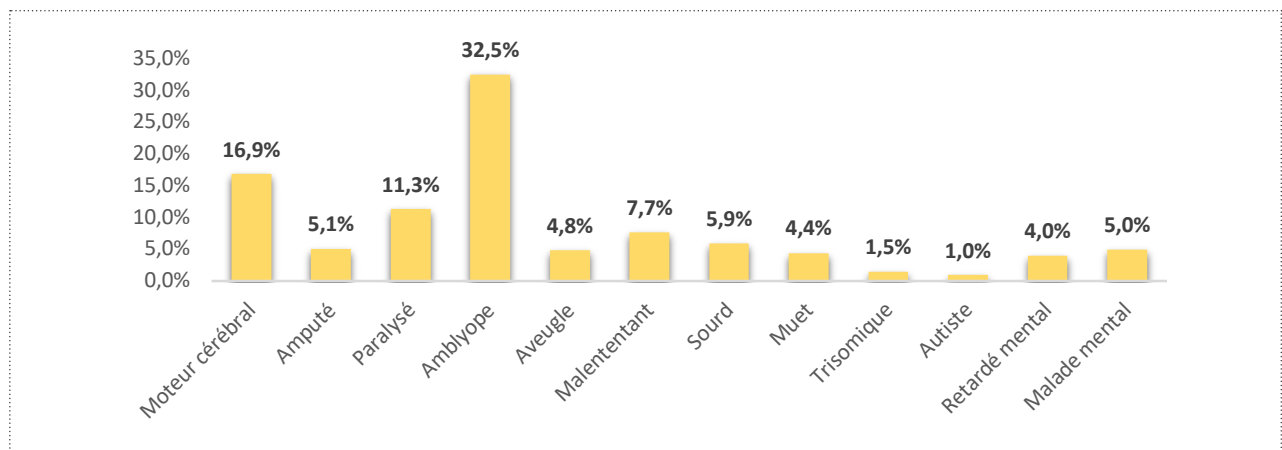
**Les personnes handicapées vivent majoritairement en milieu rural.** En effet, plus de la moitié de cette population soit 52,8% vivent en milieu rural. Leur répartition géographique révèle que les départements de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé, comptent plus de personnes handicapées que les départements de la Donga, du Plateau et des Collines comptent moins de personnes handicapées.

**Les personnes handicapées sont pour la plupart (60,5%) sans niveau d'instructions.** Parmi celles qui ont été scolarisées, environ la moitié (50,8%) n'ont pu atteindre que le niveau primaire.

**En particulier, les femmes handicapées ont plus de difficultés à progresser dans les études que les hommes handicapés.** En effet 69,7% d'entre elles n'ont pas de niveau d'études. Au nombre de celles qui ont étudié, la plupart (51,8%) n'ont pu franchir le niveau primaire (contre 50,3% chez les hommes).

**Les muets, sourds et aveugles ont plus de mal à être scolarisés.** Environ un tiers (32,5%) des personnes handicapées au Bénin sont des amblyopes. Ce qui fait de l'amblyopie, le handicap le plus fréquent dans la population béninoise, suivie du handicap moteur cérébral (16,9%).

GRAPHIQUE 9 : TYPOLOGIE DU HANDICAP



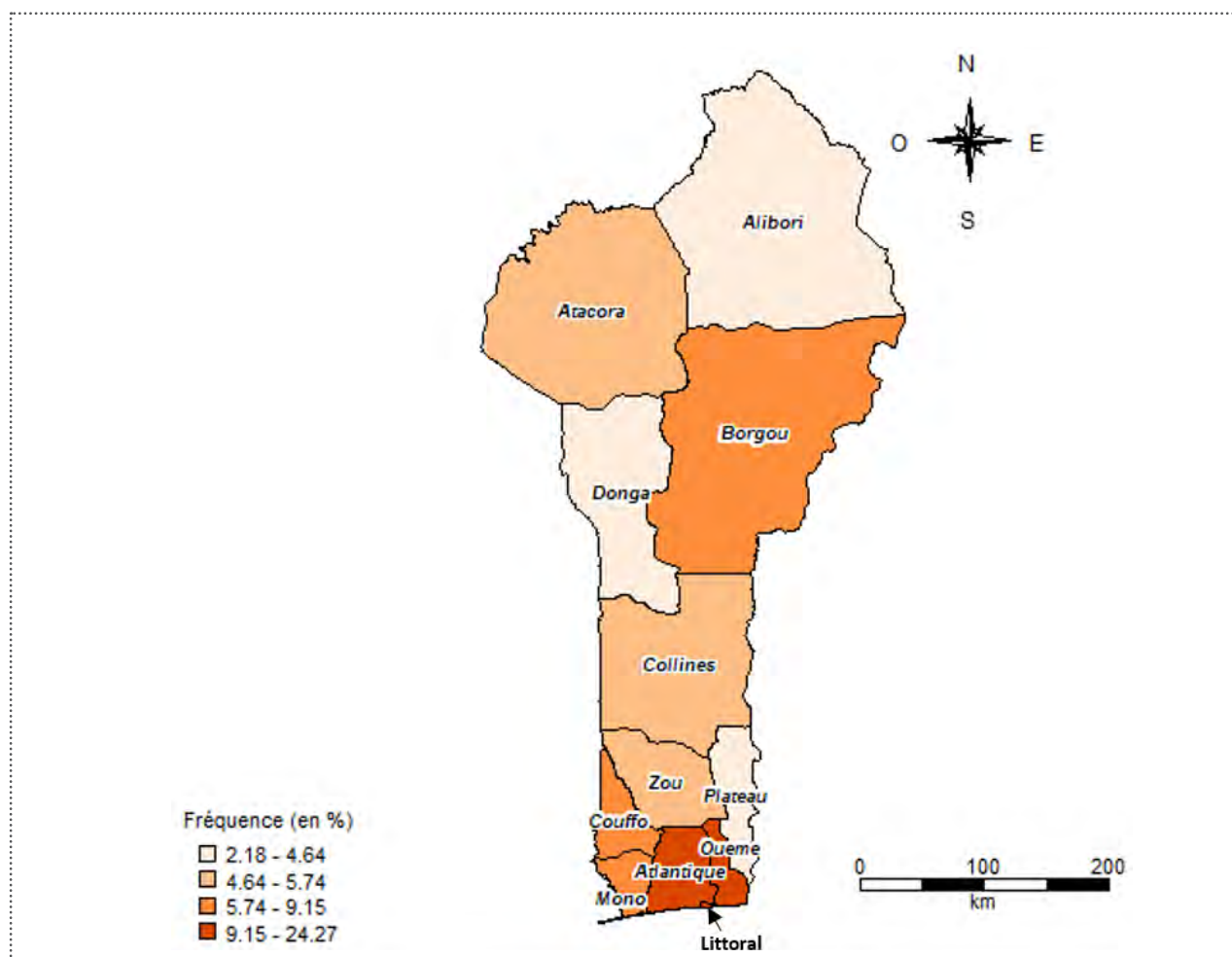
Source : INStad

L'amblyopie prédomine dans les départements du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé qui abritent respectivement 24,3% ;17,6% et 10,8% des cas d'amblyopies présents au Bénin. Quant à la Donga (2,2%), très peu de cas d'amblyopies y sont recensés.

Pour les handicapés muets, sourds et aveugles, moins d'un cinquième d'entre eux sont scolarisés et la majorité de ceux qui le sont ne vont pas au-delà du niveau primaire.

Les personnes handicapées sont généralement à leur propre compte et exercent dans le secteur primaire. En dépit leur état, 48,7% des personnes handicapées sont actifs occupés. Seulement 1,3% sont au chômage. La quasi-totalité (88,9%) des actifs occupés opèrent dans le secteur informel. De plus, la plupart (46,7%) exerce dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la chasse.

## GRAPHIQUE 10 : RÉPARTITION DES AMBLYOPES PAR DÉPARTEMENT



Source : INStaD

**Les aveugles, les sourds et les muets sont plus vulnérables.** L'Indice Synthétique de Vulnérabilité des Handicapés (ISVH) au niveau national ressort à 39,2%. Cette valeur de l'indice cache toutefois des disparités au niveau départemental. En effet, la vulnérabilité des handicapés est plus prononcée dans les départements de l'Atacora, de la Donga et du Mono (47,1% ; 43,3% et 43% respectivement) et l'est moins dans le Littoral, l'Ouémé et l'Atlantique (25,6% ; 38,1%

et 38,2% respectivement). Les handicapés des communes de Toucountouna (52,8%), Boukombé (51,0%) et Matéri (50,7%) se révèlent être les plus vulnérables du Bénin avec des ISVH moyens largement au-dessus de la moyenne nationale, en opposition aux handicapés des communes de Cotonou (25,6%), Abomey-calavi (31,0%) et Porto-novo (32,8%) qui sont les moins vulnérables du pays.

## IV.4 MESURES PRISES POUR LES PERSONNES LAISSÉES DE CÔTÉ

**Le Gouvernement a entrepris plusieurs actions en faveur des personnes identifiées comme laissées de côté. L'objectif du Gouvernement est d'intégrer ces personnes laissées de côté dans le processus de développement.** A cet égard, les actions du Gouvernement ont visé :

- i. la prise de mesures spécifiques pour ces groupes ayant des besoins particuliers ;
- ii. l'autonomisation de ces personnes ;
- iii. le renforcement de leur résilience,
- iv. la mise en place des politiques de protection sociale ciblant ces personnes.

C'est dans ce sens que le Gouvernement a engagé la mise en œuvre du projet "Assurance pour le Renforcement du Capital Humain" (ARCH) visant des personnes vulnérables notamment les personnes pauvres, travaillant dans le secteur informel et en situation de handicap. Le projet ARCH consiste en un paquet intégré de quatre services que sont l'assurance-maladie, le crédit, la formation à l'intention des acteurs du secteur informel et l'assurance retraite pour les acteurs du secteur informel non couvert actuellement par un dispositif de pension de retraite ou d'assurance maladie en particulier les pauvres extrêmes. Tout ce paquet vise à sortir les populations de la précarité et accroître leurs capacités à l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités

économiques de façon durable et équitable. Les actions prévues visent à terme à assurer :

- ≈ l'accès au système de santé à moindre coût aux populations pauvres, environ 4,3 millions de Béninois ;
- ≈ l'amélioration du niveau de compétence d'environ 1,8 million de Béninois acteurs du secteur informel par des formations opérationnelles ;
- ≈ l'accès au crédit pour environ 1,8 million de Béninois acteurs du secteur informel et ,
- ≈ la souscription à une pension de retraite par environ 2 millions de Béninois acteurs du secteur informel.

En complément, plusieurs actions ont été entreprises en faveur des autres couches notamment les enfants, la jeune fille, les personnes vivant avec le VIH, les femmes, pour renforcer leur inclusion sociale et leurs droits en lien avec en lien avec la réponse socioéconomique face à la COVID-19.



# CHAPITRE V : CAPACITÉ DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Les principaux flux de financement de développement enregistrés au Bénin ces dernières années portent essentiellement sur la mobilisation des ressources domestiques et des ressources extérieures tant publique que privé mais aussi à des sources de financement innovants.

**TABEAU 2 : CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE FINANCEMENT AU BÉNIN**

|                              | PUBLIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | PRIVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FINANCEMENT INTERIEUR</b> | <b>Recettes de l'Administration Centrale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Recettes fiscales</li> <li>o Recettes non fiscales</li> </ul> <b>Dettes publiques intérieures</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Bons du Trésor</li> <li>o Emprunts obligataires (CAA &amp; Trésor)</li> <li>o Autres dettes en monnaies locales</li> </ul> <b>Recettes propres des Collectivités locales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Recettes fiscales locales</li> <li>o Recettes non fiscales locales</li> <li>o Recettes partagées</li> <li>o Transferts et autres recettes locales</li> </ul> | <b>Crédits bancaires aux privés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Crédits bancaires à court terme</li> <li>o Crédits bancaires à moyen terme</li> <li>o Crédits bancaires à long terme</li> </ul> <b>Crédits des SFD aux privés</b><br><b>Capitalisation des entreprises privées à la BRVM</b> |
| <b>FINANCEMENT EXTERIEUR</b> | <b>Dons et appuis de la Coopération Internationale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Appuis budgétaires</li> <li>o Transferts en capital (dons projets) reçus par l'Administration Publique</li> </ul> <b>Encours de la dette publique extérieure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dettes multilatérales</li> <li>o Dettes bilatérales</li> </ul> <b>Autres source de financement public extérieur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Coopération décentralisée (dons et dettes)</li> </ul>                                                                                        | <b>Transfert courant du secteur privé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Envoi de fonds des travailleurs</li> <li>o Autres transferts courants reçus du RDM</li> </ul> <b>Transfert en capital reçu par les ONG et les OSC</b><br><b>Investissement directs étrangers</b>                       |

Source : Evaluation du financement du Développement au Bénin (DFA 2020)

Il ressort de la cartographie du financement du développement du Bénin une nette prépondérance du financement public intérieur, tiré par les recettes intérieures et la dette publique intérieure représentant 60% du total enregistré en 2019, malgré son recul en 2018 (-6%) et 2019 (-16%).

Le financement intérieur du secteur privé (crédit bancaire, financement bancaire des investissements publics, encours des crédits de la microfinance aux privés, capitalisation boursière, etc.), est principalement tiré par le crédit bancaire qui y représente à lui seul près de 82%. Il a surtout financé le Commerce de gros, les BTP, les Industries manufacturières, les

Assurances & affaires immobilières, a contrario de l'Agriculture, de l'Electricité & eau et des Industries extractives qui ont très peu bénéficié de crédits bancaires.

Le financement extérieur du secteur privé s'élevant à 326 milliards FCFA en 2019 représente 3,92% des flux financiers totaux. Il est principalement composé des soldes des balances des Investissements Etrangers (47%), des Transferts Courants du secteur privé (33%) et des Transferts en Capital reçus par les ONG & OSC (20%).

Le financement public extérieur représente 23% des flux totaux et il est porté principalement par la dette extérieure (94% des flux publics extérieurs et 4% pour les dons).

Hormis les investissements de souveraineté, la plupart des ressources mobilisées ont été orientées vers les infrastructures (16,56% du PIB), eau & électricité (22,39%) et Agriculture (9,67%) sur la période 2016-2019.

## GRAPHIQUE 11 : CARTOGRAPHIE DE FINANCEMENT



Source : Evaluation du financement du Développement au Bénin (DFA 2020)

L'Evaluation du financement du Développement au Bénin (DFA 2020) a révélé que les marges de manœuvre budgétaires pour une mobilisation accrue du financement pour le développement du Bénin et le financement des ODD passe par :

- ≈ Une hausse plus rapide des recettes budgétaires qui devrait passer de 17,7% en 2018 à 22,5% du PIB en 2030 consécutive à la mise en œuvre des réformes et au recouvrement du gisement fiscal non exploité - 3,3% additionnel au 19,2% dans l'AVD le plus récent du FMI.
- ≈ Un volume important de flux de la coopération au développement grâce à une

**augmentation de l'APD et de la coopération sud-sud, et une utilisation accrue des fonds mondiaux.** Elle passerait de 2% à 6% du PIB en 2025 pour se stabiliser par la suite.

- ≈ Une utilisation accrue (mais prudente) de la dette publique, avec des emprunts additionnels annuels de 2% du PIB (sans s'approcher des seuils de viabilité de la dette).
- ≈ Une focalisation des flux de la diaspora vers des investissements publics ou privés, grâce à diverses mesures pour les attirer, dont une réduction des coûts de transfert afin de les encourager à passer par les circuits formels

– mobilisant ainsi de 1% du PIB par an.

≈ **Une mobilisation des partenariats public-privé (PPP) pour des projets d'infrastructures rentables**, ayant un impact important sur les ODD et négociés à des coûts et risques financiers minorés, et avec des décaissements d'environ 1% du PIB par an.

Par ailleurs, le Gouvernement a été très actif sur le marché financier international, ces deux dernières années, un montant de plus de 1000 milliards de FCFA ont été mobilisés pour le financement du développement.

**Dans le cadre du renforcement de la capacité de financement, le Gouvernement du Bénin a engagé plusieurs initiatives en lien avec le Programme d'Action d'Addis Abeba sur le financement du Développement.** Il s'agit du renforcement du Cadre National du Financement Intégré (CNFI), la finalisation d'une politique de financement du développement, permettant d'identifier les marges de manœuvre budgétaires nécessaire pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD au Bénin,

**TABLEAU 3 : MOBILISATION DES EUROBONDS DE 2020 À 2021 (EN FCFA)**

| <i>Période</i>           | 2020                   | 2021                   |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Montant Eurobonds</b> | <b>327 980 000 000</b> | <b>771 643 544 391</b> |

Source : CAA, 2021



## ENCADRÉE : 1

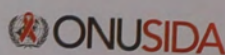
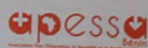
### MOBILISATION SUR LE MARCHÉ FINANCIER INTERNATIONAL

Dans le cadre des opérations de gestion active de dette, le Bénin a saisi l'opportunité des conditions favorables sur les marchés financiers internationaux pour substituer ses instruments de plus courte maturité et plus coûteux par des financements d'échéances plus longues et de taux d'intérêt plus bas. Aussi, dans le cadre de la mitigation des risques de marché : risque de taux et de change. 98,4% de la dette publique est à taux fixe ce qui limite l'exposition de portefeuille aux fluctuations des taux d'intérêt. Aussi, pour gérer le risque de change, le Gouvernement du Bénin a-t-il fait l'option des financements extérieurs libellés en euro. De ce fait, le pays a émis trois eurobonds libellés en euro au cours de l'année 2021 qui ont servi au financement des projets de développement et à l'amélioration de la qualité du portefeuille de sa dette publique.

Les deux premiers eurobonds, d'un montant total de 655,957 milliards de FCFA, émis simultanément en janvier 2021, ont servi en partie à rembourser 65% du montant nominal de l'Eurobond 2026 du Bénin (il s'agit d'une opération de substitution de titre) et de financer le budget 2021 de l'Etat ainsi que les projets phares du PAG. L'objectif du rachat de l'eurobond 2026 est notamment de limiter les risques de refinancement, d'étendre la maturité et de réduire le coût moyen de la dette. Le troisième eurobond émis en juillet 2021 servira essentiellement à financer un programme d'investissements sociaux dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durables (ODD) pour lesquels le Bénin s'est engagé. La moitié du montant net de cette émission d'eurobond de juillet 2021 devrait permettre au Bénin de racheter des obligations du Trésor ayant des taux élevés et de maturité plus courte.

Journée mondiale de lutte contre le Sida

Une **jeunesse**  
**sans VIH/Sida**,  
c'est possible.  
J'y contribue en  
faisant mon **test de**  
**dépistage.**





# CONCLUSION



L'analyse des causes et défis liés à la lenteur des progrès sur la mise en œuvre des ODD, ainsi que le contexte évolutif marqué par la survenance de chocs de tout genre, appellent au renforcement des actions au cours de cette dernière décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ces actions doivent se focaliser sur :

- i. la promotion d'une croissance économique fondée sur l'inclusivité et la durabilité ;
- ii. la réduction des inégalités sociales ;
- iii. le renforcement de la résilience des communautés et des systèmes ;
- iv. le renforcement de la cohésion sociale et
- v. le renforcement de la démocratie de l'Etat de droit et l'efficacité des Institutions de la République.

**S'agissant de la promotion d'une croissance économique inclusive et durable, le schéma de croissance du Bénin doit être accompagné par un ensemble de réformes visant la transformation structurelle de l'économie** et le relèvement du niveau de développement du capital humain, la diversification et la modernisation de l'économie dans les secteurs à fort potentiel de développement. Aussi les mesures visant la consolidation du cadre macro-économique et sa résilience aux chocs doivent-elles se poursuivre.

**En ce qui concerne la réduction des inégalités sociales, les actions passent par :**

- i. l'accélération des réformes engagées

- par le Gouvernement pour une meilleure gouvernance des secteurs sociaux ;
- ii. la maîtrise de la croissance démographique ;
  - iii. un accent particulier sur la prévention et la gestion des chocs sanitaires,
  - iv. l'amélioration de l'offre éducative en lien avec les priorités du Gouvernement,
  - v. la poursuite et le renforcement de la mise en œuvre de la politique de protection sociale.

**En ce qui concerne le renforcement de la résilience des communautés et des systèmes, la mise en œuvre des actions d'atténuation, mais surtout d'adaptation aux effets des changements climatiques doit être renforcée.**

La mise en place d'infrastructures résilientes, adaptées aux effets des changements climatiques et à la gestion des catastrophes naturels doit être renforcée.

**Pour ce qui est de la consolidation de la démocratie et de de l'Etat de droit, les actions devront viser le renforcement et l'efficacité des Institutions ;** le renforcement du système juridique et judiciaire, le renforcement de la liberté et de l'accès équitable à la presse.

**Un accent particulier doit être accordé aux défis transfrontaliers, à la promotion de la sécurité, de la paix et la cohésion sociale.** Les questions liées à la reddition des comptes, la participation citoyenne et à la redevabilité doivent être promues.

Les agences des Nations Unies devront se baser sur leur avantage comparatif pour apporter au Gouvernement un appui cohérent et coordonné en lien avec les défis identifiés pour la mise en œuvre des ODD, et les priorités

nationales. Ces avantages des Nations Unies reposent essentiellement sur les valeurs cardinales du SNU :

- i. sa neutralité,
- ii. son mandat en matière de promotion des Droits Humains,
- iii. son statut en matière de renforcement des capacités,
- iv. sa flexibilité,
- v. sa capacité à faire face aux situations d'urgence
- vi. son expérience avérée sur le terrain dans certains domaines, et
- vii. son réseau étendu dans le monde favorisant la capitalisation des échanges et des solutions.

Le principe majeur de « ne laisser personne de côté » constituera le moteur de l'action des Nations Unies, et sera soutenu par les actions visant :

- i. la promotion des droits de l'Homme,
- ii. l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes,
- iii. la durabilité et la résilience et
- iv. la redevabilité.

En somme, les Nations Unies contribueront à renforcer la capacité des 'débiteurs d'obligations' à s'acquitter de leurs obligations et celle des 'détenteurs de droits' à revendiquer leurs droits.





# ANNEXES



## ANNEXE I : ETATS DES LIEUX SUR LES ODD

L'analyse de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et les ODD est structurée autour des cinq pilier dimensions de développement (Peuple, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat).

COMMUNE DE  
**KARIMAMA**  
FADeC NON AFFECTE 2017





## ANNEXE I-1 PEUPLE



**ÉLIMINER  
LA PAUVRETÉ**  
SOUS TOUTES SES FORMES  
ET PARTOUT DANS LE MONDE.

### I- 1 -1 ETAT DES LIEUX DE L'ODD 1

**La pauvreté monétaire a été en repli entre 2015 et 2019 au Bénin.** L'incidence de la pauvreté monétaire (P0) c'est-à-dire le pourcentage de la population qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires, est en repli de 0,8 point, passant de 39,3% en 2015 (EMICoV) à 38, 5% en 2019 (EHCVM 2019). La même tendance est observée pour la profondeur et la sévérité. Ainsi, la profondeur de la pauvreté (P1) a connu une réduction, passant respectivement de 0,18 en 2015 à 0,10 en 2019. Les inégalités parmi les pauvres (P2) se sont également réduites, passant de 0,12 en 2015 à 0,043 en 2019.

**La pauvreté monétaire reste prépondérante en milieu rural.** Près de 44,2% de personnes sont pauvres en milieu rural contre 31,4% en milieu urbain en 2019. Bien que l'amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain, les ménages ruraux aussi ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015.

**TABEAU 4 : PAUVRETÉ MONÉTAIRE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE**

| Milieu de Résidence | Indice de la pauvreté monétaire (P0) | Profondeur de la pauvreté (P1) | Sévérité de la pauvreté (P2) |
|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Urbain              | 31,4                                 | 8,6                            | 3,4                          |
| Rural               | 44,2                                 | 12,5                           | 5,0                          |
| Bénin               | 38,5                                 | 10,8                           | 4,3                          |

Source : INStatD, EHCVM 2019

**Au Bénin, la pauvreté sévit plus dans les ménages dirigés par les hommes (38,6%) que ceux dirigés par les femmes. (37,7%)** (Tableau 3). Cette tendance a été également observée en 2015 avec l'incidence de la pauvreté monétaire

au niveau des ménages dirigés par les hommes (40,2%) contre 39,7% pour les ménages dirigés par les femmes.

**TABLEAU 5 : INDICE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE PAR SEXE ET LE GROUPE DU CHEF DE MÉNAGE**

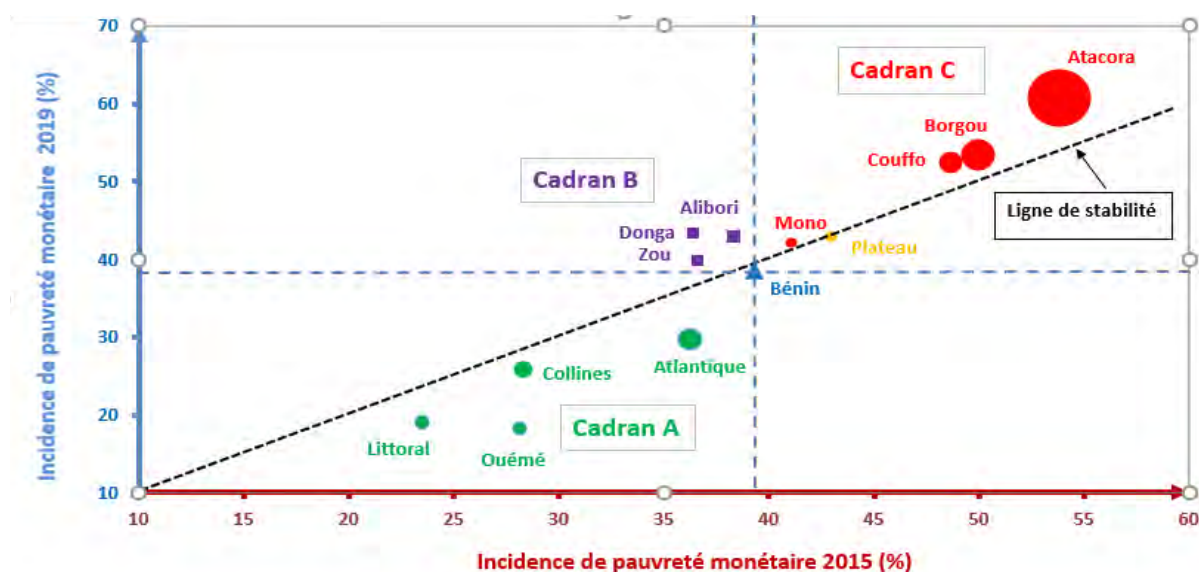
|          | Indice de pauvreté monétaire<br>P0 | Profondeur de la pauvreté<br>P1 | Sévérité de la pauvreté<br>P2 |
|----------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Masculin | 38,6                               | 10,82                           | 4,32                          |
| Féminin  | 37,7                               | 10,4                            | 4,22                          |
| Total    | 38,5                               | 10,7                            | 4,30                          |

Source : INStatD, EHCVM 2019

**La dynamique de la pauvreté suggère une réduction dans quatre (4) départements sur les douze (12) du pays.** Parmi les départements ayant enregistré une baisse de l'incidence, l'Ouémé (-9,8 points), l'Atlantique (-6,6 points), le littoral (-4,6 points) et les Collines (-2,8 points) ont connu une baisse plus importante au-dessus de celle enregistrée au niveau

national (-0,8 point). Par contre, la situation s'est dégradée dans sept (07) départements notamment la Donga (+6,9 points), l'Atacora (+6,6 points), le Mono (+4,7 points), le Couffo (+3,6 points) le Borgou (+3,3 points), le Zou (+3,2 points) et l'Alibori (+1 point).

**GRAPHIQUE 12 : INDICE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE PAR SEXE ET LE GROUPE DU CHEF DE MÉNAGE**



Source : INStatD (2020)



## ENCADRÉE : 2

### ANALYSE DU GRAPHIQUE SUR LA DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ

L'analyse de la figure 1 permet de regrouper les départements en quatre groupes :

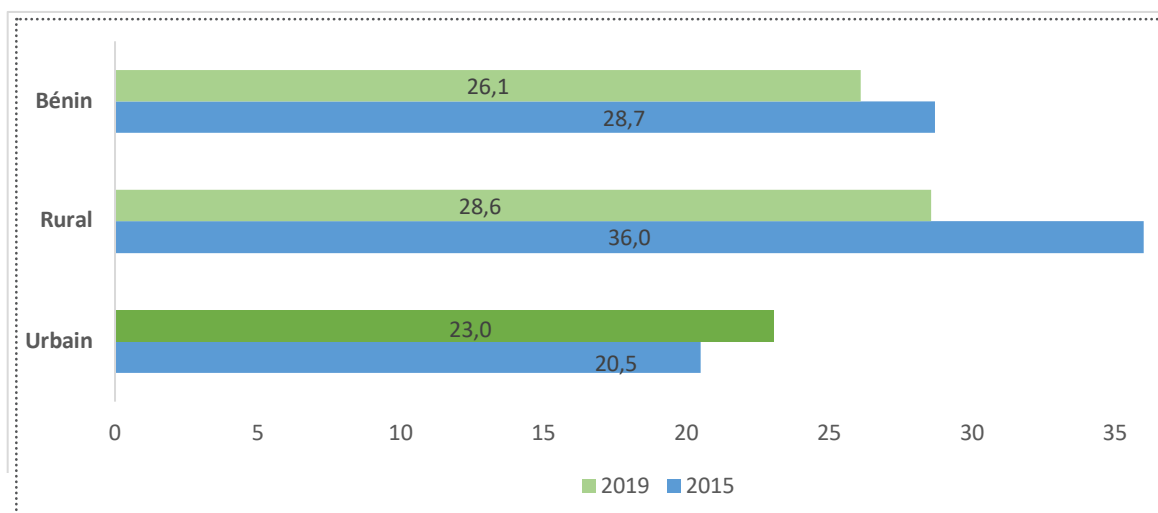
- **le premier groupe (cadran A)** composé du Littoral, de l'Ouémé, des collines et de l'Atlantique, se caractérise par une baisse de la pauvreté en 2019 par rapport à 2015;
- **le second groupe (cadran B)** composé de l'Alibori, de la Donga et du Zou est caractérisé par une augmentation de l'incidence de pauvreté en 2019 par rapport à 2015 mais avec un niveau supérieur à la moyenne nationale en 2019 et un niveau inférieur à la moyenne nationale en 2015;
- **le troisième groupe (cadran C)** composé de l'Atacora, du Borgou, du Couffo et du Mono est caractérisé une dégradation de l'incidence de pauvreté en 2019 par rapport à 2015 mais avec un niveau en 2015 et 2019 supérieur à la moyenne nationale ;
- le quatrième groupe (ligne de stabilité) composé du Plateau est caractérisé par une incidence de pauvreté plus ou moins stable.

**Au niveau des enfants, l'ampleur de la pauvreté monétaire est plus importante chez les enfants (0-17 ans) que dans la population générale.** En 2019, il est observé une stagnation du taux de pauvreté monétaire chez les enfants. En effet, 43,6% des enfants vivent dans les ménages pauvres en 2019 contre 43,4% en 2015.

**En ce qui concerne la pauvreté non monétaire appréhendée à travers un indice composite de niveau de vie et traduit par le confort général dans lequel vivent les ménages (logement, possession de biens durables et l'hygiène), elle est également en recul au Bénin.** Elle a touché 26,1% de la population béninoise en 2019 contre 28,7% en 2015. Par ailleurs, bien que le

milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0% à 28,6%), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0% en 2019 contre 20,5% en 2015). Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années suggère une amélioration des conditions de vie des populations et l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base.

GRAPHIQUE 13: INDICE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE PAR SEXE ET LE GROUPE DU CHEF DE MÉNAGE



Source : INStAD, EHCVM 2019

**Selon l'indicateur de niveau de vie non monétaire (INStAD, 2019), on note une proportion plus élevée de femmes parmi la population la plus pauvre au Bénin (26,6% de femmes contre 13,9% d'hommes).** Parmi la proportion des plus pauvres, c'est en milieu urbain que résident les personnes les plus pauvres (18% contre 14,9% en milieu rural) selon ce même indice. Par ailleurs, c'est dans le Mono et le Couffo que résident les populations les plus pauvres (respectivement 39,9% et 31%).

**Au total, la situation en 2019 s'est améliorée par**

**rapport à celle de 2015 en termes de pauvreté non monétaire.** En effet, sept (7) départements ont connu une amélioration de l'incidence de pauvreté non monétaire en 2019 par rapport à la situation de 2015. Les améliorations les plus importantes des conditions de vie non monétaire sont observées dans les départements de l'Alibori (-18,5 points), du Zou (-12,0 points) et du Borgou (-5,3 points) (voir tableau 3).

TABLEAU 6 : INDICE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE PAR SEXE ET LE GROUPE DU CHEF DE MÉNAGE

| INCIDENCE DE LA PAUVRETE NON MONETAIRE (PO) |         |         |
|---------------------------------------------|---------|---------|
| DEPARTEMENT                                 | EN 2015 | EN 2019 |
| Alibori                                     | 34,8    | 16,3    |
| Atacora                                     | 46,9    | 49,6    |
| Atlantique                                  | 16,6    | 14,5    |
| Borgou                                      | 29,7    | 24,4    |
| Collines                                    | 24,2    | 22,6    |
| Couffo                                      | 43,8    | 40,9    |
| Donga                                       | 18,6    | 22,9    |
| Littoral                                    | 21,5    | 18,6    |
| Mono                                        | 40,0    | 44,9    |
| Ouémé                                       | 16,7    | 21,2    |
| Plateau                                     | 31,5    | 36,8    |
| Zou                                         | 33,9    | 21,9    |
| Bénin                                       | 28,7    | 26,1    |

Source: INStAD, EMICoV 2015, EHCVM 2019

**Au niveau régional de l'UEMOA, le Sénégal, le Bénin et la Côte d'Ivoire disposent d'une incidence de pauvreté inférieur à 40%** (Tableau n° 5. En effet, l'analyse de la situation de la pauvreté au sein des pays de l'UEMOA, fait ressortir que le seuil de pauvreté varie d'un pays à l'autre. Ce seuil correspond au niveau de revenu nécessaire pour assurer les besoins alimentaires et non alimentaires d'un ménage.

Il est calculé à partir d'un panier de biens alimentaires, auquel s'ajoutent les dépenses en biens non alimentaires, indispensables pour la survie du ménage. Pour le Bénin le seuil de pauvreté s'établit à 246 542 F CFA.

TABLEAU 7 : PAUVRETÉ DANS LES PAYS DE L'UEMOA EN 2019

| ETATS         | SEUIL DE PAUVRETE NATIONAL EN FCFA | INCIDENCE DE LA PAUVRETE-NATIONAL EN % |
|---------------|------------------------------------|----------------------------------------|
| Bénin         | 246 542                            | 38,5                                   |
| Burkina Faso  | 194 629                            | 41,4                                   |
| Côte d'Ivoire | 345 514                            | 39,5                                   |
| Guinée-Bissau | 271 072                            | 47,7                                   |
| Mali          | 269 485                            | 42,1                                   |
| Niger         | 181 782                            | 40,8                                   |
| Sénégal       | 333 441                            | 37,8                                   |
| Togo          | 273 619                            | 45,5                                   |

Source: UEMOA, EHCVM 2019

**Dans le domaine de la protection sociale, le taux de couverture des prestations au Bénin reste à améliorer.** Selon du rapport social mondial du BIT 2021, seulement 7,5% de la population béninoise est couverte par au moins une prestation de protection sociale (hors santé) et 4% couverte par l'assurance santé . Selon ce même rapport 11,6% des enfants du Bénin sont couverts par des prestations de protection sociale. De grands défis restent à relever en matière de protection sociale. Entre la faible couverture, les interventions demeurent éparpillées et non coordonnées. Par ailleurs, la question de financement pérenne de la protection sociale par le Gouvernement demeure. Les dépenses publiques consacrées à la protection sociale (exclus le financement du déficit du FNRB) ne représentent que 1% du PIB . La plupart des projets en transferts sociaux en cours sont financés soit par les Partenaires Techniques et Financiers ou cofinancés avec le Gouvernement. Au total, les questions de mise en place d'un système de protection sociale intégré et universelle et son financement public durable constituent les deux grands défis à relever dans ce secteur.

**La protection sociale des plus vulnérables constitue une préoccupation majeure actuelle du Gouvernement.** Le Gouvernement a mis en place dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), un projet phare dénommé « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain ARCH » structuré autour de quatre services à savoir l'assurance maladie, la formation, le crédit et retraite. Les principales cibles de ce projet sont les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les artistes, les transporteurs, les jeunes et les femmes.

Par ailleurs, le Gouvernement du Bénin a rendu obligatoire l'assurance maladie depuis janvier 2022 à travers la loi N° 2020 - 37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin.

## I 1-2 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD2



ÉLIMINER  
**LA FAIM**,  
ASSURER LA SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE, AMÉLIORER  
LA NUTRITION ET PROMOUVOIR  
L'AGRICULTURE DURABLE.



La situation au niveau agricole reste globalement caractérisée par une bonne répartition des pluies dans le temps et dans l'espace en dépit des poches de sécheresse observées dans certains départements.

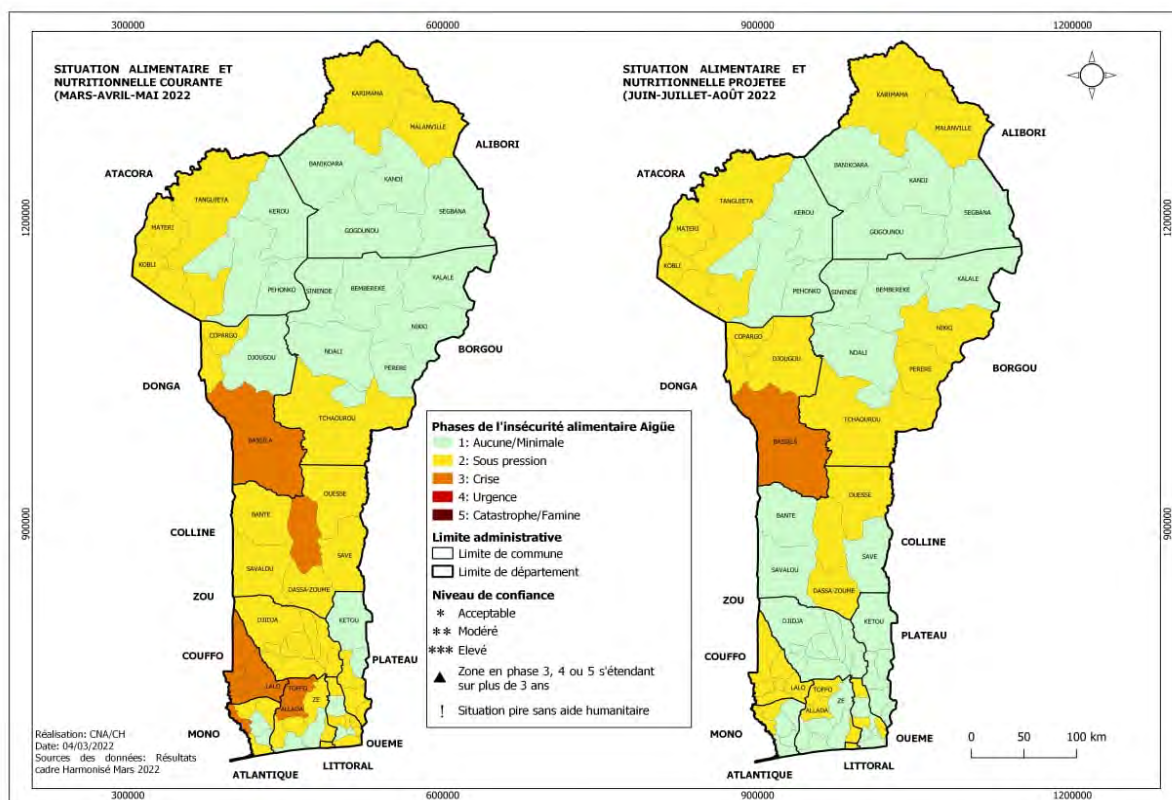
Les productions agricoles sont estimées globalement bonnes malgré des baisses enregistrées dans certaines communes du Sud. Ainsi, les céréales enregistrent au cours de l'année 2021 une hausse de 4,8% de leur production par rapport à la campagne passée. Les racines et tubercules ont vu leur production progresser de 1,5%. Quant aux légumineuses, leur production a augmenté de 7,4%. Au niveau de la production animale (viande, lait et œufs de table), il se dégage une production totale de viande estimée à 78 224 tonnes en 2020 contre 76 161 tonnes en 2019 (2,7% d'augmentation); une production de lait estimée à 128.415 tonnes en 2020 contre 125.145 tonnes en 2019 (2,54% d'augmentation) et une production des œufs qui est passée de 17.341 tonnes en 2019 à 17.902 tonnes en 2020. Les productions halieutiques en général sans les thons sont évaluées à 82417,40 tonnes en 2020 contre 89 248,9 tonnes en 2019.

La situation alimentaire et nutritionnelle au Bénin, s'est cependant détériorée en 2021, suivant les résultats du Cadre Harmonisé de Mars 2022. Onze 11 communes (Aplahoué, Klouékanmè, Lalo, Toviklin, Dogbo, Djakotomey, Athiémè, Toffo, Allada, Bassila et Glazoué) sont en phase 3 « Crise ». Ces communes ont été exposées à des chocs (sécheresse, inondations) qui ont fragilisé leur résilience. Les populations en phase « Crise » au plan national sont estimées à 1 225 957 personnes (soit 9,49%). Pour ces personnes il est nécessaire de mettre en place des interventions immédiates d'assistance alimentaire et de protection de leurs moyens d'existence. Il s'agit des ménages pauvres et très pauvres obligés de recourir à des stratégies d'adaptation de crise ou d'urgence pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

Par ailleurs, 41 communes en phase 2 (Sous Pression). Il s'agit notamment des communes du Sud caractérisées par une consommation alimentaire limité en lien avec la hausse généralisée des prix des produits agricoles et l'installation de la soudure dans la partie Sud du pays. Le nombre de personnes en phase 2 « Sous Pression » est estimé à 2 754 478, soit 21,32 % de la population analysée. Ces

personnes n'ont pas de besoins immédiats d'assistance mais nécessitent un soutien pour renforcer leur résilience, développer leurs moyens d'existence et s'assurer qu'elles ne tomberont pas en phase 3 « Crise » plus tard dans l'année.

## GRAPHIQUE 14 : SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



Source : Cadre Harmonisé de Mars 2022

**Par ailleurs, le Bénin reste confronté au défi de multiples formes de malnutrition, en dépit des efforts et progrès accomplis ces dernières années.** Selon l'enquête EDS (2017-2018) 32% des enfants âgés de moins de cinq ans ont un retard de croissance dont 11% sont atteints de forme sévère. La prévalence de la malnutrition aiguë ou émaciation s'élève à 5% dont 1% de forme sévère. L'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans et le faible poids à la naissance touchent respectivement 17% et 12% des enfants. L'analyse des déficiences des carences en micronutriment indique que 72% des enfants de 6 à 59 mois sont atteints

d'anémie dont 28% de forme légère, 41% de forme modérée et 3% de forme sévère. La prévalence du triple fardeau de la malnutrition (obésité) connaît une nette augmentation en situant à 1.9% en 2017 contre 0.9% en 2006.

Le Gouvernement a engagé ces dernières années, plusieurs réformes institutionnelles visant à renforcer la production agricole et la situation alimentaire et nutritionnelle. Cependant les impacts de la crise Russo-ukraine pourraient affecter l'approvisionnement du pays en céréales et en intrants agricoles et in fine annihiler les progrès déjà enregistrés au niveau de l'ODD 2.





## I 1-3. ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 3



PERMETTRE À TOUS DE  
**VIVRE EN BONNE SANTÉ**  
ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE  
TOUS À TOUT ÂGE.

**Au Bénin, la situation sanitaire reste encore caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique élevés.** La probabilité de décéder entre les âges 15 et 50 ans est estimée à 111 ‰ pour les femmes et 153 ‰ pour les hommes. La mortalité maternelle est de 391 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS, 2018) largement au-dessus de la cible 3.1 des ODD : « D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ». Ce taux indique que 52% des décès sont dus à des causes obstétricales directes (hémorragies, éclampsie.) et 28% relèvent de causes obstétricales indirectes : paludisme, HIV, diabète.

Aussi les besoins satisfaits en Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence (SONU) sont-ils encore très faibles (26%) . La prévalence contraceptive moderne est de 13,2% (ASS MS 2020) et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont encore à 33,1%.

**Par ailleurs le quotient de mortalité infantile juvénile au niveau national reste élevé en passant de 70‰ en 2012 à 96‰ (EDS 2018).** La mortalité infantile demeure également élevée en passant de 42‰ en 2012 à 55‰ en 2018 (EDS 2018). Le poids de la mortalité néonatale

dans la mortalité infantile est plus important que celui de la mortalité post-néonatale (55 % par rapport à 45 %) La mortalité néonatale est élevée passant de 23‰ en 2012 à 30‰ en 2018 (EDS 2018). L'asphyxie périnatale (33,6%), les infections (26.3 %) et la prématurité (23.2%), ont été les principales causes de décès néonataux en 2020 (SDMR 2020). Beaucoup d'efforts restent à mener pour l'atteinte de la cible 3.2 des ODD « D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ». Les affections néo-natales, la pneumonie, le paludisme et la diarrhée constituent les principales causes de décès chez les enfants de moins de 5 ans avec respectivement 32%, 13%, 12% et 11%. Par ailleurs, seulement 41,6% des enfants du Bénin sont complètement vaccinés.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la pandémie de la COVID-19, avec ses corollaires en termes d'impact sur la continuité des services de santé en particulier les services de vaccination. En effet, il est noté en 2021, l'augmentation du nombre de

commune à faible performance couverture vaccinale en Penta 3 passant de 6 à 20 ; en RR1 passant de 4 à 9 et en Td2+ passant de 54 à 60, de même l'augmentation du nombre de communes avec des taux d'abandons Penta1/Penta3 élevés (supérieurs à 10%) de 13 en 2020 à 16 en 2021. La même tendance est observée pour les taux d'abandons élevés entre BCG et Rougeole/Rubéole : 54 en 2020 à 59 en 2021. Les défis actuels du programme de vaccination sont donc de relancer les activités de vaccination de routine tout en poursuivant la vaccination contre la COVID-19 et en travaillant à aligner sa planification stratégique aux nouvelles orientations mondiales.

**Parmi les trois maladies prioritaires (Paludisme, Tuberculose et VIH SIDA), le paludisme demeure la première cause de consultation (44,2% des cas) et d'hospitalisation (22,1%) selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2020.** Le paludisme est la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants de moins de cinq (5) ans et les femmes enceintes. En 2017-2018, selon l'enquête EDS (Enquête Démographique de santé), le taux d'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée (MIILD) est de 67% au niveau de tous les ménages et de 80% dans les ménages possédant au moins une MIILD 81% chez les enfants de moins de 5 ans et de 79,9% chez les femmes enceintes, contre un objectif d'une utilisation universelle des MIILD.

En ce qui concerne le VIH/Sida, La prévalence du VIH au Bénin reste autour de 1,2% dans la population générale depuis 2006 (EDS 2011-2012). Il existe cependant certaines poches à prévalence plus élevée au sein des populations clés. En effet, les enquêtes spécifiques (l'Enquête de Surveillance de Deuxième Génération : ESDG 2017) font état de taux de prévalence élevés chez les groupes clés et vulnérables, tels que : les Professionnelles de Sexe (8,5%) ; les Hommes ayant des rapports sexuels avec des Hommes (7%) ; les Serveuses

de Bars et Restaurants (4%) et les CDI (2,2%). La prévalence chez les transgenres obtenue en 2020 est de 21,9% (ESDG Transgenres 2020).

**S'agissant de la mise en œuvre des cibles de traitement 95-95-95 au Bénin, il convient de relever qu'en 2021, 80%** des Personnes Vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 78% sont sous traitement ARV (67% chez les enfants), et 65% ont une charge virale indétectable.

**Pour ce qui est de la tuberculose, d'importants progrès ont été réalisés en lien avec la mise en œuvre de la stratégie « END TB » de l'OMS.** En effet, le taux d'incidence de la tuberculose dans la population générale diminue régulièrement en passant de 86 à 60 cas pour 100 000 habitants entre 2000-2016. Le nombre de cas notifiés augmente régulièrement depuis 20 ans mais il tend à baisser de 2011 à 2016, comme l'indique la diminution de taux notification de 46,5 à 36,6 cas pour 100000 habitants sur la même période. La cible visée pour l'année 2030 est de 0 cas.

Pour ce qui concerne les maladies à potentiel épidémique, il convient de noter la menace persistante de flambées épidémiques saisonnières, telles que le choléra, la méningite et d'autres urgences ou catastrophes. Depuis 2016, des épisodes de fièvre à virus LASSA viennent alourdir ce tableau.

**Quant aux maladies non transmissibles surtout celles dites de la civilisation, elles sont apparues dans le profil épidémiologique du Bénin depuis quelques décennies.** Il s'agit surtout de l'hypertension artérielle et des maladies cardiovasculaires dont les taux de mortalité et de morbidité ne font que croître d'année en année. Selon l'enquête STEPS 2015, les maladies suivantes : l'hypertension artérielle (25,9%) ; Obésité (7,4%) ; Diabète (12,4%), Cholestérol (4,4%) ; tabac (5,0%) ; alcool (7,6%) ; alcoolisme chronique (2,4%) et le tabagisme (3,9%) font de plus en plus de victimes dans la population. Le coût de traitement de ces affections grève lourdement le budget de la santé des populations. Les accidents de

circulation engendrent trop souvent des cas de décès (670 en 2014 et 637 en 2015), les blessés graves (2460 en 2014 et 2216 en 2015) (CNSR, Ministère en charge des transports).

**Par ailleurs, le taux de fréquentation des formations sanitaires reste faible en dépit d'une couverture en infrastructures sanitaires satisfaisantes.** Le taux de fréquentation des formations sanitaires est de 53,8% en 2020 avec une couverture d'infrastructure sanitaire estimée à 96%. La faible capacité financière des ménages pourrait expliquer en partie le faible taux de fréquentation des formations sanitaires.

**La disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé mesurées à partir de l'Enquête SARA 2018** indique que la capacité opérationnelle des services spécifiques présente les scores ci-après :

- ≈ les services de planification familiale sont offerts dans 83% des formations sanitaires comme en 2015 ; ii) - l'offre des soins prénatals est estimée à 87% en 2018, soit une diminution de 4% par rapport à 2015 ;
- ≈ les services d'accouchements sont offerts dans la majorité des formations sanitaires (88%) mais aucune formation sanitaire ne dispose de l'ensemble de tous les éléments entrant dans l'évaluation de la capacité opérationnelle des établissements à fournir des soins obstétricaux et néonataux de base. Pour l'offre des soins obstétricaux et néonataux complets, à peine une formation sanitaire sur les quarante-quatre (44) enquêtées dispose de tous les éléments nécessaires ;
- ≈ quelle que soit la stratégie utilisée, 73% des formations sanitaires publiques et privées offrent les services de vaccination de l'enfant/adolescent/adulte en 2018 contre 78% en 2015 ;
- ≈ les services de santé de l'adolescent sont disponibles dans 70% des formations sanitaires contre 90% en 2015 ;
- ≈ environ 46% des formations sanitaires offrent les services de conseil et de

dépistage du VIH en 2018 contre 54% en 2015.

**Par ailleurs, le Gouvernement a engagé des actions pour assurer la disponibilité et la qualité des produits sanguins au profit des populations en général** et des enfants et des femmes enceintes en particulier, à ce titre trois (03) antennes départementales ont été construites et mises en service. De même pour améliorer l'offre et l'accessibilité de service de dialyse, aux populations de l'intérieur du pays, une unité de dialyse a été construite et son installation est en cours. Des recrutements importants ont été faits (plus de 1300 agents dont 67 médecins, 309 infirmiers, sage-femmes et techniciens) pour améliorer l'offre de soins au niveau des centres de santé ou différentes infrastructures sanitaires publiques.

**En outre, le système d'information sanitaire présente encore des lacunes. En dépit des efforts consentis avec la mise en place du DHIS2**, le système d'information sanitaire reste confronté, entre autres à la faible intégration des données du secteur privé et la faible qualité des données de l'état civil. La recherche en santé souffre également de l'insuffisance, de ressources financières, de coordination des interventions et d'exploitation des résultats.

**Dans le souci de garantir une bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous, le Gouvernement béninois a pris de nombreuses mesures et a engagé plusieurs réformes institutionnelles pour accélérer la marche du Bénin vers l'atteinte de l'ODD 3.**

Au titre des réformes, le Gouvernement a mis en place des structures de régulation et de pilotage du système de santé pour renforcer le management et le leadership du secteur. Il s'agit entre autres de :

- ≈ la création d'une Autorité de Régulation du Secteur de la Santé (ARS) qui veille à l'amélioration de la qualité des soins et la régulation du système de santé dans les secteurs public et privé (accréditer

les praticiens, certifier les établissements sanitaires, valider les mouvements du personnel sanitaire, contrôler et inspecter les pratiques médicales et paramédicales, etc.) ;

- ≈ la création d'un Conseil National des Soins de Santé Primaires (CNSSP) chargé d'élaborer et de veiller à l'application de la politique sanitaire nationale dans son volet des soins de santé primaires (stratégie, normes et protocoles) et
- ≈ la création d'un Conseil National de la Médecine Hospitalière (CNMH) chargé d'élaborer et de veiller à l'application de la politique sanitaire nationale dans son volet hospitalier (stratégie, normes et protocoles).
- ≈ l'actualisation et l'adoption d'une nouvelle politique de santé communautaire depuis 2020, visant le renforcement des soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle.

En soutien à ces actions, le cadre législatif du secteur de la santé a été renforcé par le vote et la promulgation de :

- ≈ la loi 2020-37 du 03 février 2020 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin et
- ≈ la loi 2021-03 du 1er février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin ont été votées et promulguées.

**Dans le domaine des infrastructures sanitaires, la couverture nationale a connu un accroissement considérable entre 2003 et 2020.** En effet, il est passé de 74,40% à 96% pour les Centres de Santé des arrondissements, en d'autres termes, 524 arrondissements sont dotés de centres de santé sur les 546 que compte le pays ; soit un taux d'accroissement de 21,60%. Sur l'ensemble des formations sanitaires périphériques exceptés les hôpitaux de zone, il est dénombré un total de 924 centres de santé dont 386 sont à construire, 407 à réhabiliter, 119 à réfectionner et 12 à achever.

**Par ailleurs, le Gouvernement a engagé des actions pour assurer la disponibilité et la qualité des produits sanguins au profit des populations en général** et des enfants et des femmes enceintes en particulier, à ce titre trois (03) antennes départementales ont été construites et mises en service. De même pour améliorer l'offre et l'accessibilité de service de dialyse, aux populations de l'intérieur du pays, une unité de dialyse a été construite et son installation est en cours. Des recrutements importants ont été faits (plus de 1300 agents dont 67 médecins, 309 infirmiers, sage-femmes et techniciens) pour améliorer l'offre de soins au niveau des centres de santé ou différentes infrastructures sanitaires publiques.

La situation du système éducatif est analysée à travers :

- i. l'accueil à chacun de ses cycles de la population scolarisable ;
- ii. le maintien et du parcours des apprenants dans le système éducatif (efficacité interne) ;
- iii. le niveau d'acquisition des connaissances par les apprenants ;
- iv. l'égalité de genre et l'équité dans le système éducatif et
- v. l'adéquation entre l'éducation, la formation avec les besoins du marché de l'emploi (efficacité externe).

**L'accès au système éducatif formel s'est accru en 2021 à tous les niveaux contrairement en 2020 où des baisses ont été notées au primaire et au secondaire.** Ainsi sur la période 2015-2021, les progressions les plus fortes ont été notées à l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) où l'effectif a augmenté de 52,8% passant de 26 032 à 39 766 élèves et au secondaire où les effectifs se sont accrus de 19,8% passant de 704 708 à 878 519. L'accroissement des effectifs a été plus modeste au préscolaire et affiche 9,4% passant de 151 732 à 165 984 et plus faible au primaire avec 1,8% où les effectifs sont passés de 2 238 185 à 2 279 608. L'accroissement des effectifs à l'EFTP est imputable à l'opérationnalisation





## I-1 4. ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 4



**ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE.**

de la stratégie de développement de l'EFTP et la priorité accordée à ce sous-secteur par le Gouvernement pour permettre au pays de disposer de la main d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement économique du pays d'une part et le soutien des Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'éducation d'autre part. Cela a induit une augmentation de 69% des effectifs dans les établissements publics d'enseignement technique. Par contre les effectifs des apprenants dans les centres d'alphabétisation ont baissé de 81% entre 2018 et 2021 passant de 57 318 à 10 864 .

Le secteur privé contribue au développement du système éducatif, mais à des degrés divers. En 2021, trois dixième (49 667) des élèves de la maternelle sont scolarisés dans des écoles privées contre près du tiers en 2015 (48.470). Au primaire, le pourcentage des effectifs inscrits dans le privé a augmenté progressivement de 22% à 25% entre 2015 et 2021. Dans secondaire général, la part du privé est de 19% en 2021 contre 13,6% en 2015. Dans l'enseignement technique, la part du privé a considérablement baissée passant de 36% en 2015 à 29,7% % alors celle du public est passée de 64% à 70,3%

sur la même période (2015-2021) démontrant un intérêt plus important de l'Etat à ce sous-secteur. Quant à l'enseignement supérieur, la part du privé est passée de 24,1% de 2015 à 23,6% en 2020.

En lien avec l'augmentation des effectifs, les taux bruts de scolarisation ont augmenté dans tous les ordres d'enseignement entre 2015 et 2021 (Tableau : 4), à l'exception du premier cycle du secondaire général, témoignant de l'augmentation de la capacité du système pour accueillir de plus en plus d'apprenants.

**TABEAU 8 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION DABS LES CYCLES FORMELS D'ENSEIGNEMENT**

|                                                  | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 |
|--------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Maternel                                         | 14.70%    | 15.60%    | 16.10%    | 16.10%    | 16.50%    | 15.20%    | 15,9%     |
| Primaire                                         | 124.80%   | 115.40%   | 113.30%   | 110.80%   | 108.30%   | 107.80%   | 112,1%    |
| Secondaire 1er cycle                             | 69.50%    | 68.70%    | 58.70%    | 53.70%    | 50.10%    | 50.8%     | 49.40%    |
| Secondaire 2nd cycle                             | 37.40%    | 34.40%    | 29.70%    | 28.70%    | 25.20%    | 25.9%     | 26.30%    |
| Secondaire 1er et 2nd cycle                      | 57.20%    | 55.50%    | 47.60%    | 44.30%    | 40.70%    | 49.50%    |           |
| Supérieur (Etudiants/100 000 habitants)          | 1218      | 1162      | 1112      | 1134      | ND        | ND        |           |
| Form. Technique/<br>Professionnelle              |           |           |           |           |           |           |           |
| Apprenants pour 100 000 Habitants                | 252       | 301       | 288       | 280       | 254       | 274       | 326       |
| Apprenants pour 100 élèves du secondaire général | 3         | 3         | 4         | 4         | 4         | 4         | 5         |

Malgré les progrès en matière de préscolarisation, moins de 2 enfants sur 10 accèdent à la maternelle. Cette situation s'explique non seulement par le fait que ce niveau d'enseignement n'est pas obligatoire au Bénin mais aussi par le coût relativement élevé de l'école maternelle. En outre, ce sous-secteur ne bénéficie pas de l'appui financier approprié et de l'attention des partenaires de développement du secteur malgré le positionnement du préscolaire comme stratégie d'accélération de l'éducation de base dans le plan sectoriel éducation 2018-2030 et son apport reconnu dans l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Au niveau du supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est en net recul, passant de 1.218 en 2015 à 1.014 en 2019, traduisant une demande plus faible pour l'enseignement supérieur au Bénin. Dans le domaine de l'alphabétisation, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus au Bénin était de 43,1 % en 2013. Ce taux s'est établi à 41,7% en 2018 (INStAD).

**Pour ce qui est du maintien des apprenants jusqu'à la fin du cycle dans lequel ils se**

**trouvent, le problème de rétention persiste.**

En effet, le taux d'achèvement au primaire est baissé de 25 points de pourcentage entre 2015 et 2020 passant de 79,2% à 54,1%. Mais les mesures prises pour l'amélioration de la rétention scolaire notamment l'extension des cantines scolaires et la dotation des enfants en fournitures scolaires et matériels pédagogiques ont contribué au relèvement du taux d'achèvement du primaire qui affiche 65.4% en 2021. Au premier cycle du secondaire, le taux d'achèvement a connu un repli de 4 points de pourcentage entre 2015 et 2020 passant de 44.9% à 40.9% pour s'établir à 32.1% en 2021. Par contre, le taux d'achèvement du second cycle du secondaire général s'est accru entre 2019 et 2021 passant de 25.2% à 26.3% contre 27,6% en 2015. La persistance de la déperdition scolaire au primaire et au premier cycle du secondaire s'explique entre autres par le niveau de pauvreté élevé des ménages aggravée par les effets socio-économiques de la COVID-19, la persistance des mariages et grossesses précoces (une fille sur 3), les importants déficits en enseignants (2291 en 2021 au primaire malgré le programme d'aspirant au métier d'enseignant mis en place pour pallier au déficit

d'enseignant), en salles de classe (besoin de 9806 dont 6 413 réhabilitations au primaire) et en tables-bancs (besoin de 156 152 au primaire en 2021) et les forts taux de redoublement. Une telle situation ne favorise pas l'accélération de l'éducation des enfants et des adolescents notamment celle des filles qui sont les plus exposées à l'exclusion scolaire.

**En termes d'acquisitions des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restent insuffisants.**

Les résultats aux différents examens confirment qu'un pourcentage élevé d'enfants n'acquiert pas les connaissances requises pour le niveau d'étude qu'ils s'approprient à achever. Par exemple, dans les disciplines fondamentales au Certificat d'Etudes Primaire (CEP) de 2020, les taux de réussite sont bas en dictée (0,4%) et en mathématiques (38,4%) et assez bonne en expression écrite (76,9%) et en lecture (73,2). Ces résultats sont meilleurs à ceux obtenus en 2015. L'évaluation réalisée par le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) en 2019 confirme ces tendances avec un pourcentage de réussite de 75% de réussite en français (expression écrite et lecture) et 51,6% en mathématiques. Pour l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du secondaire (BEPC) session de 2020, le pourcentage de réussite par discipline est très faible (moins de 50%), et extrêmement faible dans les disciplines scientifiques (Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre) où les taux de réussite ne dépassent pas 10%. Quant au Baccalauréat, les résultats aux examens évoluent en dents de scie, avec des variations comprises entre 30% et 67,2% sur la période 2015-2021 contre 15 à 55% entre 2011 et 2015.

**Par rapport à l'égalité de genre et contrairement à ce qui a été observé entre 2011-2015, un écart de plus de 10 points est enregistré entre les taux de fréquentation des garçons et des filles au primaire et de 7 points au secondaire en 2021.** Selon les données de l'enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB, 2017-2018), le taux de fréquentation scolaire des filles est de 84,3% alors que celui des

garçons est de 94,4%. Cet écart se prolonge en fin de cycle primaire. En fin de primaire, les écarts de taux d'achèvement sont également importants 51,3% pour les filles contre 56,8% pour les garçons. En se basant sur les statistiques scolaires de l'année 2021, l'indice de parité filles garçons sur le taux brut est de 1,03 au préscolaire (parité atteinte) de 0,92 au primaire et de 0,9 sur le taux d'achèvement du primaire. .

Dans le secondaire par contre, les écarts sont aussi importants. L'accès des filles aux différentes classes est plus faible que celui des garçons. En effet, le taux de fréquentation scolaire au secondaire est de 39% chez les filles contre 46% chez les garçons (EDSB, 2017-2018) soit un écart de 7 points de pourcentage. Selon les données de l'annuaire statistiques, 2020-2021, cet écart est de 4,5 points (45,6% chez les filles contre 50,1% chez les garçons). Au second cycle, l'écart est de 6,7 points avec un taux brut d'accès des filles qui n'est plus que de 22,7% tandis que celui des garçons est de 29,4%. Il apparaît donc que les écarts se creusent tout au long du cursus. En témoigne l'indice de parité sur le taux brut de scolarisation qui est respectivement de 0,9 au premier cycle et de 0,74 au second cycle. Un des déterminants d'abandon des classes est la survenue des grossesses en milieu scolaire. 16

Dans l'enseignement technique, les filles représentent 31,8% des effectifs scolarisés dans le public et sont plus présentes dans les filières hôtellerie, restauration et médico-sociale. En 2021, il a été enregistré 16,4% de filles inscrites dans les filières STA (Science et technique agricole) et STI (Science et technique industriel)

Au niveau de l'enseignement supérieur, les filles représentent environ 31% des inscrits. L'indice de parité fille-garçon est de 0,44 en 2020 contre 0,47 un an plus tôt. Cette faible représentation des filles à l'enseignement supérieur est la suite logique des écarts qui sont apparus tout au long du cycle secondaire comme indiqué supra.

**Une analyse en termes d'équité révèle que**

**les enfants vivant en milieu urbain ont plus de chances d'accéder à l'école que ceux du milieu rural, et que les disparités sont observées entre les départements.** Le taux de fréquentation scolaire des enfants à l'école est de 110 % en milieu urbain contre 82% en milieu rural (EDSB, 2017-2018). Cet écart de 28 points entre les enfants du milieu urbain et ceux du milieu rural reste constant tout au long du cycle.

En termes des disparités observées au niveau départemental, le département de l'Alibori affiche les indicateurs les plus préoccupants. De fortes disparités entre les départements existent tant à l'entrée au primaire que tout au long du parcours scolaire. Une analyse du profil de scolarisation permet de catégoriser les départements en quatre groupes en 2021 selon l'annuaire statistique 2020-2021 du MEMP. Le premier est représenté par l'Alibori qui se distingue nettement de tous les autres par un niveau de scolarisation très bas (taux d'accès à 62%, taux d'achèvement à 32%). Le deuxième groupe comprend l'Atacora, le Borgou, le Couffo et la Donga avec un accès entre 80% et 100% et un achèvement compris entre 40% et 52%. Le troisième groupe est composé du Plateau, et des Collines avec un accès compris entre 101% et 110% et un taux d'achèvement se situe entre 53% et 59%. Le quatrième groupe constitué du Littoral, de l'Atlantique, du Mono, du Zou et de l'Ouémé avec un accès de plus de 110% et l'achèvement compris entre 60% et 100%

S'agissant de la situation des enfants hors de l'école, les données disponibles révèlent qu'il existe un nombre important d'enfants hors de l'école et leur proportion varie en fonction de la tranche d'âge considérée. En effet, 43,4% des enfants de 3.17 ans (1.903.069 des 4.338.795 enfants de la classe d'âge) et 38% des personnes de 5 et 24 ans sont hors du système éducatif. Parmi ceux-ci, 28 % ne sont jamais allés à l'école et 10% sont allés mais ont abandonné). Dans la tranche de 9 à 17 ans, celle de l'éducation alternative, les enfants hors du système éducatif sont estimés à 567 407 soit un taux de 27% de la tranche d'âge. Selon les données du cadre commun d'appréciation

des performances de l'éducation, la proportion d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les alternatives éducatives est de 0.6% en 2020 contre 1.2% en 2018 pour une cible de 2.1%. Cette situation s'explique par la fermeture de certains centres du programme de cours accélérés du fait de la non mise à leur disposition des ressources financières nécessaires par les autorités communales. Il y a lieu de noter que la prise en charge de l'éducation des enfants hors de l'école ne reçoit pas l'appui appropriée des structures de l'éducation et des communes malgré le nombre d'enfant et d'adolescents (es) hors de l'école qui augmente d'une année à l'autre à cause du décrochage scolaire. L'adoption de la Stratégie d'accélération des alternatives éducatives (SRAE) par le Gouvernement permettra de renverser cette tendance.

**Pour ce qui est de l'efficacité externe, il est noté une faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi.** Les filières scientifiques, technologiques et professionnelles sont très peu développées en comparaison aux filières sociales et littéraires. Aussi, le secteur formel est très peu ouvert aux formations par apprentissage. L'apprentissage traditionnel, qui constitue la seule voie d'acquisition de compétences pour plusieurs jeunes, y compris ceux qui n'ont jamais été scolarisés, reste encore lié à l'économie informelle et à la production artisanale. Les formations, centrées sur la pratique, sont encore peu réglementées par l'État, avec l'introduction en 2013, du CQM (Certificat de Qualification aux Métiers), qui permet la reconnaissance des compétences professionnelles acquises par l'apprenti. Le Gouvernement s'est engagé dans de profondes réformes visant à faire de l'ETFP un sous-secteur capable de fournir les ressources humaines nécessaires au développement des secteurs d'activité, porteurs de la croissance économique.

Pour faire face aux défis du secteur, le Gouvernement a élaboré un Plan Sectoriel de l'Education (PSE, 2018-2030) qui envisage

qu'« En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale ». Le plan sectoriel éducation qui décline la vision, les stratégies de manière globale est complété par d'autres stratégies nationales qui précisent les orientations du Gouvernement tels que la stratégie nationale de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle 2019-2025. Dans ce cadre, le Gouvernement a entrepris des réformes visant :

- ≈ la disponibilité en quantité et en qualité des infrastructures scolaires et surtout des enseignants à tous les niveaux pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- ≈ la définition d'une nouvelle politique enseignante ;
- ≈ une stratégie de développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle;
- ≈ l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des alternatives éducatives;
- ≈ la mise en œuvre et l'extension du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré et l'élaboration d'une loi en faveur de l'alimentation scolaire;
- ≈ une meilleure coordination du système avec la mise en place d'un Conseil National de l'Education rénové.
- ≈ Le renforcement de l'accès à l'éducation de base à tous les adolescents et en particulier les filles.



## I-1 5- ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 5



PARVENIR À  
**L'ÉGALITÉ DES SEXES**  
ET AUTONOMISER TOUTES LES  
FEMMES ET LES FILLES.



En dépit des améliorations notées ces dernières années, les inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités, égalité professionnelle et salariale,) et aux instances de prise de décision. Selon le Rapport sur le Développement Humain 2020, (PNUD 2020), l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) mesuré à travers les dimensions de la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique, le Bénin est placé au 148ème rang sur 162 pays, avec un IIG de 0.612. A peine 7% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 18,3% des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire contre 33,9% des hommes. Grâce aux efforts fournis, la mortalité maternelle s'est améliorée entre 1990 et 2019. Sur 100 000 naissances vivantes, 397 femmes décèdent de causes liées à la grossesse et le taux de fécondité chez les adolescentes est de 86,1 naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Le taux d'activité des femmes est de 68,8% contre 73 % pour les hommes.

**En ce qui concerne la participation et l'accès des femmes aux postes et sièges, la proportion**

**de sièges occupés par des femmes dans le parlement national est restée égale à 8,4% de 2015 à 2018**, avant de baisser à 7,2% en 2019. Les réformes constitutionnelles de novembre 2019, permettront de disposer à partir de la neuvième législature au moins 24 femmes députées sur 109, ce qui constituera une avancée majeure dans la représentation des femmes dans cette instance de décision. De même, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme sur la décentralisation adoptée par l'Assemblée nationale en octobre 2021, instituant les postes de Secrétaires Exécutifs (SE) dans les communes du Bénin, 26 femmes (soit 34 %) ont été nommées SE, représentant la plus forte représentation des femmes dans les postes nominatifs au Bénin.

En ce qui concerne les violences faites aux filles et aux femmes y compris les pratiques néfastes (ODD5.2 et 5.3), selon l'EDS 2017/2018, près de 31% (30,4%) des filles/femmes de 20-24 ans ont été mariées avant 18 ans et une fille/femme sur dix (9.3%) âgée de 15 à 49 ans avant l'âge de 15 ans, avec des disparités fortes entre les zones rurales et urbaines. Les filles vivant dans les zones rurales (en particulier dans le nord du pays), non scolarisées et vivant dans des ménages très pauvres sont

plus susceptibles d'être mariées avant 18 ans. Des disparités géographiques s'observent en termes de pourcentage de filles de 15 à 19 ans actuellement mariées ou en union, selon les départements : Borgou (37,2%), Donga (25,6%) et Alibori (22,4%) enregistrent les taux les plus élevés.

La violence sexuelle touche une fille sur dix . La plupart des filles sont agressées dans la famille, la communauté ou l'école, que ce soit dans les zones rurales ou urbaines. 53% des élèves du primaire et du secondaire ont déclaré avoir été témoins ou victimes d'attouchements, de pressions ou de blagues inappropriés à connotation sexuelle. 80% des filles scolarisées ont déclaré connaître des élèves qui ont été approchés par un enseignant pour obtenir des faveurs sexuelles.

**Par ailleurs, le cadre juridique visant à promouvoir les principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe s'est renforcé ces dernières années, avec le vote et la promulgation de plusieurs lois protégeant et**

#### **promouvant les droits des femmes et des filles.**

Au cours de l'année 2021, trois lois majeures ont été adoptées pour renforcer l'égalité des sexes au Bénin. Il s'agit notamment de :

- i. la loi N° 2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises en raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin ;
- ii. la loi 2021-12 du 20 décembre 2021 relative à la santé sexuelle et reproductive ;
- iii. la loi 2021-13 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la loi N°2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille.





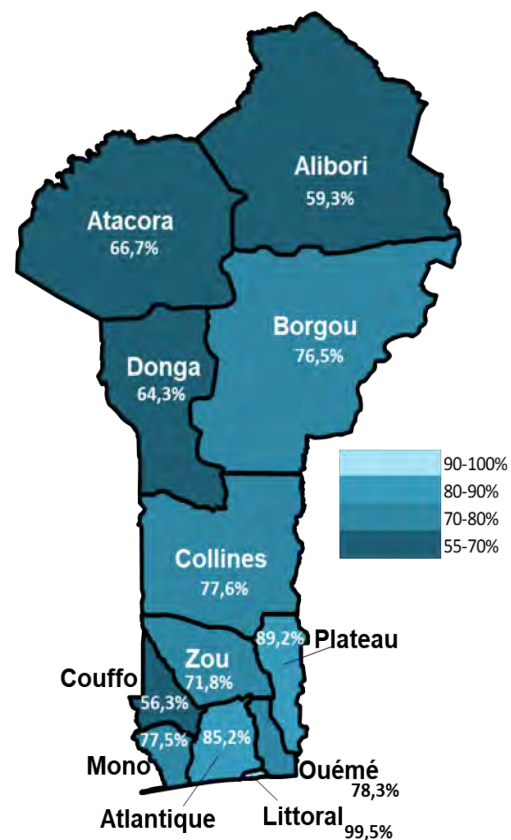
## I.1 6 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 6



**GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU.**

Les efforts du Gouvernement ont induit une amélioration du taux d'accès à l'eau potable et du taux de desserte en eau potable en milieu urbain. Ces investissements tiennent au branchement de 90210 nouveaux abonnés au réseau de distribution de la SONEB sur la période 2015-2019, la construction en milieu rural de plus de 2258 nouveaux Equivalents Points d'Eau (EPE) sur la période 2014-2019. A cela, il faut ajouter la concrétisation des différents projets d'Adduction d'Eau Potable (AEP) en cours qui permettra d'améliorer significativement le taux de desserte.

GRAPHIQUE 15 : PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCÈS À L'EAU POTABLE



Source :

**En milieu rural, le taux de desserte est de 73.3%, à fin décembre 2021, en lien avec l'ambition du Gouvernement d'assurer l'accès universel aux services d'approvisionnement en eau potable.**

La concrétisation de cette ambition se traduit progressivement par, l'optimisation du cadre institutionnel du secteur de l'eau, la mobilisation de moyens financiers, la transformation du paysage infrastructurel du sous-secteur. Les principales réformes engagées ont porté sur :

- i. la réforme institutionnelle du secteur de l'eau à travers la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) ;
- ii. l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP 2017-2030) ; et
- iii. la restructuration de la Direction Générale de l'Eau (DGEau).

Par ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau potable, le Gouvernement a réduit de façon substantielle le coût d'abonnement qui est passé de 120.000 FCFA le branchement à 50.000 FCFA. La possibilité est également donnée à la population de payer 20.000 FCFA à la pose du compteur et

échelonner le paiement du reste sur six mois. En milieu rural, le Gouvernement a engagé des travaux qui permettront de relier beaucoup de villages avec le Système d'approvisionnement en eau potable multi-villages au lieu de faire une Adduction d'Eau Villageoise (AEV) par commune.

**En ce qui concerne la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), le pays a environ onze (11) barrages dont les projets ont démarré.**

Onze (11) autres barrages sont prévus pour être construits sur le fleuve Ouémé pour permettre de mobiliser près de trois milliards de m<sup>3</sup> d'eau qui se déversent chaque année sur Cotonou et qui viennent inonder la partie basse de la vallée de l'Ouémé. À terme, il y aura trois barrages hydroélectriques. Tous ces barrages vont permettre de dompter le fleuve Ouémé.

# **ANNEXE I - 2**

## **PILIER PROSPÉRITÉ**





## I.2.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 7



**GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES  
SERVICES ÉNERGÉTIQUES  
FIABLES, DURABLES ET MODERNES,  
À UN COÛT ABORDABLE.**

**La situation énergétique du Bénin, autrefois marquée par des délestages de longues durées et dont les conséquences affectaient sérieusement les différents maillons économiques, s'est significativement améliorée.**

Les principales actions engagées par le Gouvernement ont porté sur :

- i. la modernisation et l'extension de la filière thermique pour garantir un accès compétitif à l'électricité ;
- ii. le développement des énergies renouvelables en vue de baisser les coûts de production grâce à l'hydraulique, et augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique ;
- iii. la restructuration de l'opérateur national et son réseau, à la faveur des investissements en infrastructures et du changement de paradigme et
- iv. la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations énergétiques tant pour le secteur public que dans les ménages.

**Ces actions ont permis de retrouver une plus grande indépendance énergétique, de**

**réhabiliter, de moderniser et de renforcer le réseau électrique,** de développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, d'augmenter significativement le taux d'accès à l'électricité et de rendre ainsi disponible l'électricité en quantité suffisante, en qualité et à terme aux coûts les plus bas possibles. Ainsi, le taux d'électrification est passé de 27,6% en 2015 à 30,39% en 2020 et le taux accès à l'électricité est passé de 33,1% à 36,20% de 2016 à 2020.



### III .2-2-1 ETATS DES LIEUX SUR L'ODD 8



PROMOUVOIR UNE

**CROISSANCE**

CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE,  
PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN  
EMPLOI PRODUCTIF ET UN

**TRAVAIL DÉCENT** POUR TOUS.



**Nonobstant les différents chocs exogènes (crise avec le Nigéria et la pandémie de la COVID-19), le rythme de la croissance économique se renforce** (de +5,7% en 2017 à +6,7% en 2018 ; 6,9% en 2019 et 3,8% en 2020). Le taux de croissance du PIB est estimé à 7,2% en 2021.

**Cette situation traduit une certaine résilience de l'économie béninoise face aux chocs exogènes.** Le renforcement du rythme de la croissance économique et la prise en charge des impacts socioéconomiques de la COVID-19 et une bonne anticipation des effets de la crise Russo-Ukraine devraient permettre de renforcer la marche du pays vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

**La situation en matière de l'emploi au Bénin en 2018 fait état d'un taux de chômage faible (2,3%)** selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel. Le chômage est nettement plus élevé à Cotonou que dans les autres milieux urbains (4,6% contre 2,9%). Toutefois, ces chiffres cachent l'ampleur de la sous-utilisation de la main d'œuvre et la prépondérance du secteur informel et des conditions de travail précaires.

**Le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre dans l'ensemble de la population est de 17,6%**

**au Bénin en 2018.** La main d'œuvre féminine semble plus sous-utilisée que la main d'œuvre masculine, avec des taux de sous-utilisation de 21,0% pour les femmes et de 13,5% pour les hommes.

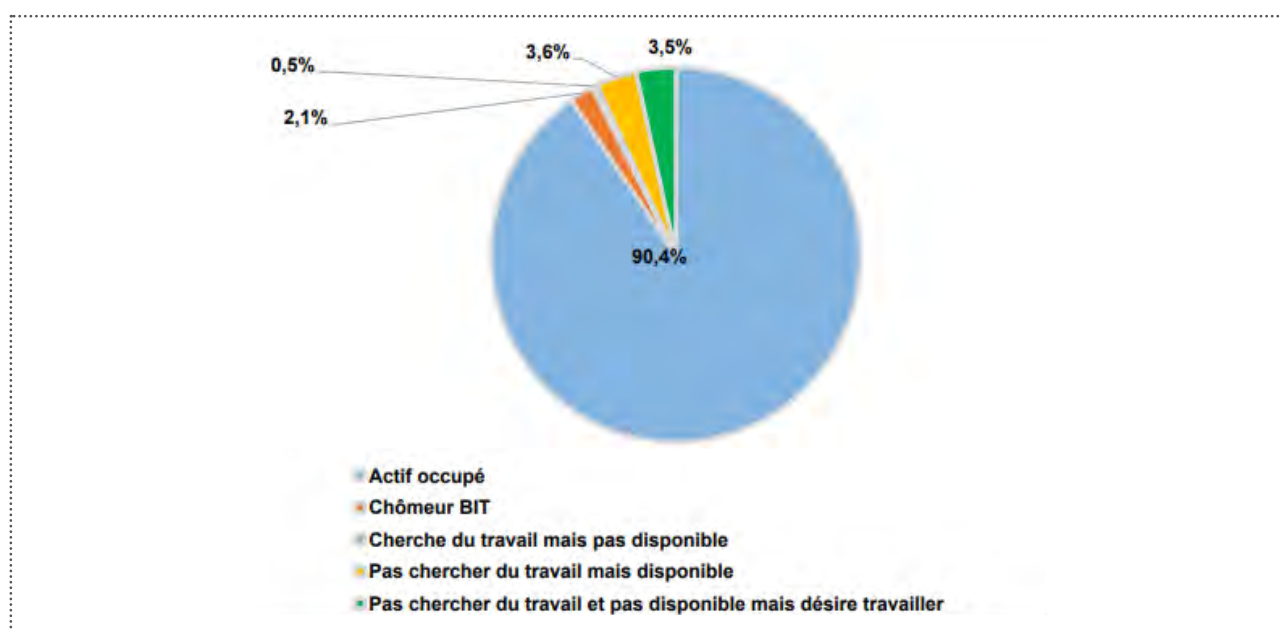
Selon le groupe d'âge, le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre est plus élevé chez les jeunes de 15-24 (33,2%) contre 20,0% chez les jeunes de 25-34 ans. Selon le niveau d'instruction, il ressort que la sous-utilisation de la main d'œuvre suit presque la même tendance que le chômage et augmente avec le niveau d'instruction. Les individus de niveau primaire ont un taux de sous-utilisation de la main d'œuvre de 16,3% contre 23,9% pour ceux de niveau supérieur. Cette tendance trouve son origine dans le fait que toutes les composantes de la sous-utilisation de la main d'œuvre sont généralement plus élevées chez les personnes de niveau supérieur que ce soit le chômage, le sous-emploi et la main d'œuvre potentielle. L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'il existe en milieu rural plus de main d'œuvre sous-utilisée qu'en milieu urbain (19,9% contre 15,8%). Selon le département, la sous-utilisation de la main d'œuvre est plus élevée dans les départements du Mono et du Couffo, avec respectivement 25,1% et 25,3%.

**Au Bénin, le secteur informel est le plus grand pourvoyeur d'emplois.** Dans l'ensemble en 2018, la quasi-totalité des emplois principaux déclarés sont des emplois informels. En effet 95,3% des actifs, qui travaillent, occupent des emplois informels contre 4,7% des emplois formels. Dans le cas du secteur public, la quasi-totalité des activités principales déclarées devraient être formelles, mais les résultats révèlent que près de 25% de ces activités ont un caractère informel. Par contre dans le cas du secteur privé, la quasi-totalité des activités principales déclarées ont un caractère informel, soit 99,3%. Dans le cadre des activités relatives aux ménages, les résultats indiquent que toutes ces activités ont un caractère informel.

**La population active est dominée par les actifs occupés qui représentent 90,4% tandis que les chômeurs (au sens du BIT) représentent 2,1% de cette catégorie de population.** La proportion de ceux qui cherchent du travail mais qui ne sont pas disponibles, est très faible (0,5%). Les actifs

qui ne cherchent pas du travail représentent une part non négligeable. Parmi ces derniers, 3,6% déclarent qu'ils sont disponibles pour travailler et 3,5% ont déclaré ne pas être disponibles mais désirent travailler.

GRAPHIQUE 16 : STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE AU BÉNIN



SOURCE : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2018, INStAD

**Par ailleurs, le travail des enfants est encore significatif au Bénin.** L'âge minimum d'accès au travail et à l'emploi a été fixé à 14 ans, mais les derniers chiffres de l'EDS 2017-2018 ont révélé que 33% des enfants sont astreints au travail sans qu'ils aient l'âge requis à cet effet ou que les conditions de travaux soient préjudiciables à leur santé, leur éducation, leur moralité et à leur développement harmonieux. Près de 29% de ces enfants se retrouvent dans des travaux dangereux. Le travail des enfants apparaît donc, après les violences physiques et psychologiques, comme la deuxième plus grande violation des droits des enfants à la protection en République du Bénin.

**S'agissant du revenu mensuel moyen, il est estimé à environ 65 448 francs CFA au plan national.** Il n'y a pas une grande différence entre le revenu des hommes (64 717 FCFA) et celui des femmes (66 313 FCFA) même si ces dernières gagnent un peu plus que les premiers. Les cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés sont les mieux rémunérés (un peu plus du triple du revenu moyen au niveau national) alors que les aides familiaux et apprentis bénéficient d'un traitement très peu reluisant. En effet, ces

derniers ne gagnent que 39 513 FCFA. En tenant compte du secteur d'activité, il faut relever que c'est le secteur primaire qui paie le moins tandis que le secteur des services est celui qui paie le mieux ses agents.

**Par ailleurs, une part importante de la population économiquement active notamment dans les zones rurales n'a pas accès à des services financiers adaptés.** Le taux des crédits du secteur privé était estimé à 21,3% en 2015 contre une moyenne de 29% pour l'Afrique subsaharienne et la microfinance touchait seulement 20% de la population. En 2019, le pourcentage d'adultes détenant un compte bancaire est passé à 24,8%. Grâce à la microfinance et aux services financiers digitaux, le taux de bancarisation élargi s'est significativement amélioré et a atteint 72,2% . Une proportion importante des jeunes de 15-24 ans ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi ( 34,5% dont 27,5% d'hommes et 40,6% de femmes).



### I.2.3. ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 9



**BÂTIR UNE  
INFRASTRUCTURE  
RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE  
INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE  
À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION**



L'état des lieux au niveau de l'ODD 9 est apprécié par rapport à la situation : i) des infrastructures de transport, ii) de l'industrie et iii) de l'économie numérique.

Dans le domaine des infrastructures et services de transport, l'objectif du Gouvernement est de gérer et développer les infrastructures et services de transport pour soutenir la croissance économique et le bien-être social. Pour ce faire, les investissements du Gouvernement ont concerné les infrastructures : i) routières ; ii) de transport aérien ; iii) de transport maritime et portuaire ; et iv) et de transport fluvio-lagunaire.

**Au niveau des infrastructures routières, le réseau routier d'intérêt national du Bénin est composé de 5.945 km dont 2.330 km de routes bitumées et 3.615 km de routes en terre.** Le réseau de pistes est estimé à 48.473 km.

Pour ce qui est des infrastructures de transport aérien, le Bénin ne dispose que d'un (01) seul aéroport de classe internationale (l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin de Cadjèhoun - Cotonou) et de six (06) aérodromes secondaires et pistes d'atterrissage situés à Savè, Djougou, Natitingou, Kandi,

Parakou et Porga.. Aussi, la première phase de la construction de l'aéroport de TOUROU (Parakou) est-elle achevée et les travaux de sa mise aux normes sont en cours.

Dans le domaine des infrastructures de transport maritime et portuaire, le port de Cotonou constitue le maillon le plus important avec un volume du trafic marchandises estimé à 10 093 417 tonnes en 2019. Desservant les pays de l'hinterland (Niger, Burkina Faso et Mali), le port de Cotonou se trouve ainsi en concurrence directe avec les corridors du Togo (Lomé) et accessoirement du Ghana (Téma) et de la Côte d'Ivoire (Abidjan) pour le trafic de marchandises vers/en provenance de ces pays.

**Dans le domaine du transport fluvio lagunaire, le Bénin dispose d'un important réseau hydrographique intérieur.** Ce réseau est constitué de divers systèmes (fluvial, lacustre et lagunaire) dont les potentiels économiques restent encore sous exploités.

**Le secteur de l'industrie au Bénin est très peu développé,** et compte en 2020 environ 555 unités de transformation industrielle dominées par de petites industries. Les branches d'activités dominantes, en termes

de nombre d'unités, sont les branches bois et ameublement ainsi que l'industrie alimentaire. En matière d'éléments de politique industrielle, le Bénin s'inscrit pleinement dans la Politique Industrielle Commune de la CEDEAO (PICAO). Il est prévu au titre de l'exercice 2021, l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle politique industrielle.

Par ailleurs plusieurs actions sont en cours pour dynamiser et rendre compétitive le secteur de l'industrie au Bénin. Il s'agit :

- i. de la mise en œuvre du Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises (PRMN),
- ii. du vote de la loi fixant le régime de la Zone économique spéciale du Bénin, de la création et de la viabilisation de la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ),
- iii. de l'adoption de la politique nationale de la qualité et de la mise en place des textes de lois sur la concurrence et la création des tribunaux de commerce.

**Dans le domaine de l'économie numérique, plusieurs réformes ont été engagées avec l'ambition de faire du Bénin la plateforme de services de l'Afrique de l'Ouest.** L'adoption du code du numérique constitue une avancée notable et favorisera le développement et le déploiement des infrastructures numériques. Ce code régit toutes activités numériques et régleme les GSM, l'administration, l'économie, la justice, la sécurité, l'utilisation de l'Internet, la cybercriminalité, le journalisme en ligne, les réseaux sociaux et le E-commerce. Les grands secteurs comme la santé, l'éducation, l'agriculture et le tourisme s'en trouvent ainsi profondément impactés surtout du point de vue structurel. Il positionne en outre, le Bénin comme Etat pionnier dans le domaine du numérique et de la protection de la vie privée.

Par ailleurs, sur le plan du numérique et de la communication, le diagnostic révèle que le pays a réalisé à 100% l'infrastructure technique de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) constituée du réseau de collecte (infrastructure)

et du réseau de diffusion (émetteur, récepteur). Il est dénombré 29 sites TNT bien équipés. Les lois et textes réglementaires de la TNT sont disponibles et leur exploitation pilote est en cours.

**En matière de disponibilité de l'Internet Haut et Très Haut Débit, le taux de couverture du territoire à l'internet très haut débit a connu une augmentation** en passant de 7,8% en 2015 à 48% en 2018, puis à 52% en 2019.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, la volonté politique et l'engagement crédible du Gouvernement ont permis :

- i. l'élaboration du document de politique de la recherche au Bénin ;
- ii. l'élaboration des textes de l'Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation (ABRI) et transmission au Conseil des Ministres ;
- iii. la mise en œuvre des activités des projets d'investissement publics qui ont déjà permis la construction de 8 amphithéâtres, 8 laboratoires, 7 blocs administratifs, la réhabilitation des résidences universitaires, la construction de 3 complexes d'école type,
- iv. la création de la Cité de l'Innovation (SEME CITY) et
- v. l'augmentation du budget de la recherche passant de 3% à 24% dans le budget du Ministère en charge de la Recherche Scientifique.





## I-2.4 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 10



**Le diagnostic au niveau de l'ODD 10 « inégalités réduites » montre qu'entre 2011 et 2015, le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres s'est établi à 19,9% au moment où la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian s'est établie à 23,1% en 2015. Sur les douze (12) départements, deux (02) à savoir le Littoral (respectivement 48,26% et 4,24%) et le Mono (respectivement 27,25% et 21,98%) présentent respectivement des taux de croissance de dépenses par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres supérieurs à la moyenne nationale et des proportions de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian inférieures aux moyennes nationales.**

En outre, selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le secteur Informel (INStaD, 2018) la proportion de la population de 18 ans ou plus ayant fait l'objet de discrimination ou de harcèlement pour des

**RÉDUIRE  
LES INÉGALITÉS  
DANS LES PAYS ET D'UN PAYS  
À L'AUTRE.**

motifs interdits par le droit international des droits de l'homme s'est établi à 28,5% en 2018. Cette proportion est de 30,1% pour les hommes et de 27% pour les femmes.

**Selon l'EHCVM 2019, l'ampleur de la pauvreté monétaire diffère d'un département à un autre.**

En effet, les départements de l'Ouémé (18,3%) et du Littoral (18,9%) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l'ensemble des autres départements. L'Atacora (60,5%), le Borgou (53,3%) et le Couffo (52,3%) sont les départements où la pauvreté sévit le plus. L'indice de sévérité de la pauvreté monétaire (P2) traduisant les inégalités parmi les pauvres est établi à 4,3%.



"THE REASON I GET  
UP EVERY MORNING"

# ANNEXE I-3 PLANÈTE



## I-3.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 11



**Le diagnostic révèle une amélioration modérée de l'indicateur relatif à la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats en lien avec l'accès au logement décent.** En effet, le niveau de cet indicateur a baissé de 4,7% en 2014 à 1% en 2017- 2018.

Dans le souci d'assainir le cadre de vie et le rendre résilient aux conditions climatiques extrêmes telles que les inondations, le Gouvernement a mis en place un programme d'assainissement pluvial de Cotonou et de toutes les villes secondaires du Bénin, des projets phares et prioritaires inscrits au PAG sont initiés et mis en œuvre pour contribuer à l'attractivité des établissements humains et à la promotion de logements économiques et sociaux à moindre coût pour le plus grand nombre de béninois. A ce titre, le Gouvernement a engagé la mise en œuvre d'un projet phare de réhabilitation de 660 km de voiries urbaines

FAIRE EN SORTE QUE

**LES VILLES**

ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS  
SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS,  
RÉSILIENTS ET DURABLES.



dans les neuf (09) plus grands centres urbains du pays (ASPHALTAGE) à savoir les villes de Cotonou. Abomey- Calavi, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Bohicon, Abomey, Lokossa, Parakou et Natitingou. Son coût estimatif global est de 395 milliards de FCFA.

Par ailleurs, plusieurs autres projets visant la mise en place de villes résilientes sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit de :

- i. de la réhabilitation et l'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires ;
- ii. du Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation ;
- iii. le programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou ;
- iv. la conception et la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement Opérationnel de la Bande Côtière.

## I-3 2 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 12



**Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro, le Bénin s'est engagé à mettre en œuvre les mesures pour des modes de production et de consommation plus durables.**

La signature et la ratification des Conventions et Protocoles relatifs à l'environnement, marquent la volonté politique du Gouvernement à modifier les modes de consommation et de production aux fins de ne pas détruire l'environnement. Nonobstant la mise en place d'une stratégie nationale de développement durable, les modes de consommation et de production au Bénin entraînent encore des pénuries et des crises majeures. L'exploitation non durable des ressources naturelles et ses impacts environnementaux engendrent actuellement la destruction à grande échelle du capital naturel (75000 ha de forêts et savanes détruites par ans ; FAO 2015) et des pertes substantielles de la biodiversité. Cela vaut autant pour les ressources renouvelables (poissons, bois, forêts, produits agricoles, etc.) que pour les ressources non renouvelables (combustibles, minéraux, etc.).

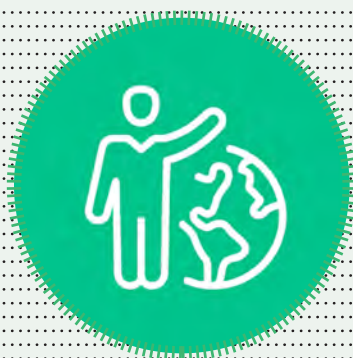


**ÉTABLIR DES MODES DE  
CONSOMMATION ET  
DE PRODUCTION  
DURABLES.**

Dans le souci d'établir des modes de consommation et de production durables, le Gouvernement a engagé (3) trois actions majeures en lien avec les cibles prioritaires retenues pour l'ODD 12 au Bénin. Il s'agit notamment de:

- i. la prise de loi sur la protection de l'État contre l'importation des déchets étrangers au Bénin (véhicules surannés, monochromes, réfrigérateurs, appareils électroniques usagers, autres polluants de tous genres, etc.) ;
- ii. l'opérationnalisation de la gestion des Déchets Solides Ménagers (DSM) et
- iii. l'adoption de la loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables.

## I-3.3 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 13



**PRENDRE D'URGENCE DES  
MESURES POUR LUTTER CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
ET LEURS RÉPERCUSSIONS.**

**Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques (CC), la gestion des crises et des catastrophes, le Bénin dispose d'instruments législatifs et réglementaires appropriés.** En effet, le Bénin a signé et ratifié :

- i. la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques ;
- ii. le protocole de Kyoto, la Convention cadre sur la désertification ;
- iii. la convention sur la diversité biologique ;
- iv. l'accord de Paris sur climat;

Par ailleurs, la loi n° 2018-18 du 06 août 2018 sur les Changements Climatiques a été votée et promulguée. Elle vise à lutter contre les changements climatiques ainsi que leurs effets et conséquences négatifs et d'accroître la résilience des communautés vivantes. Dans le domaine des mesures de lutttes contre les changements climatiques, un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) a été créé.

**Sur le plan de la finance climatique, le Bénin a créé le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) qui a été accrédité le 28 février 2019** comme entité nationale de mise en œuvre des projets du Fonds Vert pour le Climat. Le FNEC a également été accrédité à nouveau le

20 mars 2020 comme entité nationale de mise en œuvre des projets du Fonds d'Adaptation aux changements climatiques pour une durée de 5 ans. En outre, des efforts sont déployés pour la prise en compte du changement climatique dans la planification et la budgétisation au niveau des communes.

Par ailleurs, le Bénin a élaboré (03) trois communications nationales sur les changements climatiques et une stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. La stratégie de développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques a été élaborée. De plus, une première Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) a été élaborée en 2017 et une deuxième en 2021, mettant en exergue des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation comme l'a recommandé l'accord de Paris.

**En dépit des actions engagées dans le cadre de la lutte conte les Changements Climatiques, le Bénin devrait s'attendre à des périodes de sécheresse plus longues et des saisons de pluie plus accentuées.** Dans les zones côtières la montée des eaux pourra menacer l'habitat d'une large partie des populations. Les rendements

agricoles souffriront des conditions climatiques extrêmes. La montée de la température et de l'intensité des pluies pourra aussi causer une augmentation des maladies infectieuses ainsi qu'une pénurie en énergie. Les ressources en eau seront également affectées par les conditions climatiques extrêmes.

**Dans le domaine de la gestion des crises et catastrophes naturelles, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (SNRRC) pour la période 2019-2030 en lien avec le cadre de Sendai sur la réduction des risques.**

L'objectif global de la SNRRC est d'accroître significativement et durablement la résilience des communautés du Bénin, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes. Le Bénin a également réalisé une évaluation des besoins post-catastrophe assorti de son plan d'action dans le cadre des inondations de 2019.

**Le Bénin renforce progressivement son cadre programmatique et législatif dans la gestion des risques.** Le Gouvernement a adopté en décembre 2011, le Décret n° 2011-834 pour créer un organe intersectoriel de coordination à la fois stratégique et opérationnelle des actions de Réduction des Risques de Catastrophe. En outre, la Direction de la Prévention et de la Protection Civile a été érigée en une Agence Nationale de Protection Civile à travers le Décret n°2012-426 du 06 novembre 2012 et abrite le Secrétariat Permanent de la Plateforme Nationale.

**Le Gouvernement s'est également engagé dans la mise en place d'une loi dédiée à la gestion et la Réduction des Risques de Catastrophe** pour pallier l'absence d'un cadre juridique approprié et l'inexistence dans le secteur de référentiels normatifs.

## I.3.4 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 14



CONSERVER ET EXPLOITER DE  
MANIÈRE DURABLE LES **Océans**,  
LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES  
AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

**Le Bénin, pays côtier dispose d'un littoral long de 125 km, ouvert sur le golfe de Guinée et donc d'un espace maritime qui constitue un patrimoine à préserver, en raison de son apport pour le développement économique et social du Bénin.** Selon les normes de la convention de Montego Bay sur le droit de la mer et le droit international, l'espace maritime du Bénin se compose de plusieurs ensembles sur lesquels l'Etat applique sa souveraineté de manière différenciée : 12.000 marins de mer territoriale, 24000 marins de zone contiguë et 200.000 marins de Zone Economique Exclusive (ZEE). Ce trait de côte, en apparence modeste génère une ZEE d'environ 46.000 km<sup>2</sup>, soit 40% de la superficie de la partie continentale du territoire national .

**La pollution et la surexploitation des océans entraînent le risque de dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques.** En effet, la croissance et la diversification des activités maritimes induisent une augmentation et une évolution des risques. Les espaces maritimes du Bénin enregistrent la plupart des menaces

connues dans le Golfe de Guinée: la pollution, la surexploitation des ressources maritimes, la pêche illicite, les changements climatiques, les différents trafics, les contrebandes, les obstacles à la navigation maritime, les transbordements illégaux, le terrorisme, les vols à main armée et la piraterie maritime. Ces menaces pèsent sur l'environnement marin, la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des Etats de la région, les pays riverains y compris leur arrière-pays.

**Des progrès sont visibles au niveau du linéaire de côte protégée passé de 9 mètres en 2016 à 3500 mètres en 2019.** Cette performance s'explique par les efforts déployés par le Gouvernement ces dernières années par la construction des épis de protection.

## I 3.5 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 15



Dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes forestiers, des ressources naturelles, le Bénin s'est engagé, en complément, aux conventions et accords internationaux, notamment les trois Conventions de Rio, dans la mise en œuvre de plusieurs mesures et réformes. Il s'agit de :

- i. la réforme sur la stratégie de reboisement ;
- ii. l'élaboration du code forestier ;
- iii. l'élaboration et l'adoption d'une note de politique sur la neutralité de la dégradation des terres ;
- iv. l'adoption du Plan d'Actions National sur la Gestion Durable des Terres GDT 2018-2027 ;
- v. l'élaboration de stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité et
- vi. la création d'un Centre d'échanges nationaux.

**L'état des lieux de la biodiversité montre que le pays est couvert à hauteur de (50 %) par des savanes arborées et arbustives.** Les superficies des cultures et jachères d'une part et de la mosaïque de forêt claire et savane boisée d'autre part, sont respectivement de 24 % et de 13 % de la superficie nationale. Quant aux forêts denses et galeries forestières, elles ne

PRÉSERVER ET RESTAURER LES

### ÉCOSYSTÈMES

TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ.



représentent que 0,6 % et 2,5 % respectivement de la superficie totale. Les cultures et jachères sous palmiers généralement au Sud du pays occupent 4 % du territoire alors que la superficie des plantations est de 2,11%.

**La forêt au Bénin est aujourd'hui caractérisée par des îlots forestiers** reliques dont les plus importants sont :

- i. au Nord par une végétation de type soudano-sahélien avec une dominance de savanes boisées parsemées de quelques essences fortement menacées de disparition,
- ii. au centre par des Forêts Classées constituant un véritable complexe forestier aussi fortement dégradées malgré les nombreux projets forestiers d'aménagement élaborés et exécutés dans ces forêts ;
- iii. au Sud par des forêts résiduelles alternant avec des îlots de forêts décidues et semi décidues, des plantations de palmier à huile, la forêt littorale à mangrove puis le cocotier aujourd'hui en voie de disparition.

Il y a également des forêts communautaires protégées à savoir : les Forêts Sacrées,

forêts galeries communautaires – les forêts marécageuses qui ont perdu leurs caractères historiques et culturels. Environ 75 000 ha de forêts seraient détruits chaque année à cause de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation illégale et des feux de brousse .

**L'état des lieux de l'ODD 15 fait ressortir qu'au niveau de la préservation des écosystèmes, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières s'est établie à 49,55% en 2015.** En outre, au titre de la même année, la proportion de la superficie des forêts restaurée par rapport à la superficie totale dégradée est de 4,5% au moment où 41,23% de la surface émergée totale est occupée par des terres dégradées. En outre, la superficie de forêts classées dégradées restaurées est passée de 43 ha en 2016 à 229 ha en 2018 et le pourcentage du domaine forestier classé, géré conformément aux plans d'aménagement est en nette progression passant de 40% en 2016 à 67% en 2019.

Pour la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, plusieurs projets prioritaires sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit notamment :

- i. du Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives ;
- ii. du Projet de promotion de la production des emballages biodégradable ;
- iii. du Projet d'aménagement des périmètres irrigués en milieu rural : PDPIM ;
- iv. du Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du mono ;
- v. du Projet d'Appui à la Préservation au Développement des Forêts ; et
- vi. du projet de promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin (Biomasse Electricité).

# **ANNEXE I.4**

## **PILIER PAIX**



## I.4.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 16



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT  
DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES  
ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA  
JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES  
NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES,  
RESPONSABLES ET OUVERTES.



**Le Bénin est un pays de paix. Il jouit d'une stabilité remarquable depuis la Conférence Nationale des forces vives de la Nation de février 1990.** En effet, cette Conférence nationale tenue à Cotonou du 19 au 28 février 1990, a permis de restaurer un climat d'apaisement et d'instaurer les conditions favorables à la promotion d'un système de démocratie pluraliste et participative. Depuis lors, le pays jouit de l'image d'un pays de paix et d'une relative stabilité perturbée par moment à la veille et à l'occasion des échéances électorales, notamment les législatives d'avril 2019 et la présidentielle du 11 avril 2021.

**L'efficacité des Institutions reste encore à renforcer.** Outre le Gouvernement, le pays comprend plusieurs autres institutions, notamment l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, le Conseil Economique et Social et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Du point de vue des dispositions constitutionnelles, la séparation des pouvoirs est clairement définie. Néanmoins, l'effectivité de la séparation des pouvoirs et l'efficacité des mécanismes de contrôle sont soumises à de rudes épreuves eu égard à la faiblesse des organes de «contre pouvoirs» face

à l'influence péremptoire du pouvoir exécutif.

**Dans le domaine de la justice, le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire béninois reste affirmé.** La Constitution du Bénin garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, conformément à l'esprit de la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples du 27 juin 1981. De même, le pays a adhéré aux principaux textes internationaux sur les Droits Humains. Il a également réalisé des progrès avec des investissements importants dans la construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI), les tribunaux amis des enfants et la création des juridictions de commerce afin de rapprocher la justice du justiciable. Malgré ces efforts, certaines tendances lourdes persistent : i) les mauvaises conditions de détention dans les prisons civiles (surpopulation carcérale, ration alimentaire quotidienne unique, conditions d'hygiène) et ii) les longues durées des détentions préventives et les violations des droits des enfants (traite des enfants et justice des mineurs) ; iii) la perception de certains acteurs politiques de la société civile et organisations des droits de l'homme d'une instrumentalisation de la justice pour des fins politiques.

**Dans le domaine de la gouvernance administrative, le Gouvernement du Bénin a engagé ces dernières années plusieurs réformes visant la digitalisation et la modernisation de l'administration publique** en vue de la construction d'une administration de développement, capable d'impulser le dynamisme du secteur privé et de réduire la corruption.

**La lutte contre la corruption et la mauvaise gestion du fond public est une priorité du Programme d'Action du Gouvernement.** Ainsi, le Gouvernement a progressivement mis en place un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption. Cependant, les mesures significatives méritent d'être prises pour renforcer la prévention et l'application des réformes en cours. Aussi, le Bénin devra-t-il renforcer les actions pour la mise en œuvre de ses obligations au titre de la mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.

**Par ailleurs, selon la dernière étude Africa Growth Initiative, le Bénin fait partir des 10 premiers émetteurs de Flux Financiers Illicites dans les activités de commerce, notamment sur la fausse facturation commerciale.** Ce taux est estimé à 27,6% du commerce total entre 1998 et 2018, soit 14,432 Millions de Dollars US. Dans ce sens, le Bénin a initié plusieurs réformes visant à renforcer son arsenal juridique et institutionnel de lutte contre les infractions économiques financières, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il s'agit notamment de :

- ≈ La transformation de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) en un Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption pour renforcer les mesures préventives et promouvoir l'intégrité et la bonne gouvernance au sein des administrations publiques et privées
- ≈ Le renforcement des pouvoirs et prérogatives de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) en modifiant sa composition pour

lui permettre de remplir plus efficacement sa mission de collecte, d'analyse et de traitement des informations financières pour favoriser la détection de tous les flux financiers illicites et la poursuite du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de tous les crimes sous-jacents.

- ≈ La création de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) pour poursuivre, juger et condamner tous les auteurs de crimes économiques et financiers et confisquer tous les biens provenant des FFI.
- ≈ Le renforcement de la coopération internationale par l'adhésion du Bénin au Groupe Egmont et au Forum mondial sur la transparence fiscale afin d'aider à l'échange d'informations pour l'identification et le recouvrement (gel, saisie ou confiscation) des avoirs criminels ou d'autres avoirs provenant des FFI et situés dans des juridictions étrangères.

Au total, les actions engagées par le Gouvernement dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites de toute nature, pour les crimes économiques et financiers méritent d'être renforcées et soutenues, en vue de permettre au Gouvernement de disposer plus de ressources pour le financement des Objectifs de Développement Durable.

**En ce qui concerne l'accès des populations à une identité légale y compris l'enregistrement des naissances (ODD 16.9), la loi N° 2020-34 portant dispositions spéciales de simplification et de gestion matérialisée de l'enregistrement des faits d'état civil, adoptée le 10 décembre 2020,** a prévu une interopérabilité renforcée entre les secteurs de la santé et de l'état civil pour l'enregistrement des naissances. Cette nouvelle réforme de gestion des systèmes d'identité, en s'adossant à l'état civil pour l'enregistrement des personnes et la création d'un numéro d'identité unique du citoyen est une opportunité pour l'accélération de

l'enregistrement universel des naissances au Bénin. Ainsi, elle a ainsi permis de régulariser la naissance de 1,800,000 enfants en 2019 et d'enregistrer la naissance 1,886,415 enfants en 2021.

# **ANNEXE I.5**

## **PARTENARIAT**



## I.5 1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 17



### 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Le Gouvernement du Bénin a renforcé les partenariats pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Plusieurs actions ont été engagées en lien avec le Programme d'Action d'Addis Abeba sur le financement du Développement. Elles ont concerné la mise en place du Cadre National du Financement Intégré (CNFI), le renforcement de la mobilisation des ressources, la maîtrise de la gestion de la dette, le renforcement des partenariats multi-acteurs pour la mise en œuvre des ODD.

**S'agissant la mise en place du Cadre National du Financement Intégré (CNFI), le Gouvernement a instauré un Comité de mobilisation de ressources** à travers le « décret n° 2017-106, portant création de comité chargé de mobilisation des financements et de coordination des relations avec les différents partenaires techniques financiers pour la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement ». Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé dans la finalisation d'une politique de financement du développement, permettant d'identifier les marges de manœuvre budgétaires nécessaire pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD au Bénin, conformément au plan d'Actions d'Addis Abeba sur le financement du développement. Cette politique de financement du développement a

proposé une dynamisation du Cadre National Intégré de Financement du Développement avec un accent sur la participation de toutes les parties prenantes notamment les partenaires au Développement, les acteurs du secteur privé et de la société civile.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources domestiques, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes et mécanismes visant l'assainissement des finances publiques et la mobilisation optimale de ressources propres, à savoir :

- i. appui au déploiement des crédits en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP),
- ii. assainissement du Secteur de la Finance Décentralisée,
- iii. mise en place du Système d'Information de Gestion Des Finances Publiques (SIGFP) conforme aux directives de l'UEMOA,
- iv. mise en place de stratégies, outils et instruments pour une performance dans la mobilisation des ressources des collectivités locales ; et
- v. instauration d'un dialogue de gestion entre les entreprises publiques et les structures de contrôle et de surveillance financière.

**En matière de mobilisation de ressources**

**extérieures, le Gouvernement a été très actif sur le marché financier, pour la mobilisation des ressources en faveur des ODD.** Au cours de l'année 2021, le Gouvernement a procédé à la première émission d'obligations internationales dédiées au financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui a permis de mobiliser un montant de 500 millions d'euros (328 milliards FCFA). Cette opération qui constitue la première en Afrique marque l'engagement du Gouvernement à la réalisation des ODD.

En ce qui concerne les partenariats multi-acteurs, le Gouvernement a mis en place des mesures dont la loi portant partenariat public-privé, ainsi qu'un cadre de concertation des Organisations de la Société Civile (OSC) avec la Direction de Coordination des ODD pour favoriser la participation de la société civile à la mise en œuvre des ODD surtout au niveau communautaire.

## ANNEXE II : POINT SUR LES RATIFICATIONS DES TRAITES EN MATIERE DES DROITS DE L'HOMME

| TREATY DESCRIPTION                                                                                                                                                               | TREATY NAME | DATE DE SIGNATURE | DATE DE RATIFICATION, DATE D'ADHESION (A), DE SUCCESSION (D) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|--------------------------------------------------------------|
| Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants                                                                                     | CAT         |                   | 12 mars 1992 (a)                                             |
| Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants                                                           | CAT-OP      | 24 févr. 2005     | 20 sept. 2006                                                |
| Pacte international relatif aux droits civils et politiques                                                                                                                      | CCPR        |                   | 12 mars 1992 (a)                                             |
| Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort                                      | CCPR-OP2-DP |                   | 05 juil. 2012 (a)                                            |
| Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées                                                                             | CED         | 19-mars-10        | 02 nov. 2017                                                 |
| Communications interétatiques sous la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées                                       | CED, Art.32 |                   |                                                              |
| Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes                                                                                         | CEDAW       | 11 nov. 1981      | 12-mars-92                                                   |
| Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale                                                                                       | CERD        | 02 févr. 1967     | 30 nov. 2001                                                 |
| Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels                                                                                                         | CESCR       |                   | 12 mars 1992 (a)                                             |
| Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille                                                          | CMW         | 15 sept. 2005     | 06 juil. 2018                                                |
| Convention relative aux droits de l'enfant                                                                                                                                       | CRC         | 25 avr. 1990      | 03-août-90                                                   |
| Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés                                                 | CRC-OP-AC   | 22 févr. 2001     | 31 janv. 2005                                                |
| Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants | CRC-OP-SC   | 22 févr. 2001     | 31 janv. 2005                                                |
| Convention relative aux droits des personnes handicapées                                                                                                                         | CRPD        | 08 févr. 2008     | 05 juil. 2012                                                |

## ANNEXE III : ANNEXE III ANALYSES DES RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

| DIMENSIONS DE DEVELOPPEMENT | DEFINITION DU RISQUE                                                   | FACTEURS DE RISQUE : ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | PROBABILITE | IMPACT | INDICATEURS D'ALERTE PRECOCE                                                                                                                            | MESURES D'ATTENUATION : MITIGATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Paix partenariat            | Diminution des ressources et financements extérieurs                   | Récession économique mondiale.<br>Impact de la crise Russie Ukraine<br>Augmentation des dépenses liées à la COVID19.                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Elevé       | Elevé  | Ampleur des mesures de riposte et de relèvement dans les pays donateurs.                                                                                | Utilisation efficace et efficiente des ressources extérieures, mobilisation des ressources domestiques. Plaidoyer auprès des bailleurs traditionnels, identification de nouveaux bailleurs.                                                                                                                                                                                                                    |
|                             | Troubles sociaux liés aux élections législatives du 8 janvier 2023     | Contestations politiques du processus électoral et des résultats.<br>Perception d'une élections non transparentes et/ou non inclusive.                                                                                                                                                                                                                                                                 | moyen       | Moyen  | Perception d'accès inéquitable aux médias ;<br>dénonciations du processus ;<br>discours de haine ; appel à la violence<br>manifestations non-pacifique. | Bons offices des acteurs nationaux et internationaux ; dialogue soutenu entre acteurs sur le processus électoral ;<br>appui au processus électoral ; support à la société civile pour la veille électorale pour des campagnes de sensibilisation des institutions de l'Etat (Gouvernement, Assemblée Nationale, Cour constitutionnelle, CENA, HAAC, etc) des acteurs politiques, des médias et de la jeunesse. |
|                             | Augmentation des attaques attribuées aux groupes extrémistes violents. | Avancée progressive des groupes extrémistes violents actifs dans les pays limitrophes du Bénin ;<br>récupération des jeunes et des femmes vulnérables ; Non maîtrise de la sécurité dans les zones transfrontalières, porosité des frontières ; perception continue d'un sentiment d'abandon par les populations des zones frontalières ;<br>coexistence non-pacifique entre agriculteurs et éleveurs. | Moyen       | Moyen  | Enlèvements, incursions, attaques, violences communautaires .                                                                                           | Mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent ; améliorer la fourniture des services de base ; renforcer la sécurité ; renforcer la résilience des populations vivant dans les zones à risques ; intensifier la coopération sous-régionale                                                                                                                                      |
|                             | Aggravation de la pandémie COVID19 au Bénin                            | Relâchement des mesures sanitaires, relâchement du respect des gestes barrières, mauvais contrôle sanitaire aux frontières terrestres.                                                                                                                                                                                                                                                                 | Faible      | Faible | Augmentation des cas infectés, augmentation des décès.                                                                                                  | Appui au commandement pour la continuation de la mise en œuvre du Plan de riposte et des campagnes de sensibilisation de la population.                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| DIMENSIONS DE DEVELOPPEMENT | DEFINITION DU RISQUE                                                                                         | FACTEURS DE RISQUE : ANALYSE                                                                                                 | PROBABILITE                                | IMPACT          | INDICATEURS D'ALERTE PRECOCE                                                           | MESURES D'ATTENUATION : MITIGATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Social                      | Risque lié aux élections présidentielles . Perturbation sociale.                                             | Election non inclusive, manque de transparence.                                                                              | Moyen                                      | Moyen           | Regroupements, marches, messages à la radio, mouvements de protestation, déclarations. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à l'endroit de la jeunesse pour la paix et cohésion sociale.</li> <li>- Appuyer la veille électorale assurée par la société civile.</li> <li>- Plaidoyer à l'endroit des organes en charge de gestion des élections pour assurer efficacement leur rôle de garant de la paix.</li> <li>- Médiation</li> </ul> |
|                             | Risques de sécheresse, d'inondations et de changement climatique pourraient conduire à la crise alimentaire. | Abondance ou rareté des pluies                                                                                               | Faible (sécheresses)<br>Moyen (inondation) | Faible<br>Moyen | Pluviométrie, message de système d'alerte précoce.                                     | Utilisation des semences adaptées aux changements climatiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                             | Risque de fermeture d'école et de centre de santé en cas de graves inondation                                | Fortes inondations                                                                                                           | Faible                                     | Faible          |                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des infrastructures sociales résilientes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                             | Propagation des épidémies (COVID, LASSA, Méningite, Choléra....)                                             | Non-respect des mesures barrières, non adéquation des services fournis, retard dans la réponse, non maîtrise des frontières. | Moyen                                      | Faible          | Nombre de cas recensés                                                                 | Respect des mesures barrières, sensibilisation, communication, vaccination. Mesures au niveau des centres hospitaliers pour atténuer les infections associées aux soins. Élaboration de prise en charge et protocole, surveillance communautaire avec implication des communautés. Élaboration de plan de contingence pour chaque projet/programme.                    |
|                             | Impact de la crise Russie-Ukraine :                                                                          | Cherté de la vie, risque                                                                                                     | Élevé                                      | Élevé           | Le niveau des prix sur le marché                                                       | Mesures adaptatives renforcement du secteur agricole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                             |                                                                                                              | Baisse de mobilisation des ressources. Sur le marché financier international                                                 | Moyen                                      | Moyen           |                                                                                        | Renforcement des politiques d'assainissement des régies , pour le renforcement de la                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| DIMENSIONS DE DEVELOPPEMENT | DEFINITION DU RISQUE                                                                                                                 | FACTEURS DE RISQUE : ANALYSE                                           | PROBABILITE | IMPACT | INDICATEURS D'ALERTE PRECOCE                                                                                                                          | MESURES D'ATTENUATION : MITIGATION                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Economie<br>environnement   |                                                                                                                                      |                                                                        |             |        |                                                                                                                                                       | mobilisation domestiques, renforcement des mécanismes de financement innovant                                                                                                                                                                                                                                              |
|                             |                                                                                                                                      | Importation des intrants agricoles                                     | Elevé       | Elevé  | Stock disponible d'intrant agricoles dans le pays                                                                                                     | Mise en place des stratégies régionales pour l'importation et de fabrications des intrants<br>Mise en place des mécanismes d'utilisations des intrants biologiques                                                                                                                                                         |
|                             | Difficultés relatives à l'analyse approfondie et la conception de la plateforme et d'autres aspects spécifiques de la programmation. | Insuffisance et/ou indisponibilité des compétences au niveau national. | Moyen       | Faible | Insuffisance de candidature par suite des appels à soumission.                                                                                        | Se référer aux compétences des listes régionales existantes au besoin pour compléter l'expertise nationale existante.                                                                                                                                                                                                      |
|                             | Émergence des risques de catastrophe                                                                                                 | Inondation et sécheresse dans les localités d'intervention.            | Élevé       | Élevé  | Montée des eaux au niveau des bassins fluvio-lagunaires. Arrêt précoce des pluies                                                                     | Renforcement des actions visant l'Agriculture résiliente au changement climatiques<br>Élaboration et intégration des plans de gestion des inondations et des sécheresses dans les interventions au profit des ciblés.                                                                                                      |
|                             | Recrudescence et prolongation de la pandémie à corona virus                                                                          |                                                                        | Moyen       | Moyen  | Augmentation des cas et des décès. Retour au confinement ;                                                                                            | Renforcement des mesures de protection sanitaire. Renforcement des appuis à la relance des activités et au relèvement.                                                                                                                                                                                                     |
|                             | Indisponibilité des réseaux et des services énergétiques.                                                                            | Faiblesses ou absence de couverture des localités rurales.             | Moyen       | Faible | Inexistence des infrastructures et installations de base (électricité et internet). Faible capacité des bénéficiaires à utiliser les infrastructures. | S'appuyer sur les fournisseurs de services réseau pour renforcer les réseaux là où il est faible. Gérer la priorisation des zones avec une couverture réseau et l'équité dans l'inclusion des bénéficiaires cibles. Sensibilisation des bénéficiaires sur l'adoption et l'utilisation de solutions d'énergie renouvelable. |



Nations Unies au Bénin  
Bureau du Coordonnateur Résident  
Zone résidentielle, lot 111  
01 BP 506 Cotonou (Bénin)  
Tél.: +229 21 31 30 45 / 46  
Fax: +229 21 31 57 86

@UNBenin - <https://benin.un.org>